

Economics School of Louvain - ESL

À travers l'adoption de pratiques agroécologiques innovantes, comment les coopératives agroalimentaires de producteurs et de consommateurs perçoivent-elles leur rôle transformateur dans leur secteur ? Quelles sont leurs ambitions réformatrices et comment peuvent-elles les mettre en place ?

Auteur : Coppenolle Sacha

Promotrice : Helleputte Coralie

Lectrice : Perilleux Anaïs

Année académique 2024-2025

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier ma promotrice, Coralie Helleputte, de m'avoir permis de réaliser un mémoire sur ce thème passionnant et pour son suivi attentif et ses suggestions toujours pertinentes. Ses retours ont grandement contribué à l'avancement et à l'aboutissement de cette recherche.

Je remercie également Anaïs Perilleux d'avoir accepté de lire et d'évaluer ce mémoire.

Un grand merci à mon beau-père, Valentin Michel, pour son aide précieuse dans la correction de ce mémoire.

Je suis évidemment extrêmement reconnaissant envers les sept personnes, que je dois laisser anonymes, qui ont accepté de répondre à mes interviews. Merci beaucoup pour vos réponses, pour votre intérêt et votre enthousiasme. Grâce à vous, j'ai énormément appris sur le monde coopératif agroalimentaire. Votre participation a largement contribué à la réalisation de ce travail, et pour cela, encore un grand merci.

Enfin, de manière générale, merci à mes proches pour leur soutien moral et leurs encouragements constants tout au long de la réalisation de ce mémoire.

Table des matières

Introduction.....	7
1. Revue de littérature.....	10
1.1. Contexte	10
1.2. Etat de l'art	11
1.2.1. De l'agriculture conventionnelle à l'agroécologie.....	12
1.2.2. L'agriculture en Wallonie	18
1.2.3. La coopérative sociale : définition.....	19
1.2.4. L'apparition de modèles alternatifs : le cas des coopératives d'agriculteurs	20
1.3. Cadre théorique.....	23
1.3.1. Le cadre microéconomique	24
1.3.2. La Multi-Level Perspective.....	25
1.3.3. L'innovation sociale	27
1.3.4. Du bien commun d'Ostrom aux nouveaux biens communs : gestion des dilemmes sociaux	29
1.4. Les objectifs de la recherche et sa problématisation	32
2. Méthodologie	34
2.1. Le choix méthodologique	34
2.2. La récolte des données.....	35
2.3. L'analyse des données	37
2.4. La description des coopératives agroalimentaires analysées.....	38
2.5. Les limites de la recherche et la réflexivité du chercheur	46
3. Résultats	48
3.1. Les coopératives agroalimentaires : une innovation agroécologique ?	48
3.1.1. Les principes agroécologiques croisés aux coopératives étudiées.....	48
3.1.2. Les critères d'innovation sociale et locale croisés avec les coopératives étudiées.....	52
3.2. Le positionnement des coopératives face au régime sociotechnique	55
3.3. La gestion des dilemmes sociaux et pratiques collectives.....	61
4. Discussion	65
4.1. Une transition agroécologique portée par les coopératives : vers un changement de paradigme	65
4.2. Les coopératives comme innovation local créatrice de niche bâtitrice	66
4.3. Des coopératives comme niches bâtitrices : un potentiel transformateur dans un système en tension.....	69
4.4. La gouvernance des coopératives comme un commun : des pistes motivationnelles	73
Conclusion	77

Bibliographie.....	80
Annexes	87
Annexe 1 : Tableau 1 : principes provenant de SAD et GIRAF de l'agroécologie.....	87
Annexe 2 : Trois dimensions et neuf critères de l'entreprise sociale selon Defourny et Nyssens (2013, pp. 13-15)	88
Annexe 3 : Tableau 6 : Innovation, durabilité et modèle économique.....	90
Annexe 4 : Tableau 7 : croisé des principes coopératifs	92
Annexe 5 : Tableau 8 : Relations avec le système conventionnel	93
Annexe 6 : Tableau 9 : mise en commun et dynamique interne des coopératives	95
Annexe 7 : Guide d'entretien : Coopératives agroalimentaires agroécologiques innovantes.....	97
Résumé	101

Introduction

Ce travail s'inscrit dans l'étude des coopératives de producteurs dans le secteur agroalimentaire. Il mobilise plusieurs champs de recherche, notamment l'économie sociale, l'économie environnementale, l'économie du bien-être, ainsi que certains courants de la sociologie. Mon intérêt pour ce sujet est né à la fois de mes cours et de lectures portant sur la durabilité.

Nos sociétés contemporaines peinent à instaurer une gestion soutenable de la planète. Le réchauffement climatique (GIEC, 2023), l'érosion dramatique de la biodiversité (WWF, 2020) ou encore les millions de tonnes de plastiques déversées chaque année dans les océans (Ministère français de la transition écologique, 2025) sont autant de symptômes d'un déséquilibre profond entre nos modes de production et les limites écologiques de la Terre.

Je me suis intéressé plus particulièrement au secteur agroalimentaire qui est au cœur des enjeux de transition puisqu'il contribue fortement aux déséquilibres actuels. En effet, selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC, 2022), le secteur AFAT (agriculture, foresterie et autres affectations des terres) serait responsable d'environ un quart des émissions mondiales de gaz à effet de serre, principalement en raison de la déforestation, de l'usage intensif des sols et de l'élevage. En Belgique, Natagora (2025) souligne également l'impact du modèle agricole dominant sur la biodiversité, notamment les insectes pollinisateurs et les oiseaux. Ces dérives trouvent leur origine dans l'agriculture conventionnelle, un modèle productiviste hérité de l'après-Seconde Guerre mondiale (Baret, 2017) et générateur de nombreuses externalités négatives (Reveret, 1981).

Dans ce contexte, l'enjeu est de penser des alternatives. Au fil de mes lectures, j'ai découvert le modèle coopératif, une forme d'organisation fondée sur la démocratie économique, la solidarité et la gouvernance partagée. Ce modèle m'a rapidement interpellé : il semblait proposer une alternative crédible à un système économique souvent déconnecté des enjeux environnementaux et sociaux. Plusieurs travaux scientifiques sont venus confirmer cette intuition. Dumont (2017), Vastenaekels & Pelenc (2018), Cornée et al. (2023), ou encore Duquesne et al. (2008) ont montré que les coopératives pouvaient porter des innovations sociales et écologiques significatives, notamment dans le secteur agroalimentaire.

En effet, les coopératives agroalimentaires apparaissent comme des formes collectives susceptibles d'ouvrir la voie à un nouveau paradigme : celui de l'agroécologie qui propose un modèle plus respectueux de la nature, de la biodiversité, des sols, des individus, etc. Le choix d'un terrain d'étude s'est alors imposé. J'ai décidé de me concentrer sur la Wallonie, où les dynamiques agroécologiques semblent plus développées qu'en Flandre. Ce choix tient aussi à une volonté de travailler sur un territoire proche et que je connais donc plus profondément.

J'en suis arrivé à formuler cette question pour ce mémoire : « À travers l'adoption de pratiques agroécologiques innovantes, comment les coopératives

agroalimentaires de producteurs et de consommateurs perçoivent-elles leur rôle transformateur dans leur secteur ? Quelles sont leurs ambitions réformatrices et comment peuvent-elles les mettre en place ? »

Pour y répondre, il est d'abord nécessaire de s'intéresser à la littérature scientifique qui montrera déjà que ces coopératives possèdent un potentiel de transformation, tant sur le plan environnemental que social (Duquesne et al., 2008). En effet, dans le contexte wallon, les travaux d'Antoinette Dumont (2017) ont mis en évidence le rôle des petits et moyens maraichers agroécologiques, dont les pratiques pourraient coexister avec celles de l'agriculture conventionnelle, voire à terme les remplacer. Or, ces maraichers sont souvent représentés dans les coopératives de producteurs. Mon travail s'inscrit dans la continuité de cette recherche, mais s'en distingue de manière importante : il ne porte pas sur les producteurs en tant qu'individus, mais sur les coopératives elles-mêmes en tant que structures organisationnelles collectives. Il s'agit de comprendre comment ces entités se positionnent, quelles stratégies elles développent, et peut-être dans quelle mesure elles permettent d'aller plus loin que les producteurs seuls dans leur potentiel transformatif du système agroalimentaire.

Ce mémoire s'appuie sur trois cadres théoriques complémentaires afin de cerner d'une façon novatrice ce monde coopératif et de répondre à la question de recherche. D'abord, la théorie de l'innovation sociale permettra d'identifier les coopératives comme des niches expérimentales porteuses de solutions nouvelles (Laville, 2014 ; Seyfang & Smith, 2007). Ensuite, la Multi-Level Perspective (Geels, 2002 ; Rip & Kemp, 1998) aidera à situer ces initiatives dans un système sociotechnique plus large, en montrant comment elles peuvent ou non transformer le régime dominant. Enfin, la théorie des biens communs (Ostrom, 1995 ; 2005 ; 2010) permettra une lecture normative afin de réfléchir à la participation des membres et à la gouvernance interne des projets étudiés, dans une optique de renforcement du projet collectif.

Pour confronter ces trois cadres théoriques avec nos cas d'études, une recherche qualitative reposant sur sept entretiens semi-directifs réalisés avec des représentants de sept coopératives wallonnes a été menée. Les personnes rencontrées occupaient toutes une position centrale dans la coopérative (coordinateurs, porteurs de projet, parfois producteurs eux-mêmes), ce qui leur permettait de témoigner à la fois des dynamiques internes et des relations avec l'environnement externe. Cinq de ces coopératives ont été sélectionnées via le collectif 5C, qui regroupe des structures de l'agroalimentaire désireuses de promouvoir des pratiques durables. Les deux autres, choisies hors de ce collectif, présentent des modes d'organisation différents, mais partagent une volonté de durabilité, ce qui a permis d'enrichir la comparaison. Des données complémentaires ont été récoltées via l'analyse des sites internet, des publications officielles, et de la Banque-Carrefour des Entreprises. L'ensemble a été analysé en suivant certains préceptes de la Grounded Theory, mais sans l'intention d'aller jusqu'à la création d'une théorie.

Le plan de ce travail s'organise en quatre grandes parties. La première partie présente la revue de littérature, qui introduit les grands enjeux de durabilité, les critiques de l'agriculture conventionnelle, l'émergence du paradigme agroécologique, ainsi que le rôle des coopératives de producteurs et se prolonge par l'exposé du cadre théorique, articulant les apports de l'économie sociale, des théories de la transition et de la gestion des communs. La deuxième partie détaille la méthodologie : approche qualitative, sélection des coopératives, déroulement des entretiens et présentation des cas étudiés. La troisième partie présente les résultats empiriques, organisés autour de trois axes : la coopérative comme innovation sociale et agroécologique, le positionnement face au modèle dominant et la gestion des tensions sociales internes. Enfin, la quatrième partie propose une discussion des résultats empiriques au regard de la littérature précédemment exposée. Elle revient sur l'adhésion des coopératives étudiées au paradigme agroécologique, tout en mettant en lumière leur caractère innovant ainsi que leurs ambitions réformatrices à travers des concepts tels que les niches bâtisseuses ou *social exnovation*. Cette partie analyse également en profondeur le rôle transformateur de ces coopératives, ainsi que leurs ambitions de transition au regard de la Multi-Level Perspective (MLP). Enfin, ce travail proposera des pistes motivationnelles visant à renforcer la coopération interne au sein des coopératives étudiées. La conclusion viendra synthétiser les principaux apports de l'étude et ouvrir des perspectives pour de futures recherches.

D'un point de vue rédactionnel, il est important de préciser ici deux éléments. L'intelligence artificielle a été utilisée tout au long de ce mémoire, mais uniquement comme aide à la rédaction (syntaxe et orthographe). Par ailleurs, l'usage du genre masculin dans l'ensemble du travail a été retenu comme forme générique, dans le seul but d'alléger le texte, et sans aucune intention discriminatoire.

1. Revue de littérature

Cette revue débute par une mise en contexte autour du concept de durabilité, utilisé tout au long de ce mémoire. Cette première étape vise à clarifier le cadre général dans lequel s'inscrit notre travail.

Dans un second temps, un état de l'art sera présenté. Celui-ci a pour objectif de situer plus précisément notre étude dans le champ des recherches sur le monde coopératif, en particulier dans le secteur agroalimentaire, et plus spécifiquement dans le contexte de l'agroécologie en Wallonie. Il s'agira également de rendre compte de la littérature existante sur le sujet.

Le cadre théorique sera ensuite exposé. Il s'articulera autour de trois théories principales, qui serviront de fondement à l'analyse et permettront de répondre à la question de recherche tout au long du mémoire.

Enfin, cette section se clôturera par une problématisation. Celle-ci aura pour fonction de formuler explicitement la question de recherche ainsi que les objectifs poursuivis. Elle visera également à montrer en quoi ce travail se distingue et apporte une contribution originale par rapport aux études existantes.

1.1. Contexte

L'économie environnementale, en tant que champ d'étude, se consacre à l'analyse des interactions entre l'économie et l'environnement. L'une de ses branches s'intéresse particulièrement à la notion de durabilité, au cœur des débats contemporains sur le développement durable. Ce concept a été formalisé par la Commission Brundtland en 1987, qui le définit comme un développement « répondant aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Dans cette lignée, Asheim (1994) considère que la durabilité impose à notre génération de gérer les ressources de telle manière que le niveau de vie dont nous bénéficions aujourd'hui puisse être, potentiellement, partagé par l'ensemble des générations futures.

Cette notion de durabilité a donné naissance à différentes approches, parmi lesquelles la durabilité forte et la durabilité faible. La première affirme que le capital naturel — c'est-à-dire l'ensemble des ressources fournies par la nature — ne peut être remplacé par du capital artificiel. Il doit donc être préservé, voire restauré, et ne jamais être exploité au-delà de certains seuils critiques (Randall, 2022). À l'inverse, la durabilité faible postule que les différents types de capital (naturel, humain, social, technique) sont substituables entre eux. Ainsi, la perte de capital naturel peut être tolérée si elle est compensée par un accroissement équivalent ou supérieur d'un autre type de capital, comme le capital humain ou technologique (Cabeza-Gutés, 1996).

Inscrite dans ce cadre conceptuel, l'analyse du secteur agroalimentaire met en lumière de nombreuses défaillances en matière de durabilité. De plus en plus de chercheurs s'accordent

à dire que l'agriculture actuelle n'est plus durable, que ce soit du point de vue de la sécurité alimentaire, du changement climatique ou encore du bien-être social et humain (Nezamova, 2023 ; Tittonell, 2023 ; Upadhyay, 2025). En effet, l'agriculture, notamment lorsqu'elle est associée à la déforestation pour l'extension des surfaces cultivables, est responsable d'environ un quart des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Si une part importante des émissions de dioxyde de carbone provient indirectement de ce secteur, ce sont surtout les émissions de méthane et les composés azotés issus des engrais et pesticides qui participent activement au réchauffement climatique (Upadhyay, 2025).

Par ailleurs, selon Tittonell (2023), la prédominance actuelle de l'agro-industrie contribue à une destruction continue des écosystèmes, entraînant une perte massive de biodiversité. Ce modèle agricole repose également sur l'usage intensif de carburants fossiles et de produits chimiques, le rendant particulièrement dépendant de ressources non renouvelables et aggravant ainsi la dégradation du capital naturel.

Lankoski et Lankoski (2023) montrent d'ailleurs que la non-durabilité du système agricole actuel peut être démontrée non seulement à travers le prisme de la durabilité forte, mais aussi à travers celui de la durabilité faible. Ils précisent cependant que cette dernière peut masquer certains risques de non-durabilité dans des domaines environnementaux spécifiques. En effet, sous le prisme de la durabilité faible, certains indicateurs environnementaux positifs peuvent permettre de compenser d'autres indicateurs environnementaux négatifs, ce qui n'est pas permis sous l'approche forte de la durabilité. Leurs résultats empiriques identifient une série de politiques nécessaires à mettre en œuvre afin de permettre l'atteinte d'une durabilité faible dans un premier temps, et forte par la suite. Ce constat souligne la gravité de la situation actuelle et l'état critique du développement de notre système agroécologique.

Face à la réaction encore trop limitée des gouvernements, de nombreuses initiatives émergent en opposition au système agroalimentaire dominant. Parmi elles, les coopératives agricoles et agroalimentaires apparaissent non seulement comme des réponses aux limites du modèle en place, mais aussi, souvent, comme des leviers de transition vers un nouveau paradigme : l'agroécologie. Nous y reviendrons dans la suite de ce mémoire.

1.2. Etat de l'art

Cette partie abordera dans un premier temps la transition de l'agriculture conventionnelle vers une agriculture agroécologique. Par la suite, nous analyserons en détail la situation actuelle de l'agroécologie dans le contexte agricole belge. Une attention particulière sera ensuite portée à la notion de coopérative, puis à celle de coopérative agroalimentaire. Enfin, nous proposerons une revue de la littérature afin de situer les coopératives agroalimentaires d'agriculteurs comme des systèmes alternatifs contribuant à la mise en œuvre du paradigme agroécologique.

1.2.1. De l'agriculture conventionnelle à l'agroécologie

L'agriculture, comme nous la connaissons aujourd'hui nous proviens du milieu du 20ème siècle suite à la seconde guerre mondiale (Martin-Retortillo & Pinilla, 2015). Son objectif était dès lors de produire une nourriture abondante et bon marché pour répondre à la démographie grandissante (Bennett, 1992).

Plus tard, la mondialisation a ajouté une nouvelle dimension à l'agriculture. Elle a permis aux pays de se spécialiser dans certaines productions agricoles à grande échelle et de destiner une partie importante de celles-ci à l'exportation. Les bénéfices de cette spécialisation ont facilité l'importation de denrées alimentaires manquantes (Vancayzeele, 2023). Comme dans de nombreux secteurs économiques, l'agriculture a adopté une approche ricardienne. Elle s'est centrée sur la maximisation des profits et de la production, tout en s'ouvrant largement au commerce extérieur. Les rendements croissants provenant de l'idéal de la révolution industriel ont joué un rôle central dans cette évolution.

Ce contexte a donné naissance à ce que l'on appelle aujourd'hui l'agriculture « conventionnelle » ou « moderne » qui a permis une accélération de la productivité imposée par l'urbanisation et l'industrialisation. L'objectif de cette agriculture conventionnelle était de répondre, à moindre coût, à une demande croissante de produits alimentaires (Murua, Laajimi, 1995). Ainsi, après la seconde guerre mondiale, l'agriculture est passée d'un modèle traditionnel et hétérogène à une agriculture conventionnelle homogénéisée. Pour maximiser leurs rendements, les agriculteurs ont favorisé les cultures faciles à déplacer (pour l'exportation) et qui se conservent facilement dans le temps. Ils ont également privilégié la culture d'une seule variété. Cela permettait de réduire la diversité des machines et des savoirs utilisés, tout en augmentant la superficie des exploitations (Vancayzeele, 2023). Dans ce type de cultures, l'apport de nutriments externes est indispensable à la croissance des plantes. Les agriculteurs ont donc dû recourir à l'utilisation d'engrais ou de fertilisants chimiques pour augmenter leurs rendements (Kirschenmann, 2007 ; Vanloqueren, 2007). De plus, d'anciennes techniques tel que le labour ont été fortement intensifier toujours dans l'objectif de maximiser les rendements (Hobbs et al., 2008).

Reveret et ses collègues (1981) évoquent même l'apparition d'un nouveau paradigme, au sens de Thomas Kuhn. Selon Kuhn (1962), un paradigme désigne : « des exemples de travaux scientifiques reconnus qui fournissent des modèles et donnent naissance à des traditions particulières et cohérentes de recherche scientifique » (Kuhn, 1962, p. 26). Ce paradigme de l'agriculture conventionnelle conceptualise l'agriculture comme une production linéaire et industrielle (Reveret et al., 1981). L'agriculture conventionnelle est dès lors essentiellement basée sur la production, la compétition et la globalisation (Blay-Palmer, 2008 ; Oosterveer & Sonnenfeld, 2012 ; Palpacuer & Tozanli, 2008).

Cependant, ce paradigme a également engendré de nombreuses externalités négatives. Ces dernières représentent les coûts sociaux et environnementaux liés à l'accroissement de la

productivité qui ne sont pas directement intégrés dans les coûts de production. Jean-Pierre Reveret et ses collègues (1981) en identifient plusieurs :

- La pollution des eaux ;
- L'érosion des sols ;
- L'appauvrissement génétique ;
- Les effets nocifs de l'activité agricole sur les produits eux-mêmes ;
- La crise énergétique et climatique ;
- etc.

Ces externalités négatives, déjà observées à la fin du XX^e siècle, n'étaient traditionnellement pas prises en compte par l'économie classique. Elles nous poussent encore aujourd'hui à repenser la durabilité de nos méthodes de production alimentaire (Murua, Laajimi, 1995) et à évoluer vers ce que Reveret et ses collègues (1981) appellent un nouveau paradigme : celui de l'agriculture écologique.

Ce nouveau paradigme peut être associé à celui de l'agroécologie, définie comme l'application des principes écologiques à la conception et à la gestion d'agroécosystèmes durables (Altieri, 1989 ; Gliessman, 1998). L'agroécologie englobe à la fois un ensemble de pratiques agricoles durables et une approche scientifique pluridisciplinaire, intégrant les sciences agricoles, sociales et environnementales (Francis et al., 2003). Apparue dès les années 1980 dans un contexte de préoccupations croissantes pour la situation socio-économique de la petite paysannerie (Altieri, 2002 ; Conway, 1987), elle s'est construite comme une réponse critique au modèle productiviste, en développant une vision écosystémique de l'agriculture (Stassart et al., 2012 ; Tripp, 2008). Cette approche a conduit à l'établissement de cinq critères de base de l'agroécologie (Altieri, 1995 dans Stassart et al., 2012, p. 10) :

1. Permettre le recyclage de la biomasse, optimiser la disponibilité de nutriments et équilibrer le flot de nutriments.

2. Garantir des conditions de sol favorables à la croissance des plantes, en gérant en particulier la matière organique et en améliorant l'activité biotique du sol. Ceci suppose, au regard de la rareté des ressources pétrolières, une réduction drastique de l'usage d'intrants externes produits de la chimie de synthèse (engrais, pesticides et pétrole).

3. Minimiser les pertes de ressources liées aux flux des radiations solaires, de l'air et du sol par le biais de la gestion microclimatique, la collecte d'eau, la gestion du sol à travers l'accroissement de la couverture du sol et le jeu des complémentarités territoriales entre différentes orientations technico-économiques (notamment élevage-culture).

4. Favoriser la diversification génétique et d'espèces de l'agroécosystème dans l'espace et le temps.

5. Permettre des interactions et des synergies biologiques bénéfiques entre les composantes de l'agrobiodiversité de manière à promouvoir les processus et services écologiques clefs.

On remarque que cette proposition de paradigme semble répondre, au moins partiellement, aux externalités négatives engendrées par le paradigme de l'agriculture conventionnelle. Cependant, l'agroécologie n'est pas encore en mesure de transformer ce paradigme dominant (Reveret, Peltier & Boudier, 1981). En effet, l'agriculture conventionnelle ou moderne demeure aujourd'hui largement prédominante en termes de production et d'exploitation. Néanmoins, on observe une progression constante de l'agriculture écologique, notamment en Europe, où elle gagne chaque année en influence et en surface. Cela est illustré par la forte croissance de l'agriculture biologique en Europe, qui a connu une augmentation de 79 % entre 2012 et 2022, soit 7,4 millions d'hectares supplémentaires. Le nombre d'hectares utilisés pour l'agriculture biologique atteint ainsi 10,5% de la surface agricole utile totale en Europe ce qui correspond à 16,9 millions d'hectares (Segura-Gattuso, 2024).

Les critères historiques de l'agroécologie ont été actualisés par le Département « Sciences pour l'Action et le Développement » (SAD) de l'Institut National de Recherche Agronomique (INRA). Quatre nouveaux critères y ont été ajoutés. Parmi eux, trois portent sur des aspects techniques / méthodologiques, tandis qu'un quatrième, axé sur l'autonomie des agriculteurs, introduit une dimension socio-économique à l'élaboration de ce nouveau paradigme (Stassart et al., 2012, voir annexe, tableau 1, p. 87, pour les détails).

Carpio (2018) nous montre d'ailleurs que concevoir une agriculture agroécologique peut également améliorer la qualité de vie des agriculteurs. Elle donne plus de sens à leur profession et offre une reconnaissance publique accrue. Elle favorise également les liens avec les consommateurs grâce à une production locale. Enfin, elle contribue à améliorer leur santé, notamment en limitant l'usage des pesticides et en favorisant la mutualisation du travail.

Cependant, certains aspects de la qualité de vie restent difficiles à atteindre. Par exemple, les agriculteurs peinent à libérer du temps pour les loisirs en famille ou avec des amis (Carpio, 2018). En outre, le marché accorde encore peu de place à cette agriculture en termes de représentation syndicale ou d'accès simplifié à la commercialisation des produits. De plus, les producteurs à petite échelle rencontrent des difficultés à rester rentables tout en développant des filières courtes (Dumont, 2017). Il apparaît donc essentiel d'élargir ce paradigme à des dimensions socio-économiques, pour qu'il puisse répondre de manière cohérente à l'ensemble des défis soulevés.

D'ailleurs, le Groupe Interdisciplinaire de Recherche en Agroécologie du FNRS (GIRAF), en Belgique, a proposé quatre nouveaux principes. L'un est de nature méthodologique, soulignant le besoin de mener des recherches participatives, tandis que les trois autres abordent des aspects socio-économiques (Stassart et al., 2012, voir annexe 1, tableau 1, p. 87, pour les détails).

Ces contributions nous conduisent aux travaux d'Antoinette Dumont (2017), qui a analysé la documentation scientifique, tant directe qu'indirecte, relative à l'agroécologie. Son objectif était d'extraire plusieurs principes généraux reflétant les orientations actuelles de l'agroécologie. Dumont inclut également dans son étude une série d'acteurs non directement liés à l'agroécologie, mais en forte affinité avec ses principes. Ces acteurs sont répartis en quatre catégories : les mouvements agricoles alternatifs à l'agriculture conventionnelle, le commerce équitable, les entreprises coopératives, et l'économie sociale et solidaire (Dumont, 2017).

Voici le tableau élaboré par Antoinette Dumont en 2017 (p. 35) :

Tableau 2 : Proposition de principes socio-économiques de l'agroécologie

Principe	Brève présentation
1. Équité environnementale ^{AE, CE, AC}	Équité environnementale favorisée par la prise en compte des externalités environnementales négatives dans chaque choix économique.
2. Indépendance financière ^{AE, AC, CO, ESS}	Indépendance financière et commerciale par rapport aux acteurs politiques et économiques en amont dans la chaîne de production, surtout s'ils sont étrangers à la démarche agroécologique. Ce thème ne concerne pas l'indépendance par rapport aux clients de l'organisation de producteurs en question, qui a été considérée comme un thème à part (3. Accès et autonomie par rapport au marché).
3. Accès et autonomie par rapport aux marchés ^{AE, CE, AC, ED}	Accès et autonomie par rapport aux marchés pour les producteurs et toute structure collective de production ou transformation.
4. Durabilité et capacité d'adaptation ^{AE, CE*, AC, CO}	Durabilité et capacité d'adaptation des organisations via, principalement, leur appartenance à un réseau de producteurs, consommateurs, conseillers techniques et scientifiques.
5. Diversité et échange de savoirs ^{AE*, AC*, CO*}	Les savoirs traditionnels, empiriques et scientifiques sont échangés entre les membres d'une organisation.
6. Équité sociale ^{AE, CE, AC, ESS}	Équité sociale dans les relations directes entre les différentes parties prenantes à tous les niveaux du système alimentaire.
7. Partenariat entre producteurs et consommateurs ^{AE, CE, AC, ESS*}	Partenariat marqué par la présence, formelle ou non, d'un contrat social entre producteurs et consommateurs.
8. Proximité géographique ^{AE, CE, AC, ESS}	Proximité géographique entre les parties prenantes des différentes étapes de production, transformation et consommation.
9. Développement du monde rural et maintien du tissu rural ^{AE, CE, AC, CO, ESS}	Les projets d'un système alimentaire participent au développement rural ainsi qu'à la préservation du tissu social.
10. Gouvernance démocratique ^{CE, AC, CO, ESS}	Le pouvoir des membres d'une organisation n'est pas basé sur leur capital ; les décisions sont prises via un processus démocratique.
11. Partage de l'organisation ^{CE, AC, CO, ESS}	Co-organisation des producteurs et/ou des acteurs des étapes de production et transformation.
12. Limitation de la distribution du profit ^{CO, ESS}	Les bénéfices sont utilisés pour atteindre un but social et non pas uniquement pour maximiser le rendement du capital investi.
13. Mise en oeuvre conjointe des différents principes dans les pratiques ^{AE, AC, ESS}	Les principes défendus par une organisation doivent être implémentés ensemble et non de manière isolée.

* AE = agroécologie ; AC = modèles d'agriculture alternatifs au conventionnel ; CE = commerce équitable ; CO = mouvement coopératif ; ESS = économie sociale et solidaire.

Ces principes sont considérés par Dumont comme des horizons que l'agroécologie devrait viser afin de promouvoir l'émergence de systèmes alimentaires plus justes et durables.

En ce qui concerne la mise en œuvre des principes environnementaux de l'agroécologie, le site *OSEz l'agroécologie* (s.d.) propose une synthèse des critères à respecter, ou à approcher, pour inscrire concrètement sa pratique agricole dans une démarche agroécologique :

Figure 1 : Critères concrets de l'agroécologie



En outre, le site *OSEz l'agroécologie* va plus loin en précisant les types de pratiques à adopter pour se rapprocher des critères agroécologiques. Il recommande, par exemple, de réduire l'érosion et le travail du sol, d'améliorer la fertilité des sols, d'accroître la biodiversité fonctionnelle, de préserver les ressources en eau, de favoriser la diversité génétique, de s'engager dans des démarches collectives, etc.

1.2.2. L'agriculture en Wallonie

La Belgique, comme de nombreux autres pays, a adopté le paradigme de l'agriculture conventionnelle. Précurseur de la révolution industrielle, le pays a été séduit par la promesse d'une augmentation presque exponentielle de la productivité et des revenus. Si beaucoup de fermes ont effectivement bénéficié d'une amélioration de leur productivité et de leur situation économique, elles se sont aussi retrouvées dépendantes des entreprises agroalimentaires et intégrées dans un système de production mondialisé (Friedland, 2004).

Cette transition n'a toutefois été accessible qu'à une minorité d'exploitations, principalement celles disposant déjà de ressources suffisantes pour assumer les coûts élevés exigés par le modèle conventionnel (Verhaegen, 2012 ; Mazoyer et Roudart, 2002). Aujourd'hui, même avec des avancées technologiques significatives, la productivité peine à tenir ses promesses de croissance soutenue. En outre, la baisse continue des prix, causée en partie par la concurrence entre exploitations et la pression exercée par la grande distribution, érode les marges des agriculteurs (Nigatu, 2020). Cela rend les perspectives d'augmentation des revenus et d'amélioration des conditions de vie de plus en plus illusoires.

Ces défis se reflètent clairement dans les chiffres de l'agriculture belge. Depuis 1980, le nombre d'exploitations agricoles a diminué de 63 %, tandis que la proportion d'agriculteurs a baissé de 62 %. Parallèlement, la superficie moyenne par exploitation a triplé entre 1980 et 2022 (Statbel, 2024). Bien que cette évolution ait initialement dynamisé le secteur agricole, une tendance inverse se dessine aujourd'hui.

Par ailleurs, il est devenu de plus en plus difficile pour les agriculteurs conventionnels (dont les Belges) de se sentir socialement reconnus. Le monde agricole traditionnel fait face à une perte de confiance des consommateurs envers les producteurs (Dumont, 2017), aggravée par l'émergence de modèles alternatifs tels que l'agriculture biologique, les coopératives ou l'agriculture régénératrice. Ces alternatives apparaissent comme une critique constante du modèle conventionnel (Dubuisson-Quellier et Giraud, 2010 ; Rémy, 2010). Cette situation contribue à un isolement social croissant des agriculteurs conventionnels, dont le métier est de plus en plus perçu comme marginalisé. Ce malaise se traduit notamment par un taux de suicide parmi les plus élevés de toutes les professions. De nombreux agriculteurs perdent le sens de leur travail, se sentant piégés à la fois par les exigences économiques de leur activité et par leur dépendance à la grande distribution (Carpio, 2018).

Ce contexte nous amène à examiner l'état des pratiques agroécologiques en Belgique, et plus particulièrement en Wallonie.

En 2017, en Belgique, 674 300 hectares étaient encore cultivés selon les méthodes conventionnelles de travail du sol. L'agriculture biologique représentait alors environ 100 000 hectares, dont 40 000 hectares en terres cultivées, les 60 000 hectares restants étant laissés en jachère ou utilisés pour le pâturage (FAO, 2017). À la même période, les terres agricoles utilisant des techniques de conservation des sols s'élevaient à 92 000 hectares, tandis que celles ne subissant aucun travail du sol atteignaient 82 700 hectares.

En Belgique, la législation relative à l'agriculture relève des compétences régionales, ce qui entraîne des divergences significatives entre la Flandre et la Wallonie. L'agriculture biologique a d'ailleurs connu une forte progression en Wallonie, avec un nombre d'exploitations multiplié par 20 entre 1987 et 2019, année où les exploitations biologiques représentaient 13 % des fermes wallonnes, contre seulement 2 % des flamandes (Lenoir, 2019 ; Statbel 2024).

Aujourd'hui, la transition vers des pratiques agroécologiques continue, mais elle demeure limitée. En effet, en 2024, la proportion des exploitations agricoles wallonnes pratiquant l'agriculture biologique est montée à 15,5 % (BioWallonie, 2024), ce qui représente 90 538 hectares, soit 12,3 % de la surface agricole utile régionale. Ces chiffres montrent une dynamique positive : en 2023, la Wallonie à elle seule comptait presque autant de terres cultivées en agriculture biologique que l'ensemble du pays en 2017. Par ailleurs, selon une étude du SPF Économie relayée par BioWallonie (2019), une exploitation sur dix en Wallonie (soit 1 105 fermes) réalisait une partie de son chiffre d'affaires via les circuits courts. Cette proportion était nettement plus élevée parmi les exploitations biologiques, atteignant 44 % en 2019 (BioWallonie, 2019).

Cette évolution met en lumière l'intérêt d'étudier la situation en Wallonie, où l'adoption d'un nouveau paradigme agricole semble plus avancée.

1.2.3. La coopérative sociale : définition

La coopérative est une forme organisationnelle historique de l'économie sociale. Son modèle trouve ses origines dans la coopérative de Rochdale, fondée en 1844, qui en a établi les premiers principes. Ces principes ont été repris et modernisés par l'Alliance Coopérative Internationale (ACI), qui en définit les caractéristiques tout en restant fidèle à l'esprit des pionniers de Rochdale. Parmi ces caractéristiques, on retrouve la liberté et l'ouverture de l'adhésion, la promotion de la prise de décision démocratique par les membres participant économiquement, l'autonomie de la structure, et un engagement envers la communauté à travers le développement durable de la collectivité (ACI, 1995). La coopérative se distingue également par la notion de double qualité : les membres sont à la fois associés (décideurs et investisseurs) et bénéficiaires (récepteurs des profits ainsi que des biens et services produits par la coopérative).

Les coopératives agroalimentaires d'agriculteurs appartiennent à la catégorie des coopératives de fournisseurs qui se distinguent par le fait que leurs parties prenantes principales, c'est-à-dire les acteurs impliqués dans la gouvernance et les bénéficiaires des retombées

économiques et sociales générées par la coopérative, sont majoritairement des agriculteurs, ou plus largement des fournisseurs de biens agricoles (Gui, 1991).

Pour affiner l'analyse des coopératives étudiées, il est essentiel de présenter le concept d'entreprise sociale, introduit au niveau européen par le réseau de recherche EMES (EMergence de l'Entreprise Sociale) (emes.net). Ce réseau rassemble des centres de recherche et des chercheurs reconnus et a pour objectif de constituer un corpus de connaissances sur l'économie sociale et l'entrepreneuriat social en Europe.

Dans cette optique, EMES a développé un idéal-type, inspiré de Weber (1922), pour conceptualiser une « entreprise sociale typique », facilitant ainsi l'analyse des coopératives (Nyssens et al., 2023). Defourny et Nyssens (2013) définissent cet idéal-type au moyen de 9 critères (en annexe, pp. 88-89) répartis en 3 dimensions :

1. La dimension économique : Les entreprises sociales doivent exercer une activité continue de production de biens ou de services, assumer un niveau significatif de prise de risque économique, et compter un niveau minimal d'emploi rémunéré.
2. La gouvernance démocratique : Elles doivent présenter un degré élevé d'autonomie, un pouvoir de décision qui ne repose pas sur la détention de capital, ainsi qu'une dynamique participative impliquant les différentes parties prenantes de l'activité.
3. La dimension sociale : L'entreprise sociale doit poursuivre, au moins en partie, un objectif d'intérêt général. Par exemple, une coopérative exclusivement orientée vers l'intérêt mutuel de ses membres, sans limitation de la redistribution des bénéfices, ne serait pas considérée comme une entreprise sociale. Ces structures doivent être issues d'une initiative citoyenne et inclure une limitation de la distribution des bénéfices

Le statut juridique n'est pas déterminant dans cette définition, élargissant ainsi le champ des organisations pouvant être considérées comme des entreprises sociales.

Mon travail portera sur des types de coopératives qui soit s'approchent du concept d'entreprise sociale sans toujours répondre aux 9 critères, ceux-ci relevant d'un idéal-type, soit bénéficient des agréments « SC » (société coopérative) et « ES » (entreprise sociale) » (001, 004, 005, 006, 007 et Paysan artisan).

1.2.4. L'apparition de modèles alternatifs : le cas des coopératives d'agriculteurs

Les coopératives agroalimentaires, comme toutes les coopératives, s'inspirent historiquement des principes de Rochdale comme expliqué précédemment.

En Belgique, le mouvement coopératif agricole apparaît entre 1885 et 1890. Les coopératives sont alors appelées syndicats agricoles. Elles ont d'abord été utilisées pour l'achat groupé de matières premières et d'engrais, puis pour la commercialisation des produits agricoles. Par la suite, les CUMAs (Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole) ont vu le jour. Elles permettent aux agriculteurs de mutualiser l'achat et l'utilisation de grandes machines, souvent trop coûteuses à acquérir individuellement. (Duquesne & al., 2008).

Aujourd'hui, les coopératives agricoles connaissent un nouvel essor autour d'initiatives telles que :

- La vente de produits à la ferme ;
- La commercialisation de produits biologiques ;
- La promotion des produits locaux.

(Duquesne et al., 2008)

Une part importante de ce type de coopératives s'inscrivent dans une dynamique de construction de systèmes agroalimentaires qualifiés d'« alternatifs » et de « localisés », en raison des ruptures qu'ils opèrent avec le modèle conventionnel (Chiffolleau, 2012). Comme le montrent plusieurs études présentées ci-dessous, elles peuvent jouer un rôle clé dans la transformation des systèmes alimentaires.

En premier lieu, ce type de coopératives offre aux agriculteurs un cadre rassurant, leur permettant ainsi d'effectuer des changements dans leur profession tout en évoluant dans un environnement propice à leur émancipation. Cet environnement coopératif garantit généralement :

- Une prise de décision démocratique ;
- De bonnes conditions de travail grâce à une organisation en groupe ;
- Un prix juste pour une qualité équitable ;
- La possibilité pour l'agriculteur de redevenir maître de ses décisions et de sa production ;
- Une émancipation tant matérielle qu'intellectuelle.

(Dohet, 2018).

En ce sens, on peut mentionner les CUMA, particulièrement présentes en France. L'étude de Simon Cornée (2023), à partir de recherches quantitatives, montre ainsi que la présence de celles-ci, même si elles n'affichent pas directement un objectif agroécologique, génère, pour une certaine surface, des externalités positives pour l'environnement. Cela se traduit notamment par une réduction de l'utilisation des pesticides. Ce résultat s'explique par le partage de technologies et de connaissances entre agriculteurs au sein de ces coopératives. À terme, cela peut conduire à une nouvelle manière d'utiliser les moyens de production et initier une transition vers l'agroécologie (Cornée et al., 2023).

En Belgique, les travaux de Duquesne et al. (2008) soulignent le rôle central des coopératives agricoles, en particulier en Wallonie. Contrairement à l'évolution générale de l'économie, marquée par la concentration de la production et le pouvoir croissant de quelques grandes multinationales, ces coopératives, notamment les plus petites, privilégient la mise en place de projets locaux, autonomes et ancrés dans leur territoire. Selon les auteurs, elles contribuent à

préservé la richesse locale, à maintenir des services et des emplois dans les territoires ruraux, et à promouvoir le bien-être de leurs membres. Elles participent également à rétablir une relation de confiance entre producteurs et consommateurs, en garantissant un prix juste et des circuits de commercialisation plus équitables. Duquesne et al. (2008) concluent que les coopératives représentent un levier crédible pour promouvoir de nouvelles formes de production et de consommation, et qu'elles encouragent un mode de vie durable, en tenant compte des besoins des générations futures, notamment en matière de préservation de l'environnement.

Antoinette Dumont (2017) va plus loin en intégrant les coopératives dans des systèmes alternatifs orientés vers l'agroécologie. Son travail se concentre en particulier sur le secteur du maraîchage en Wallonie. Elle classe les petits et moyens maraîchers agroécologiques, particulièrement représentés dans les coopératives wallonnes, dans ce que la MLP qualifierait de « niches agroécologiques ». Le lien avec les coopératives d'agriculteurs s'explique par le fait que ces maraîchers en sont souvent à l'origine. Celles-ci portent ainsi des principes et des valeurs écologiques, économiques et sociales en cohérence avec leur vision de l'agriculture.

La MLP peut être rapidement définie comme un cadre d'analyse des transitions sociotechniques qui articule trois niveaux : les niches d'innovation (où émergent de nouvelles pratiques), le régime dominant (les systèmes en place), et le paysage socio-économique plus large. Elle permet de comprendre comment des innovations alternatives peuvent se développer et potentiellement transformer les systèmes établis (Geels, 2002). Nous y reviendrons plus en détail dans le cadre théorique.

Ces niches agroécologiques interagissent étroitement avec le régime sociotechnique dominant. Celui-ci est constitué notamment par les grandes cultures traditionnelles issues en majorité de l'après seconde guerre mondiale. Dumont (2017) montre que les maraîchers de moyenne surface, souvent mieux organisés, arrivent à bousculer davantage le système en place. À l'inverse, les très petites exploitations, plus isolées, ont davantage de mal à se faire entendre ou à changer les règles du jeu.

Dumont avance l'hypothèse que ces deux régimes sociotechniques coexisteront dans les prochaines années. Les niches agroécologiques, en pleine croissance, risquent cependant d'être fragilisées face à des défis structurels dans la création, recherche d'un nouveau marché robuste afin d'écouler leurs productions. En revanche, le régime dominant des grandes cultures traditionnelles, bien qu'il ralentisse, reste solidement ancré dans le marché (Dumont, 2017).

Vastenaekels et Pelenc (2018) vont également montrer le potentiel transformateur que certaines coopératives agroalimentaires ont en permettant un réencastrement de l'économie dans la société. Ce concept, emprunté à Karl Polanyi (1944/2001), désigne la tentative de réintégrer l'économie dans des structures sociales, politiques et environnementales. Selon Polanyi, l'économie moderne est marquée par un « double mouvement » : d'une part, un processus de désencastrement lié à la marchandisation croissante ; d'autre part, une réaction

de la société visant à réencastrier l'économie, c'est-à-dire à la replacer sous l'autorité de normes sociales et collectives (Vastenaekels & Pelenc, 2018).

Dans ce cadre théorique, les auteurs partent du postulat que les systèmes agroalimentaires dominants et non durables sont le produit d'une économie désencastrée. À travers plusieurs entretiens de terrain, ils analysent dans quelle mesure les coopératives alimentaires peuvent, au contraire, participer à un réencastrement de l'économie agroalimentaire et donc de la rendre plus durable socialement, économiquement et environnementalement. Ils insistent sur l'importance de se demander si ces projets remodelent réellement les relations économiques ou s'ils risquent, à défaut, d'être absorbés par le système dominant. À ce sujet, ils citent De Leener et Totté (2017), qui mettent en évidence ce danger : « à défaut, quelles que soient leur originalité, leur ampleur ou leur générosité, elles risquent d'être captées par le même système qu'elles prétendent abandonner et de devenir, à leur insu, complices de ce qu'elles dénoncent ou rejettent » (p. 220).

Sur la base de ces constats, Vastenaekels et Pelenc (2018) proposent une typologie du potentiel d'encastrement des coopératives alimentaires, fondée sur deux axes : celui de l'action soutenue par l'investissement à l'action portée par la communauté ; et celui des relations purement commerciales aux partenariats coopératifs. Ils montrent que certaines coopératives présentent un véritable potentiel transformateur. Toutefois, adopter une forme coopérative ne suffit pas. En effet, ce potentiel dépend plutôt de pratiques qui s'inscrivent, même implicitement, dans une logique de réencastrement de l'économie agroalimentaire.

Enfin, de nombreuses études à travers le monde pourraient encore être citées pour illustrer le potentiel transformateur de certaines coopératives agroalimentaires. Par exemple, Golovina et Smirnova (2021), en analysant des coopératives dans plusieurs pays, notamment en Bulgarie et en Russie, conclut que celles-ci jouent un rôle central dans les systèmes agricoles et alimentaires, contribuant ainsi au développement durable à l'échelle mondiale. De son côté, Balongo (2024) souligne que les coopératives agricoles au Kenya favorisent l'agroécologie et renforcent la résilience des agriculteurs face au changement climatique.

L'ensemble de ces exemples montre que les coopératives agroalimentaires portées par des agriculteurs ne sont pas de simples structures alternatives : elles peuvent jouer un rôle moteur dans la transformation du système agroalimentaire conventionnel, en Belgique comme ailleurs.

1.3. Cadre théorique

Cette section a pour objectif de présenter les clés d'analyse mobilisées dans cette recherche.

Tout d'abord, une brève partie nous expliquera le cadre microéconomique permettant l'analyse des coopératives.

Ensuite, Trois concepts principaux structureront l'analyse des coopératives en tant que niches face au régime sociotechnique dominant. Le premier, la Multi-Level Perspective, offrira un

cadre pour examiner les dynamiques d'innovation à différents niveaux. Le second, le concept d'innovation sociale, mettra en évidence le caractère novateur et émergent des coopératives étudiées. Enfin, le concept de bien commun, tel que défini par Elinor Ostrom, permettra d'explorer comment la théorie des biens communs ou des nouveaux communs peut être appliquée au contexte coopératif. Cela aidera à proposer des pistes d'amélioration pour répondre aux dilemmes sociaux complexes qui se déroulent au sein des coopératives agroalimentaires.

1.3.1. Le cadre microéconomique

Les modèles microéconomiques classiques éprouvent souvent des difficultés à démontrer l'efficacité des coopératives. Plusieurs modèles théoriques, adoptant une perspective néoclassique, ont été élaborés pour justifier l'existence de structures économiques alternatives telles que les coopératives. Parmi les plus notables figurent les travaux de Ward (1958) et Vanek (1975 ; 1977). Ces modèles reposent sur des hypothèses selon lesquelles les individus, perçus comme égoïstes et rationnels, cherchent à maximiser le revenu moyen des travailleurs dans une entreprise coopérative, tout en conservant la plus grande part possible de loisir. (Barreto, 2011).

Cependant, ces approches révèlent rapidement leurs limites lorsqu'elles sont appliquées aux coopératives. En effet, lorsqu'on suit les postulats de base de la théorie néoclassique, la gouvernance démocratique, caractéristique essentielle des coopératives, est souvent considérée comme une source de perte d'efficacité, comparée à l'entreprise capitaliste où les décisions sont prises de manière centralisée (Barreto, 2011).

Pourtant, les coopératives montrent dans les faits une véritable efficacité, ou du moins une capacité à s'étendre au fil du temps, comme le démontre l'étude de Nakayiso & Nyakundi (2023), ce qui révèle la confiance des individus en ce modèle. Cela met en lumière l'importance de prendre en compte les dimensions humaines dans l'analyse de ces entreprises. Contrairement aux approches classiques, les coopératives ne cherchent pas uniquement à maximiser leurs profits. Elles intègrent des facteurs humains qui enrichissent leur mission au-delà des aspects purement financiers. C'est ce que souligne Thomas Barreto dans son texte *Penser l'entreprise coopérative : au-delà du réductionnisme du mainstream* (2011).

Selon Barreto (2011), la coopérative doit être perçue non pas simplement comme une entreprise visant la maximisation du capital, mais plutôt comme un moyen d'étendre l'expression de la citoyenneté au sein de la sphère productive. Cette conception de l'entreprise en fait un lieu où sont débattues des questions de justice, et où les finalités de l'activité sont interrogées collectivement par les travailleurs. Mon étude s'inscrira dans cette perspective, en abordant les coopératives comme des espaces d'interaction où les individus s'unissent pour atteindre un objectif commun de production, tout en respectant des valeurs humaines par le biais de la démocratie interne.

1.3.2. La Multi-Level Perspective

Afin d'analyser plus précisément les coopératives étudiées et leur rôle en tant que moteurs de transformation du système, il est nécessaire de développer plusieurs concepts relatifs à ces mouvements. L'un des plus influents est la théorie de la MLP.

La MLP est un cadre théorique qui permet d'étudier les transformations des régimes dominants au sein de différents secteurs, en mettant l'accent sur le contexte sociotechnique. Afin d'analyser ces dynamiques de changement, à un niveau global, la MLP se concentre sur les principaux secteurs d'activité des sociétés humaines, tels que les transports, l'agriculture, l'énergie, etc. (Audet, 2015).

Le modèle repose sur trois niveaux dynamiques qui se superposent et représentent différents plans au sein d'un secteur donné. Il montre qu'une transition peut survenir lorsque ces trois niveaux ne sont plus alignés :

1. Le paysage sociotechnique : Ce niveau regroupe tous les éléments exogènes qui influencent un secteur, tels que les contextes politique, économique, institutionnel, environnemental et social. Le paysage évolue lentement et est peu influencé par les autres niveaux du modèle. (Geels, 2002 ; Foxon et al., 2010)
2. Le régime sociotechnique : Il correspond au régime dominant, c'est-à-dire l'ensemble des organisations, acteurs et groupes sociaux d'un secteur qui opèrent selon des normes communes, des technologies et techniques similaires, ainsi que des institutions établies. Ce régime est relativement stable, bien qu'il soit influencé par le paysage et les niches d'innovation. (Verbong and Geels, 2010 ; Lachman, 2013)
 - o Il existe deux types de relations entre le régime et le paysage :
 - La relation stabilisante : Le régime répond efficacement aux exigences du paysage, ce qui limite les pressions pour évoluer. (Geels, 2002 ; Foxon et al., 2010)
 - La relation perturbatrice : Le régime ne parvient plus à répondre aux évolutions du paysage, créant ainsi des fenêtres d'opportunité où les niches peuvent se développer. (Geels, 2002 ; Foxon et al., 2010)
3. Les niches d'innovation : Ce niveau représente les espaces où émergent des innovations, souvent en réponse aux faiblesses du régime face aux pressions du paysage. Les niches sont généralement composées de petites organisations qui développent de nouvelles technologies ou pratiques sociales. Elles sont souvent instables et peu développées, mais peuvent croître lorsque le régime ne parvient plus à s'adapter au paysage changeant. ((Geels & Schot, 2007)

Ces trois niveaux interagissent de manière dynamique. Lorsque le paysage, le régime et les niches sont alignés, le régime, autrement dit la pensée dominante (mainstream), reste stable

et prédominante (Klein Woolthuis et al., 2005 ; Lachman, 2013). Dans ce cas, le régime entretient une relation symbiotique avec les niches, en intégrant leurs idées novatrices sans remise en question profonde. On parle alors de "verrouillage", où le changement est difficile à réaliser (Lebacqz, 2015).

La théorie devient particulièrement pertinente lorsque ces trois niveaux ne sont plus alignés. Lorsqu'un changement du paysage se produit et que le régime n'est plus optimal, les niches peuvent prendre de l'importance de trois manières, selon Geels & Schot (2007) :

1. En augmentant en nombre (plus de projets d'innovation) ;
2. En devenant plus complètes et compétitives avec le régime ;
3. En s'affirmant comme des alternatives solides au régime (les projets prennent de l'ampleur).

Dans ces conditions, une transition devient possible, et les niches peuvent progressivement se transformer en un nouveau régime dominant. Pour évaluer cette transition, Geels & Schot (2007) proposent plusieurs indicateurs de viabilité et de potentiel de translation d'une niche :

- La stabilisation des processus d'apprentissage : Les pratiques et connaissances développées au sein de la niche deviennent plus structurées et reproductibles.
- Le soutien d'acteurs puissants : Des institutions ou entreprises influentes commencent à appuyer les initiatives de la niche, renforçant sa position.
- L'amélioration du rapport prix/performances : Les innovations issues de la niche deviennent plus compétitives par rapport aux pratiques du régime dominant, rendant leur adoption plus probable.
- La part de marché significative : Lorsque la niche atteint plus de 5 % des parts de marché, elle peut exercer une pression réelle sur le régime dominant.

Ces indicateurs permettent de mesurer la maturité d'une niche et sa capacité à se transformer en un modèle dominant alternatif. Ils seront utiles dans l'analyse des coopératives étudiées pour évaluer leur potentiel de transformation du régime en place.

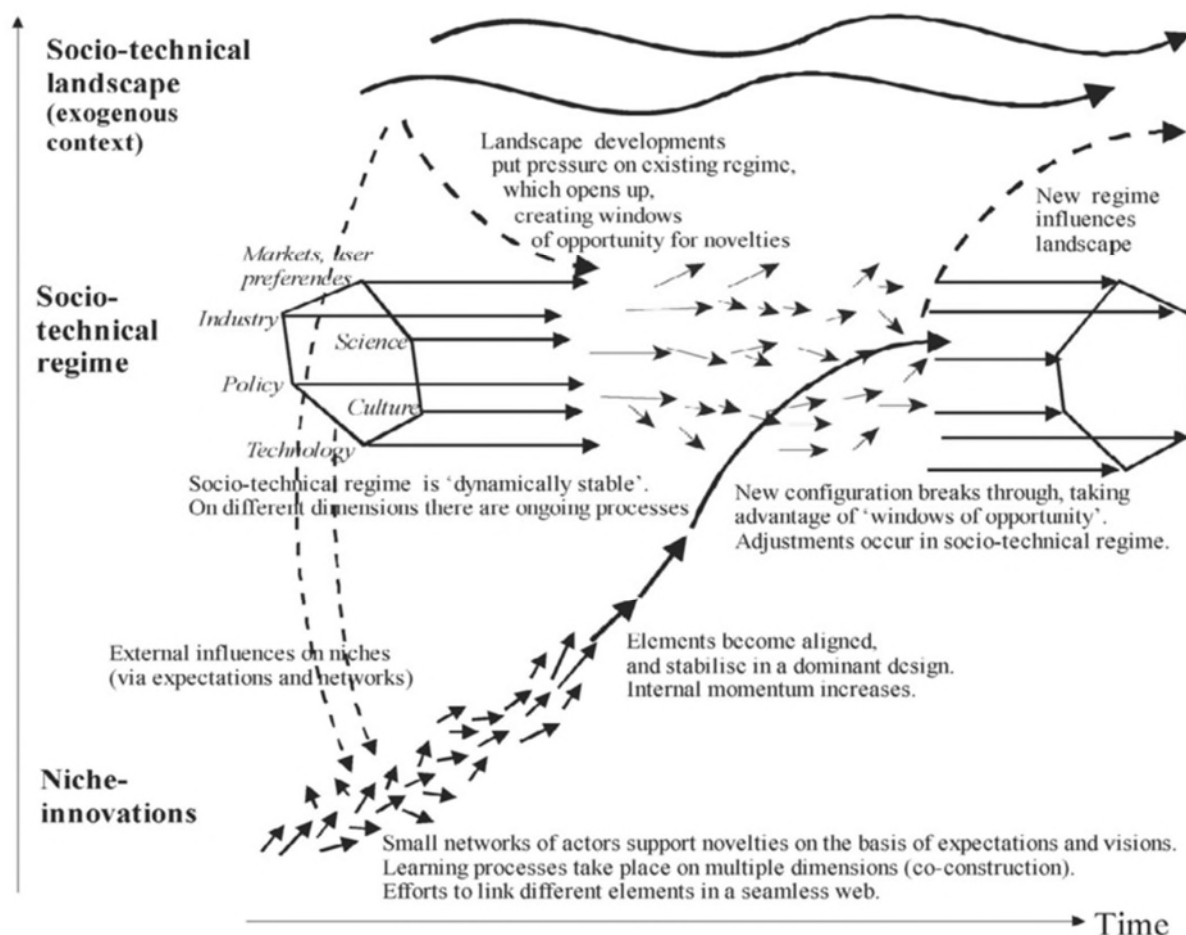
La transition est donc un processus non linéaire qui résulte des interactions entre ces trois niveaux dynamiques.

Cette théorie propose également une typologie des trajectoires de transition, divisée en cinq voies distinctes, en fonction de la nature des interactions entre niches, régime et paysage, ainsi que de la temporalité des opportunités de transition (fenêtres d'opportunité). J'y reviendrai dans mon analyse pour situer, dans ce modèle, la manière dont les coopérateurs perçoivent leurs projets, ainsi que la place que leur attribue la littérature scientifique. Ci-dessous se trouve un modèle qui représente graphiquement les interactions entre tous les éléments de la MLP.

La suite du travail précisera les interactions qui existent au sein du secteur agroalimentaire en mettant en avant le rôle et le placement des coopératives de producteurs.

Figure 2 : MLP

Increasing structuration
of activities in local practices



Source : Geels et Schot (2007, p. 401)

1.3.3. L'innovation sociale

Afin de rendre l'analyse plus précise, le concept d'innovation sociale, me paraît tout à fait cohérent. Il est en effet crucial de situer ces coopératives d'agriculteurs au sein du niveau de niche présenté dans la section précédente.

L'innovation s'entend ici comme appartenant au « non figé », à l'hors-norme. Elle vise à faire autrement, en proposant un modèle alternatif (Chambon et al., 1982). Selon Servet (2010, p. 195), elle « peut être comprise comme une réaction par rapport à une situation donnée [...] en opposition à un passé encore actuel, pensé désormais comme inacceptable [et en] révélateur des dynamiques présentes mais aussi accoucheur d'avenirs potentiels ». Elle s'oppose ainsi à un système dominant jugé inacceptable, qu'elle cherche à faire évoluer ou à remplacer à tout prix (Laville, 2014).

Ce système dominant correspond à celui de la consommation et de la production de masse (Blanc et Fare, 2012, p. 79). Il peut également être qualifié de capitaliste, car le pouvoir repose sur la détention de capital. Ce système demeure largement prédominant à l'échelle mondiale, notamment en Europe. Les innovations sociales, quant à elles, s'inscrivent dans une critique de ce système en proposant un modèle socioéconomique alternatif jugé plus durable (Laville, 2014).

Pour cela, les innovations sociales s'appuient sur la pluralité des principes d'interaction économique (Polanyi, 2011) afin de restaurer une cohésion sociale et environnementale menacée (Laville, 2014). Leur objectif est, par l'initiation d'actions concrètes, d'établir une économie centrée sur la qualité de vie plutôt que sur la croissance économique (Seyfang & Smith, 2007). Elles visent ainsi à répondre au mieux aux besoins des individus, dans le but de construire un avenir meilleur (Moulaert et al., 2013).

Les *grassroots innovations* qui, comme leur nom l'indique, émergent du « *grassroots* », c'est-à-dire des communautés locales, du terrain, se situent dans cette perspective. Elles se positionnent en critique du modèle dominant de production de masse et, dans le cadre de cette étude, de l'agriculture conventionnelle. Ces initiatives appartiennent principalement à l'économie sociale, en rupture avec l'économie capitaliste, et se présentent souvent sous des formes variées telles que des coopératives, des associations, des entreprises sociales, etc. (Seyfang & Smith, 2007).

Principalement de petite taille, ce sont des structures discrètes et volontaires (Chanan, 2004). Ces innovations redéfinissent les besoins sociétaux à travers une réflexion collective menée par des acteurs engagés. Leur objectif principal est de répondre aux besoins sociaux et environnementaux au sein d'une communauté (Seyfang & Smith, 2007). Ces initiatives se développent de manière autonome, en marge de l'État et du modèle économique dominant (Laville, 2014). Les *grassroots innovations* permettent donc d'approfondir l'analyse des niches que représentent les coopératives d'agriculteurs interrogées.

Un élément clé de cette théorie est, selon Dees (1998), l'entrepreneuriat social. Les entrepreneurs sociaux sont des individus ou des communautés animés par le désir de contribuer au bien commun et sont constamment à la recherche d'opportunités pour lancer des projets sociaux innovants, tels les *grassroots innovations*. Ces entrepreneurs sont des réformateurs, voire des révolutionnaires, dont l'objectif est d'apporter des changements fondamentaux dans le secteur social. Leur but n'est pas la création de bénéfices privés, mais bien l'amélioration sociale / communautaire par la satisfaction des besoins sociaux et locaux.

De ce concept de *grassroots innovation* peut découler la notion de niches bâtisseuses. Celles-ci ont, au-delà de leur objectif de développement et de soutien à leur communauté, l'ambition de gagner en influence, de s'institutionnaliser, en multipliant les partenariats, les projets, afin de transformer le régime sociotechnique en place (Amanatidou & all, 2021). Elles manifestent donc une réelle ambition de transformation à plus grande échelle. On parle dès lors de niches

bâtitrices pour ces structures car, en plus de leurs objectifs sociaux, elles poursuivent un objectif politique (Seyfang & Smith, 2007).

Cette volonté de transformer le système s'accompagne d'un autre phénomène, celui de l'*exnovation*. En effet, l'innovation seule ne suffit pas toujours à renverser le système en place. Il est nécessaire que les institutions existantes contribuent à rendre le régime dominant, devenu insatisfaisant pour une partie de la population, plus vulnérable, afin de créer des espaces propices à l'émergence de nouvelles pratiques (Ziegler, 2023). La *social exnovation* peut, dès lors, être définie comme : « a focus on the destabilization, discontinuation and termination of policies and régimes » (Kivimaa et al, 2016 ; Ziegler, 2023 p3). Cela permet de faciliter l'expansion des niches bâtitrices et de l'innovation sociale dans son ensemble.

Les *grassroots innovations* combinées à l'*exnovation* sociale s'inscrivent donc pleinement dans le processus social de transition décrit par l'analyse MLP.

1.3.4. Du bien commun d'Ostrom aux nouveaux biens communs : gestion des dilemmes sociaux

Afin d'approfondir la réflexion et de proposer des pistes d'amélioration, les concepts de bien commun et de dilemmes sociaux d'Ostrom seront centraux dans ma recherche. En effet, les coopératives peuvent être considérées comme un mécanisme qui favorise une action collective s'accompagnant de sa part de dilemmes sociaux (Saïkouk & all, 2014). Ces dilemmes sociaux sont cruciaux à comprendre et appréhender au mieux afin de permettre aux coopératives le développement d'innovations visant à améliorer la gestion de l'agriculture dans l'objectif de la rendre plus durable. Il est donc nécessaire de clarifier ce concept de *bien commun*, ainsi que celui de *dilemmes sociaux*, et de les appliquer au champ des coopératives agroalimentaires dans cette section.

Un bien commun résulte le plus souvent d'une action collective car il implique que des individus soient liés par un objectif ou une situation les rendant interdépendants. Dans ce cadre n dilemme social survient lorsque certains individus, cherchant à maximiser leur intérêt personnel, compromettent le résultat optimal que l'ensemble de la collectivité pourrait obtenir si chacun agissait dans l'intérêt commun plutôt qu'individuel (Ostrom, 1998 ; Ostrom, 2005). L'enjeu consiste alors à déterminer comment inciter les acteurs à coopérer et à contribuer à l'action collective, alors même qu'un comportement opportuniste peut sembler, du moins à court terme, plus avantageux (Saïkouk et al., 2014).

Ostrom (2010) montre qu'une ressource commune peut devenir un bien commun si elle est gérée par une collectivité. Pour cela, la ressource doit être à la fois rivale (son utilisation par un individu réduit sa disponibilité pour les autres) et non-excluable (il est difficile d'empêcher quelqu'un d'en faire usage). Si la ressource est exploitée de manière coordonnée, elle peut générer des bénéfices pour les individus qui la gèrent. Cependant, si chacun cherche à maximiser son intérêt personnel sans coordination, cela risque de provoquer une « tragédie des communs ». Ce phénomène décrit une situation où les individus exploitent la ressource

commune plus rapidement que sa capacité de régénération, ce qui peut mener à sa disparition (Hardin, 1968).

Ce concept peut être facilement appliqué à l'agriculture conventionnelle. En effet, cette dernière, en négligeant les besoins de régénération des sols, l'importance des haies, ou encore la biodiversité à l'intérieur et autour des exploitations, entraîne une baisse de productivité sur le long terme. Cela découle du désir des agriculteurs, mais surtout de l'industrie agroalimentaire, de maximiser les rendements grâce à une exploitation intensive des terres. Paradoxalement, cette approche finit par nuire à l'ensemble de la société (augmentation des inondations, pertes de sens dans le travail, perte de biodiversité, réchauffement climatique, etc). Ramon (2012) illustre cela dans le contexte de la Côte d'Ivoire.

Ostrom (1998) théorise la conception d'un bien commun et l'institutionnalisation de sa durabilité afin de prévenir la tragédie des communs. Elle présente huit principes pour une gestion durable des biens communs, ceux qui seront utilisés dans la suite de ce travail sont les suivants (Ostrom, 2010, p 114-115) :

1.« Des limites clairement définies »

« La définition des droits d'utilisation de la ressource commune et de ses frontières est une étape indispensable et importante pour développer la confiance et la réciprocité entre les membres. Il est nécessaire de savoir qui va coopérer et qui ne le fera pas. Seuls ceux qui ont accepté les règles définies collectivement ont accès à l'utilisation de la ressource, les autres en sont exclus ».

2.« La concordance entre les règles d'appropriation et de fourniture et les conditions locales »

« Ces règles doivent tenir compte des conditions locales ainsi que de la préservation de la ressource à long terme. Il est indispensable que les règles d'attribution des bénéfices soient considérées comme justes par tous les membres du groupe, afin de les inciter à continuer à respecter les règles. Les avantages doivent donc être proportionnels aux coûts assumés ».

3.« Des dispositifs de choix collectifs »

« La plupart des individus concernés par les règles opérationnelles » peuvent participer à leurs modifications. Ces espaces permettent de comprendre les règles et d'en débattre ».

4.« La surveillance »

« L'application des règles doit également être surveillée. Ce sont donc les utilisateurs qui choisissent parmi eux qui va surveiller la ressource et l'usage qui en est fait. Ces « surveillants » doivent ensuite « rendre des comptes aux utilisateurs ». »

5.« Des sanctions graduelles »

« De la même façon, un système de sanctions graduelles doit être collectivement défini et appliqué par les membres eux-mêmes. Ceux-ci désignent les personnes à qui confier le rôle de faire appliquer les sanctions, voire de retirer les droits d'accès à la ressource à quelqu'un. »

6.« Des mécanismes de résolution des conflits »

« Il est important de prévoir des espaces de résolution des conflits, qui soient simples, rapides et peu coûteux. »

À partir de cette théorie émergent les *nouveaux communs*, un concept en partie développé par Charlotte Hess. Elle les décrit comme divers types de ressources partagées, récemment identifiées ou reconnues comme des communs (Hess, 2008). Ces nouveaux communs apparaissent dans la littérature pour deux raisons liées à la situation des coopératives dans le monde agroalimentaire :

1. Le développement de nouvelles pratiques de gouvernance collective des ressources partagées tel que le *commoning* ou encore certaines formes de coopératives.
2. Une augmentation du caractère rival des ressources, entraînant un risque accru de *tragédie des communs*, notamment pour les nouveaux biens communs, dit globaux tel que l'environnement, les océans, etc. (Hess, 2008).

La coopérative agroalimentaire peut, dès lors, dans certains cas, être perçue comme une action collective territoriale visant à protéger un bien commun ou un nouveau commun (Saikouk et al., 2014 ; Vanuxem, 2020). Elle gère souvent des ressources essentielles telles que les sols, l'environnement, les cultures biologiques, les champs, ainsi que les magasins communs et les difficultés partagées. Par ailleurs, en droit international et environnemental, la biodiversité et les ressources naturelles sont fréquemment considérées comme des préoccupations communes à l'humanité (Vanuxem, 2020). Par extension, elles deviennent aussi la responsabilité des producteurs et des consommateurs impliqués dans ces projets coopératifs.

Cependant, deux types de défections peuvent survenir dans les dilemmes sociaux rencontrés par les coopératives agroalimentaires.

La défection défensive apparaît lorsque certains membres ne participent pas suffisamment aux ressources communes (Zeng et Chen, 2003). Cela peut se traduire par une absence répétée aux réunions décisionnelles, une faible participation générale à la vie collective, un manque d'engagement dans la vie de la coopérative, etc.

La défection offensive, en revanche, survient lorsqu'un membre cherche à maximiser ses profits à court terme au détriment de la coopération avec les autres (McCarter et al., 2011). Elle peut inclure des comportements tels que la fixation de prix excessifs, l'accaparement de

marchés au détriment des autres membres, ou encore l'exploitation intensive d'innovations technologiques sans avoir contribué à leur développement malgré des capacités suffisantes.

Ces comportements opportunistes, s'ils se multiplient, mettent en péril le projet coopératif, pouvant mener à son échec (Fawcett et al., 2008).

Pour prévenir ces défections, plusieurs solutions peuvent être envisagées. La théorie des biens communs d'Ostrom propose des approches pertinentes, complétées par des mécanismes motivationnels (Messick & Brewer, 1983) et structurels (Zeng et Chen, 2003 ; Kollock, 1998). Ces approches insistent sur l'importance de la confiance entre les membres et sur l'efficacité du projet. Leur objectif est de favoriser une collaboration optimale et durable.

1.4. Les objectifs de la recherche et sa problématisation

À la lumière de cette revue de la littérature et des différents concepts analysés, il est désormais temps de présenter la question de recherche ainsi que les objectifs de ce travail dans le but d'y répondre de manière structurée.

La revue de littérature a mis en évidence qu'un nouveau paradigme, celui de l'agroécologie, possède le potentiel de transformer le modèle agricole conventionnel, aujourd'hui largement remis en question car ne répondant plus de manière satisfaisante aux enjeux environnementaux et sociaux contemporains. Face à cela, l'agroécologie apparaît comme une alternative crédible et nécessaire. Elle propose une manière différente de produire, centrée sur le respect de l'environnement qui inclut, par exemple, la protection de la biodiversité, la préservation des sols, la mise en œuvre de pratiques durables tant environnementales que sociales, etc.

Cependant, comme cela a été présentée précédemment, dans les faits, le modèle conventionnel demeure prédominant, notamment en Belgique où les pratiques agroécologiques, bien qu'en croissance, restent marginales, même en Wallonie où elles évoluent toutefois plus rapidement.

C'est dans ce contexte que nous avons choisi d'étudier des coopératives agroalimentaires wallonnes, à la fois plus présentes et plus actives dans ce champ. Elles constituent un terrain pertinent pour observer des dynamiques de transition.

Par ailleurs, la revue de littérature montre que les coopératives peuvent souvent jouer un rôle de catalyseur de changement dans le secteur agroalimentaire (Dohet, 2018 ; Duquesne et al., 2008 ; Vastenaekels & Pelenc, 2018). En effet, celles-ci permettent notamment de replacer les agriculteurs au centre des décisions, d'améliorer les pratiques environnementales, de recréer du lien entre producteurs et consommateurs, ou encore d'assurer la viabilité économique de petites exploitations grâce à des débouchés adaptés.

Ce mémoire analysera donc plusieurs coopératives agroalimentaires wallonnes de taille modeste, actives dans l'achat-revente de produits agricoles. Ces coopératives ont la

particularité d'impliquer directement les agriculteurs dans leurs instances de gouvernance et d'avoir des objectifs agroécologiques explicites. L'objectif est d'évaluer dans quelle mesure ces structures peuvent constituer des leviers concrets de transition d'un modèle conventionnel vers un modèle agroécologique. Il s'agira également de comprendre comment les acteurs de ces coopératives perçoivent leur rôle dans cette dynamique de transformation.

Pour ce faire, plusieurs clés analytiques seront mobilisées.

Premièrement, le concept d'innovation sociale, incluant les notions de *grassroots innovation*, d'entrepreneuriat social ou encore d'*exnovation*, permettra de situer ces coopératives comme des niches potentiellement innovantes au sein du paysage agroécologique. Nous chercherons à répondre, par exemple, aux questions suivantes : Comment fonctionnent ces coopératives ? Quelles sont leurs caractéristiques ? En quoi sont-elles innovantes ? En quoi sont-elles sociales et durables ? Pourquoi peuvent-elles être considérées (ou non) comme agroécologiques ? Quels types de niches sont-elles ?

Deuxièmement, une lecture via la MLP permettra de situer ces initiatives au sein du système sociotechnique global. Il s'agira d'analyser leur position face au régime conventionnel dominant, d'observer comment leurs acteurs se positionnent par rapport à ce régime, et d'évaluer dans quelle mesure elles peuvent en être des moteurs de changement.

Enfin, la théorie des communs sera mobilisée dans une optique plus normative, afin de proposer des pistes motivationnelles pour renforcer la participation entre agriculteurs. Ces pistes, issues des entretiens réalisés avec des acteurs coopératifs, seront croisées avec les principes de gestion collective des ressources, en considérant que la coopérative peut représenter un mode de mise en commun non seulement de la production, mais aussi de la commercialisation et de la gouvernance agricole.

Ma question de recherche est donc : « À travers l'adoption de pratiques agroécologiques innovantes, comment les coopératives agroalimentaires de producteurs et de consommateurs perçoivent-elles leur rôle transformateur dans leur secteur ? Quelles sont leurs ambitions réformatrices et comment peuvent-elles les mettre en place. »

2. Méthodologie

Cette partie présente la justification du choix d'une méthodologie qualitative, décrit le processus de collecte des données par entretien et explique la démarche d'analyse des données.

2.1. Le choix méthodologique

Pour répondre aux questions soulevées dans cette recherche, une approche qualitative sera principalement utilisée. Cette approche est courante dans les sciences sociales, mais elle s'applique également à de nombreux autres domaines. Son objectif principal est de comprendre les expériences humaines liées à certains phénomènes, en adoptant une approche humaniste et interprétative (Jackson et al., 2007).

L'approche qualitative cherche à capturer la subjectivité des individus. Elle s'intéresse à leurs perceptions, leurs comportements et leurs interactions dans un contexte donné. Elle ne se limite pas à décrire une situation ou une relation puisqu'elle explore en profondeur la complexité des expériences sociales et humaines pour en expliquer les significations (Alam & Asmawi, 2024).

En voici les principales caractéristiques (liste non exhaustive) mentionnées par Alam & Asmawi (2024, pp. 4-7) : «

1. La recherche qualitative considère le contexte global, pas la population entière ;
2. Les données qualitatives sont sensibles aux contextes ;
3. La recherche qualitative capture les points de vue subjectifs des individus ;
4. La recherche qualitative élabore des hypothèses/théories, mais ne les teste pas ;
5. La recherche qualitative repose sur des données riches et descriptives ;
6. La recherche qualitative continue à collecter des données jusqu'à saturation. »

Le choix de l'approche qualitative découle de plusieurs raisons. La première est que cette recherche adoptant une démarche inductive et exploratoire, le recours à des données chiffrées s'est avéré peu pertinent. En effet, l'objectif était de formuler un questionnement général à partir de la littérature scientifique portant sur l'agroécologie et les coopératives agroalimentaires, puis d'y répondre de manière inductive. Il s'est donc avéré nécessaire de rencontrer les acteurs de terrain afin d'identifier les tensions et dynamiques récurrentes liées au sujet. Une fois la saturation des données atteinte, les éléments récurrents ont pu être analysés en vue de formuler une conclusion ou une hypothèse à la fois robuste et scientifiquement fondée.

La deuxième raison est que, comme souligné dans le cadre théorique, il a été essentiel de placer l'humain au centre pour comprendre les tensions et enjeux du mouvement coopératif et agroécologique. Cette approche a permis d'explorer en profondeur le sens que les individus attribuent à ces projets, à travers leurs interactions, leurs interprétations et leurs aspirations. En revanche, les données chiffrées sont limitées dans leur capacité à saisir ces dimensions

humaines et leurs subtilités. C'est pourquoi l'approche qualitative s'impose comme la plus appropriée pour cette étude

2.2. La récolte des données

1. L'entretien

Une des méthodes de l'approche qualitative est l'entretien semi-directif. Puisque c'est cette méthode qui sera principalement utilisée dans mon travail pour collecter des données, il est important d'en expliquer les tenants et les aboutissants. De manière générale, un entretien sert « à produire des données permettant avant tout de mieux saisir la singularité de l'expérience que des individus ou groupes d'individus ont de leurs relations avec les autres, avec les institutions, ou plus largement celle qu'ils ont de phénomènes sociaux » (Pin, 2023, p. 1).

Il existe trois types d'entretiens : directif, semi-directif et non-directif (Gavard-Perret et al., 2012). L'entretien semi-directif présente plusieurs avantages. Tout d'abord, il permet d'être plus ciblé que le non-directif. Cela facilite l'identification de thèmes généraux et des tendances de réponse entre les répondants. En conséquence, la comparaison entre différents entretiens est plus aisée. De plus, les répondants sont davantage guidés dans leur réflexion, ce qui réduit la durée de l'entretien (Berlanger, 2018).

En comparaison avec l'entretien directif, le semi-directif offre plusieurs avantages. Il permet une plus grande liberté de réponse pour les participants (Gavard-Perret et al., 2012). Ce type d'entretien n'impose pas d'ordre précis à la discussion. Les interviewés peuvent aborder les thèmes dans l'ordre qui leur convient, tout en organisant leurs idées librement autour du sujet général (Berlanger, 2018).

L'entretien semi-directif maintient donc un cadre structuré pour recueillir des informations comparables, tout en offrant une grande liberté à l'interviewé dans la structure et la chronologie de l'entretien. Un guide d'entretien (disponible en annexe, pp 97-100) est néanmoins indispensable. Il ne sert pas réellement à diriger l'entretien, mais agit comme un aide-mémoire pour le chercheur, permettant d'aborder toutes les thématiques essentielles à la recherche (Berlanger, 2018).

Dans le cadre de ce mémoire, sept entretiens semi-directifs ont été menés auprès de membres clés et représentatifs des coopératives agroalimentaires étudiées. Ces personnes possèdent une vision d'ensemble de la coopérative, une expérience significative en son sein ainsi qu'une bonne connaissance des points de vue des autres coopérateurs. Leur participation était donc essentielle, car elles permettent de refléter fidèlement la vision collective de la structure.

2. critères de sélection des coopératives

Premièrement, les producteurs issus de l'agriculture conventionnelle ne devaient pas représenter plus de 25 % de l'effectif total, et la protection de l'environnement devait figurer explicitement parmi les objectifs statutaires.

Deuxièmement, la majorité des coopératives retenues sont affiliées au Collectif 5C (présenté dans le point 2.4. la description des coopératives, tableau 5, p. 44). Toutefois, les deux premières coopératives interviewées (002 et 003) ne font pas partie de ce collectif, les critères de sélection ayant été affinés après la réalisation de leurs entretiens. Leur inclusion a néanmoins été maintenue dans l'échantillon, dans la mesure où elles s'inscrivent également dans une logique agroécologique. Elles ont ainsi permis d'introduire des éléments de comparaison avec les coopératives du Collectif 5C, notamment en termes de méthodes mises en œuvre pour atteindre des objectifs similaires.

Troisièmement, l'attention s'est portée sur des coopératives de petite taille (ce critère est précisé dans le point 2.4. La description des coopératives, tableau 3, p. 39). Les cinq coopératives affiliées au Collectif 5C disposent par ailleurs de l'agrément "entreprise sociale", un critère qui, de la même manière que l'appartenance au collectif, a émergé en cours de recherche et permis des comparaisons pertinentes.

Quatrièmement, la coopérative devait compter au moins deux producteurs siégeant au sein de son conseil d'administration, ainsi qu'une représentation suffisante des producteurs dans les autres instances de décision.

Enfin, sur le plan géographique, toutes les coopératives étudiées sont situées en Wallonie. Plus précisément, notre échantillon se concentre sur les provinces de Namur et du Brabant wallon, à l'exception de la coopérative 007, qui se trouve dans le Hainaut.

3. Modalités concrètes

Plusieurs coopératives n'ont malheureusement pas donné suite à ma demande d'entretien, soit en ne répondant pas à mes courriels, soit en m'indiquant ne pas avoir le temps. Toutefois, après la réalisation de sept entretiens, une saturation des réponses a été atteinte : les réponses des participants commençaient à suivre des tendances similaires, et peu de nouveaux éléments émergeaient. C'est pourquoi la recherche de nouveaux entretiens a été arrêtée après ces sept rencontres.

Il aurait été préférable de pouvoir échanger, dans chaque coopérative, avec un producteur porteur du projet. Néanmoins, en raison de leur charge de travail, cela n'a pas été possible dans tous les cas. La plupart du temps, j'ai été en contact avec la personne chargée de projet au sein de la coopérative. Cela m'a néanmoins permis d'interviewer des personnes qui sont profondément ancrées dans ce projet, disposent d'une vue d'ensemble et sont en contact quotidien avec de nombreux producteurs. Cette configuration s'est révélée pertinente pour l'analyse, dans la mesure où les agriculteurs disposent souvent d'un point de vue plus opérationnel que stratégique sur l'ensemble des aspects de la coopérative. J'ai cependant pu rencontrer un producteur et un ancien producteur dans les coopératives 001 et 007, ce qui m'a permis de comparer leurs réponses avec celles des autres personnes interrogées.

Les entretiens ont duré en moyenne une heure, ce qui a permis d'approfondir les discussions autour des thèmes abordés par ce mémoire. Ils ont été réalisés soit en présentiel, souvent au

sein de la coopérative, soit à distance via Teams. Les entretiens sur place m'ont donné l'occasion de rencontrer d'autres coopérateurs présents, d'échanger brièvement avec eux en dehors des entretiens et d'observer directement le déroulement des activités, notamment dans les magasins communs. Les entretiens à distance ont été privilégiés lorsque des contraintes géographiques rendaient ma venue difficile ou lorsque cela convenait mieux à la personne interviewée, souvent pour des raisons de disponibilité.

Afin d'affiner la collecte de données, une description générale de toutes les coopératives a été réalisée. Pour ce faire, les informations manquantes dans les interviews ont été recueillies sur les sites internet des différentes coopératives ainsi que dans la Banque-Carrefour des Entreprises. Cela a permis de replacer ces coopératives dans leur contexte économique, et d'avoir une idée claire de leur fonctionnement, de leurs pratiques, de leurs domaines de production, etc.

2.3. L'analyse des données

Cette analyse a été conduite en s'inspirant en partie des principes de la « *Grounded Theory* ». Cette approche méthodologique repose généralement sur trois phases successives, itératives et partiellement superposées : le codage ouvert, le codage axial (ou focalisé), puis le codage sélectif (Pratt, 2023). Le codage peut être défini comme « un mot ou une courte expression qui attribue symboliquement une caractéristique récapitulative, saillante, essentielle et/ou évocatrice à une portion de données linguistiques ou visuelles » (Saldaña, 2021, p. 5). Dans le cadre de ce mémoire, cette opération sera appliquée aux entretiens réalisés.

La première étape, le codage ouvert, constitue une entrée directe dans les données. Il ne s'agit pas, à ce stade, de répondre immédiatement à la question de recherche, mais plutôt d'identifier l'ensemble des éléments significatifs, sans préjugé théorique, en adoptant une posture exploratoire. L'objectif est de repérer les thèmes récurrents, les contradictions, les nuances de langage ou encore les différences entre les entretiens. Il est recommandé de mettre entre parenthèses ses premières interprétations et de procéder paragraphe par paragraphe (Pratt, 2023). Dès cette phase, une réflexion sur les relations potentielles entre les codes peut émerger. Il est essentiel d'adopter une logique de comparaison constante entre les éléments recueillis (Glaser & Strauss, 1967), afin de poser les bases d'une organisation conceptuelle progressive.

À partir de ces premiers codes, il devient possible de regrouper certains d'entre eux en catégories issues de concepts théoriques existants, de lectures antérieures, ou induites directement par les données empiriques. Cette démarche marque l'entrée dans la deuxième phase de la « *grounded theory* » : le codage axial. Celui-ci consiste à établir des liens entre les codes, à les organiser selon des dimensions et propriétés partagées, et à les rapprocher de concepts plus abstraits (Locke, 2001). Dans ce mémoire, les catégories ont été construites à la fois de manière déductive (à partir des concepts clés de l'analyse) et inductive (à partir des matériaux empiriques et des relations identifiées lors du codage ouvert). Ce travail a abouti à

une dizaine de catégories, au sein desquelles les codes ont été regroupés par coopérative lorsque leur contenu s'avérait pertinent pour la catégorie concernée.

La troisième phase, celle du codage sélectif, revêt une dimension plus analytique. Il s'agit ici d'élaborer une théorie centrale à partir des catégories construites lors des étapes précédentes (Pratt, 2023). Dans le cadre de cette recherche, l'objectif n'est toutefois pas de créer une nouvelle théorie, mais plutôt de situer notre étude de cas au sein de théories existantes afin de répondre à la problématique initiale. Cependant, pour y parvenir, nous utilisons les mêmes procédés que ceux de la *Grounded Theory*. Il est donc nécessaire d'affiner le modèle issu des deux premières étapes, notamment en éliminant certaines catégories jugées peu pertinentes tandis que d'autres sont consolidées (Pratt, 2023).

Plus précisément, deux tableaux à double entrée ont été construits pour approfondir les catégories principales : l'innovation sociale et le positionnement face à une éventuelle transition agroécologique. Ces tableaux présentent, pour chaque coopérative, la perception des personnes interrogées croisée à notre analyse au vu de la revue de littérature selon cinq sous-catégories spécifiques. Un troisième tableau, de même structure, a été élaboré pour répondre à l'aspect plus normatif de la recherche. Celui-ci regroupe les codes issus des entretiens qui ont permis de formuler des pistes d'amélioration, en lien avec la théorie des biens communs, visant à renforcer la coopération entre producteurs au sein des coopératives.

Enfin, les résultats de ces tableaux ont été mobilisés afin de répondre à la question de recherche, en établissant des liens entre les codes finaux, les sous-catégories, et les hypothèses théoriques développées dans l'analyse.

Il convient de rappeler que la démarche de la « *Grounded Theory* » est fondamentalement itérative et souple : les différentes étapes décrites ne suivent pas un ordre strictement linéaire. Des allers-retours entre codage, catégorisation, et théorisation sont incontournables pour construire une compréhension approfondie et rigoureuse du phénomène étudié.

2.4. La description des coopératives agroalimentaires analysées

Le but de cette section est de donner une vision claire du type de coopératives qui font l'objet de cette étude, ainsi que de la manière dont elles ont été sélectionnées. Pour cela, deux tableaux ont été réalisés. Ils rassemblent des informations issues principalement des sites internet des coopératives concernées, ainsi que de la Banque-Carrefour des Entreprises belges, notamment à travers l'analyse de leurs statuts et de leurs rapports comptables. Ces données ont été complétées par les éléments recueillis lors des entretiens.

Tableau 3 : Caractéristiques générales des coopératives

ID	Taille	Âge (années)	Coopérateurs : nombre et statut	Équipe salariés / bénévoles	Répartition des coopérateurs	Fondateurs	Statut / Agrément
001	Petite	15	~450 consommateurs ~50 producteurs	~15 salariés	Producteurs et consommateurs	Producteurs	ES (entreprise sociale) SC (société coopérative)
002	Petite	6	Fondateurs, quelques producteurs, employés, investisseurs	~10 salariés	Producteurs et investisseurs	Producteurs	/
003	Petite	7	~7 agriculteurs et 3 lanceurs de projet	6 salariés	Producteurs + part spécifique pour fondateurs	Lanceurs de projet (bioingénieurs)	/
004	Petite	7	>200 consommateurs ~ 35 producteurs	~7 salariés	Producteurs et consommateurs	Consommateurs	ES SC
005	Petite	4	~130 coopérateurs	~5 salariés	Producteurs et consommateurs	Producteurs	ES SC
006	Petite	8	>100 coopérateurs	~5 salariés + bénévoles	Producteurs et consommateurs	Producteurs	ES SC
007	Petite	7	~ 70 consommateurs ~15 producteurs coopérateurs (+ ~25 producteurs non coopérateurs)	2 salariés + ~20 bénévoles	Producteurs et consommateurs	Producteurs et Consommateurs	ES SC

Source : élaboré par l'auteur

Ce troisième tableau présente les principales caractéristiques générales des coopératives sélectionnées. Il permet de situer chaque structure selon plusieurs critères : taille, ancienneté, nombre et statut des coopérateurs, composition de l'équipe, type de fondateurs, statut ou agrément institutionnel.

Pour évaluer leur taille, nous avons repris les critères proposés par Lenoir (2019) : un effectif de 50 équivalents temps plein, un chiffre d'affaires de 9 000 000 €, et un total de bilan de 4 500 000 €. Une coopérative est considérée comme grande si elle respecte plus de deux de ces critères, moyenne si elle en respecte un ou s'en approche, et petite si elle n'en respecte aucun. Toutes les coopératives étudiées ici sont de petite taille, ce qui reflète leur ancrage local et leur volonté de fonctionner à échelle humaine, souvent dans une logique communautaire.

Leur ancienneté varie de 4 à 15 ans. La coopérative 001, la plus ancienne, est souvent perçue comme pionnière et joue un rôle moteur dans la diffusion du modèle. Paysans-Artisans, une autre coopérative wallonne de taille comparable, remplit un rôle similaire, même si nous n'avons pas pu l'interviewer. Les autres coopératives sont plus récentes, certaines s'étant inspirées de la 001.

La composition des coopérateurs varie selon les structures. Certaines, comme les coopératives 001, 004, 005, 006 et 007, rassemblent à la fois producteurs et consommateurs, ces derniers participant activement à la gouvernance. Ce modèle favorise une base coopérative plus large et un lien direct entre production et consommation. À l'inverse, les coopératives 002 et 003 reposent sur un noyau plus restreint de fondateurs : des producteurs dans le cas de la 002, des bioingénieurs dans le cas de la 003. Leur modèle est centré sur les producteurs, sans volonté explicite d'impliquer les consommateurs dans la gouvernance.

Ces coopératives fonctionnent avec peu de salariés, parfois soutenus par des bénévoles souvent coopérateurs eux-mêmes. Ce fonctionnement à faibles coûts s'appuie sur l'implication communautaire. Les salariés, pas toujours membres de la coopérative, assurent la gestion quotidienne. Leur nombre augmente généralement lorsqu'un magasin est présent. Trois fonctions principales reviennent fréquemment : une personne en charge des projets (gestion du CA, coordination, communication), une autre de la logistique (approvisionnement, lien avec les producteurs) et, dans les structures un peu plus grandes comme les 001, 002 ou 004, un responsable administratif et comptable. Lors des entretiens, nous avons souvent rencontré la personne en charge des projets.

Enfin, les statuts et agréments révèlent le positionnement institutionnel des coopératives. La plupart sont reconnues comme sociétés coopératives (SC) et disposent d'un agrément en entreprise sociale (ES), ce qui reflète une volonté de privilégier une finalité sociale plutôt que lucrative. Les coopératives 002 et 003, comme mentionné précédemment, ne disposent pas de l'agrément ES n'y SC, n'en ayant pas fait les demandes. Cela traduit une orientation différente, peut-être moins axée sur les enjeux sociaux.

Tableau 4 : Types de production, activités économiques et points de vente

ID	Types de production	Activités	Points de vente
001	Bio	Achats / reventes	~40 points de retrait, 2 magasins, 1 comptoir
002	Agriculture régénératrice / local	Achats / reventes + production	~40 points de retrait
003	Agriculture régénératrice / local	Achats / reventes	Vente intermédiaire entre producteurs et distributeurs
004	Majoritairement bio	Achats / reventes	8 points de retrait + 1 magasin
005	Local / agroécologique	Achats / reventes	1 magasin
006	Local / agroécologique	Achats / reventes	8 points de retrait + 1 magasin
007	Bio	Achats / reventes	1 comptoir

Source : élaboré par l'auteur

Ce quatrième tableau présente les principales caractéristiques économiques des coopératives étudiées : les pratiques agricoles, les activités économiques et le nombre de points de vente.

1. Pratiques agricoles

L'ensemble des coopératives étudiées accorde une importance centrale aux enjeux environnementaux. Cela se traduit par la promotion de l'agriculture biologique, la préservation des sols ou encore la mise en place de circuits courts. Certaines (001, 004 et 007) revendiquent une production ou une commercialisation certifiée bio, tandis que d'autres (002, 003, 005, 006) s'appuient sur des pratiques dites respectueuses de l'environnement.

Dans quelques cas, une part marginale de production conventionnelle est acceptée, mais de manière strictement encadrée. Comme l'a résumé un interviewé : « du conventionnel, mais du conventionnel cadré ». Même dans ces situations, la majorité des producteurs sont engagés dans des pratiques biologiques, parfois sans certification en raison de son coût ou de sa lourdeur administrative.

Toutes les coopératives ont été retenues notamment sur la base de deux critères liés à leurs pratiques agricoles : que les producteurs issus de l'agriculture conventionnelle ne dépassent pas 25 % de l'effectif, et que la protection de l'environnement figure explicitement parmi les objectifs inscrits dans les statuts

2. Activités économiques

La majorité des coopératives fonctionnent selon un modèle d'achats et de reventes de produits agricoles. Certaines intègrent une production propre, comme la coopérative 002. Quatre coopératives disposent d'un magasin pour la vente directe. Une autre utilise un comptoir paysan. Les coopératives 002 et 003 ne faisant pas partie du Collectif 5C et présentant un mode de fonctionnement légèrement différent des cinq autres coopératives étudiées, elles font l'objet de deux focus spécifiques afin de mettre en lumière leurs particularités organisationnelles

L'approvisionnement se fait généralement selon un ordre de priorité : les produits proviennent d'abord des producteurs coopérateurs, ensuite de producteurs locaux non-membres, puis d'autres coopératives similaires (comme InterBio ou Paysans-Artisans), et enfin de distributeurs bios ou équitables (tels que Biodis ou Marma). Ce fonctionnement concerne aussi bien les magasins que les points relais où les consommateurs récupèrent des paniers commandés en ligne.

Les coopératives établissent des contrats d'achat avec les producteurs. Ces contrats peuvent prévoir des quantités fixes (comme dans la 001), des modalités différentes selon le statut du producteur (comme dans la 005), ou bien des quantités non fixes selon la saison (004, 006, 007). Dans tous ces cas, les producteurs vendent souvent une partie de leur production en dehors de la coopérative, notamment via des circuits similaires.

Les prix d'achat et les marges sont généralement fixés collectivement, en assemblée générale ou lors de réunions par filière. Les discussions sont souvent plus vives dans le secteur du maraîchage, en raison du nombre de producteurs et de la petite taille des exploitations. À l'inverse, les producteurs de viande, moins nombreux, trouvent plus facilement un accord. Ce mode de fonctionnement permet aux producteurs de rester globalement maîtres du prix de

vente de leur production. Les marges sont définies de manière à couvrir les frais de fonctionnement, les salaires et, parfois, certains investissements. Elles sont volontairement limitées pour garantir un prix juste, à la fois pour les producteurs et pour les consommateurs.

Les marges peuvent varier en fonction du lien entre le producteur et la coopérative. Les producteurs coopérateurs bénéficient généralement de conditions plus avantageuses que les producteurs externes ou les simples distributeurs. Dans la coopérative 004, fondée par des consommateurs, les producteurs n'ont pas nécessairement le dernier mot dans la fixation des prix. Des réunions par filière sont toutefois organisées afin de les associer aux discussions.

Les magasins sont gérés par les salariés. Les livraisons ont lieu selon un calendrier précis, souvent une à deux fois par semaine. Les paniers sont préparés par des bénévoles coopérateurs ou, parfois, par les producteurs eux-mêmes.

- Focus sur la coopérative 002

La coopérative 002 a été créée par un petit groupe de cinq amis, dont trois producteurs. Ils cultivent plusieurs parcelles en appliquant des pratiques axées sur la protection des sols. Progressivement, ils ont intégré la production d'autres petits producteurs via des contrats. Ils revendent ensuite l'ensemble des productions à différents grossistes. Leur activité se concentre uniquement sur le maraîchage.

- Focus sur la coopérative 003

La coopérative 003 a été fondée par trois lanceurs de projet. Elle est née d'un appel à projets lancé par l'État, auquel a répondu une équipe de porteurs de projet (bioingénieurs), avec un financement partiellement public. Elle collabore avec sept fermes dites « stratégiques », qui participent aux décisions, notamment en matière de prix. Le modèle repose également sur l'achat et la revente de productions agricoles, mais avec des volumes plus importants. Les produits sont distribués dans toute la Belgique. La coopérative dispose de lieux de stockage et met en commun du matériel agricole coûteux pour ses producteurs souvent non coopérateurs. Elle vise à regrouper les volumes afin de mieux négocier les prix avec les acheteurs (grossistes, grandes surfaces, etc.). La coopérative promeut l'agriculture régénératrice et propose une certification à ses membres.

Tableau 5 : Gouvernance, Prise de décision et appartenance au collectif 5C

ID	Système de Gouvernance	Prise de décision en assemblée générale	Appartenance au collectif 5C
001	CA (4 producteurs et 4 consommateurs) + + GT par filière	1 membre = 1 voix. Part B = toute personne physique (100€), part A = dans la chaîne de production (500€)	Membre actif
002	CA (4 fondateurs, 1 avocat)	Poids du vote bloqué à 10% + droit de veto des fondateurs	Non membre
003	CA (2 fondateurs) + organe administratif (3 fondateurs, 7 fermes)	Part A = coopérateurs garants = 2 voix. Part B, C, D et E = 1 voix.	Non membre
004	CA (1 producteur et 7 consommateurs dont plusieurs) + GT par filière (surtout maraichers)	1 membre = 1 voix	Membre
005	CA (8 producteurs fondateurs) + GT des maraichers une fois par an + GT entre les membres du CA Plus d'une fois par mois	Parts A (pour fondateurs = 20 voix). Parts B (pour producteurs = 10 voix). Autres parts = 1 voix. Posséder plusieurs parts ne donne pas accès à plus de voix que précisé ci-dessus	Membre
006	CA (12 personnes, minimum 1/3 de producteurs) + GT par filière chaque année + GT en fonction des nécessités (en théorie ouvert à tous, mais principalement membres du CA et employés y participent)	1 membre = 1 voix, part obligatoire pour producteurs	Membre
007	CA (3 producteurs, 2 consommateurs) + GT (groupe de travail) de producteurs	Décision à la majorité des parts et des coopérateurs de type A. (Part A = producteurs et coopérateurs actifs. Part B = soutien au projet)	Membre actif

Ce cinquième tableau présente les principales caractéristiques organisationnelles des coopératives étudiées : la gouvernance quotidienne, la prise de décision en assemblée ainsi que l'appartenance au collectif 5C.

3. Gouvernance

Le tableau montre une diversité de modes de gouvernance. Dans la majorité des coopératives, une représentation minimale de producteurs est assurée au sein du conseil d'administration (CA). Cela permet aux producteurs de participer aux décisions tout au long de l'année. Ce principe est moins présent dans la coopérative 005, fondée par des consommateurs, ainsi que dans la 003, où le CA est composé des fondateurs (qui viennent de quel domaine).

Des réunions intermédiaires sont organisées dans toutes les coopératives. Elles peuvent prendre différents noms comme groupes de travail, réunions par filière, collèges de producteurs, etc, dans le tableau nous les avons tous regrouper sous un nom : groupe de travail. Ces réunions ont pour but d'impliquer les producteurs coopérateurs dans la gestion et le suivi des projets. Elles sont souvent organisées par petits groupes pour en garantir l'efficacité, avec un fonctionnement basé sur la démocratie ou le consensus.

Quatre sur sept des coopératives appliquent le principe « un membre = une voix » en assemblée générale. Cependant, les parts sociales peuvent varier selon le statut du membre (producteur, membre actif, consommateur de soutien). Trois coopératives (la 002, la 003 et la 005) dérogent à cette règle. Dans ces cas, les fondateurs ou producteurs bénéficient d'un poids décisionnel renforcé.

4. Appartenance au collectif 5C

Le collectif 5C (Collectif des Coopératives Citoyennes pour le Circuit Court) regroupe 36 coopératives actives dans la distribution de produits alimentaires en circuit court, en Wallonie et à Bruxelles. Son objectif est de soutenir et défendre ses membres en favorisant la mutualisation des expériences, le renforcement des liens entre coopératives, ainsi que la promotion d'un modèle économique alternatif fondé sur la coopération, la durabilité environnementale et l'ancrage local. Le collectif facilite également l'échange de bonnes pratiques, la défense de leurs modèles et, dans certains cas, des collaborations logistiques ou commerciales. Il peut également accueillir des ASBL actives dans la distribution locale.

La majorité des coopératives étudiées dans ce travail sont membres du collectif, avec des niveaux d'implication variables. Les coopératives 001 et 007 jouent un rôle moteur dans le collectif, dont elles font partie des fondatrices. Le choix des coopératives retenues pour cette étude s'est d'ailleurs en partie appuyé sur les membres du 5C (comme dit précédemment), ce qui assurait une orientation claire vers des valeurs de proximité, de gouvernance citoyenne et de durabilité environnementale.

Les coopératives 002 et 003 ne sont pas membres du collectif. La coopérative 002 n'a pas introduit de demande, en partie en raison de l'importance de la production interne dans son fonctionnement, bien qu'elle semble en adéquation avec plusieurs des critères du collectif. La coopérative 003, en revanche, poursuit des objectifs à plus grande échelle et ne revendique pas une approche strictement locale ou citoyenne, ce qui l'éloigne des principes portés par le collectif 5C.

2.5. Les limites de la recherche et la réflexivité du chercheur

Comme toute recherche qualitative ancrée dans un contexte particulier, ce travail présente un certain nombre de limites qu'il convient de reconnaître afin d'en évaluer correctement la portée, tant sur le plan empirique qu'épistémologique.

En premier lieu, la généralisation des résultats doit être envisagée avec prudence. Les coopératives étudiées, bien qu'elles soient représentatives de certaines tendances agroécologiques émergentes en Wallonie, ne reflètent pas l'ensemble du paysage agroalimentaire belge. Leur ancrage territorial, leurs valeurs fondatrices et leurs modes d'organisation varient sensiblement d'une structure à l'autre. Par conséquent, la portée de cette recherche réside davantage dans une compréhension fine des cas étudiés, de leurs acteurs et de leurs contextes, plutôt que dans une tentative de formulation d'une théorie générale. Ce positionnement est renforcé par le choix méthodologique d'un échantillon restreint, composé de sept entretiens semi-directifs. Cela inscrit l'étude dans une démarche inductive, interprétative et contextualisée.

Toutefois, cette posture expose la recherche à plusieurs risques de biais de sélection. Certaines coopératives, plus proches du modèle agricole dominant ou moins engagées dans une logique de transition, peuvent ne pas avoir été incluses. Les coopératives retenues se rapprochant peut-être davantage de cas idéaux (par exemple, celles ayant obtenu l'agrément *entreprise sociale*). Par ailleurs, le fait de n'avoir réalisé qu'un seul entretien par coopérative, et de ne pas avoir interrogé un plus grand nombre de producteurs, peut également introduire un biais, en limitant la diversité des points de vue recueillis. Cela pourrait aboutir à une vision moins représentative des difficultés concrètes du métier, ou à des propos qui ne reflètent pas pleinement la position majoritaire au sein de la coopérative.

Concernant la réflexivité du chercheur, une autre limite tient à la question de la neutralité axiologique (Roland Pfefferkorn, 2014), principe central en sciences sociales, qui invite le chercheur à mettre à distance ses propres valeurs. Dans une démarche qualitative, cette neutralité reste un idéal. Le chercheur est inévitablement traversé par sa propre subjectivité, que ce soit dans le choix du sujet, dans la conduite des entretiens ou dans l'interprétation des données. Dans ce travail, les valeurs associées à l'agroécologie ou au modèle coopératif ont pu par exemple, consciemment ou non, influencer certains choix analytiques.

La conscience de cette subjectivité a permis et encouragé une posture réflexive tout au long de la recherche. Cette posture a été renforcée par le souci d'une description fine, rigoureuse

et neutre des différents cas d'étude, ainsi que par des allers-retours itératifs entre les entretiens empiriques, le cadre théorique et les phases d'analyse. Cette approche a sans doute permis d'objectiver autant que possible les interprétations, sans pour autant prétendre à une neutralité totale : je garde tout de même une part de subjectivité, liée notamment à mon engagement en faveur de la cause agroécologique, à ma conviction dans le modèle coopératif, ou encore à mon sentiment de révolte face à un système qui ne prend pas suffisamment en compte les besoins sociaux et environnementaux de notre monde. Toutefois, cette subjectivité est reconnue et assumée dans une logique de rigueur scientifique.

Enfin, ce travail s'est efforcé de dépasser une posture strictement descriptive. Si la description des cas étudiés constitue une étape essentielle de la recherche, elle n'a pas été réalisée seulement dans l'objectif d'une restitution "journalistique" des réalités observées. Celle-ci a servi de point d'appui pour un travail d'interprétation et d'analyse des dynamiques contextuelles, institutionnelles et individuelles mises en lumière par les discours des acteurs interrogés

Pour conclure cette section, toute analyse reste située, marquée par les choix initiaux et les orientations du chercheur. Ce travail ne prétend donc pas à l'exhaustivité ni à la généralisation, mais se veut comme une contribution analytique partielle, ancrée dans un contexte précis, et susceptible d'ouvrir des pistes pour des recherches futures (expliquées en conclusion, pp. 77-79).

3. Résultats

Cette section présente les principaux résultats issus des sept entretiens réalisés entre novembre 2024 et mars 2025. Trois axes d'analyse structurent cette partie :

1. Le positionnement des coopératives en matière d'innovation agroécologique, à travers leur rapport à l'environnement, leur fonctionnement organisationnel et leur modèle de production ;
2. Leurs relations avec le système agricole conventionnel et la grande distribution ;
3. Le rôle de la coopération interne, au sein des coopératives étudiées, dans la gestion des dilemmes sociaux propres à ce mode d'organisation collectif.

Ces trois axes nous permettront de répondre à notre question de recherche, c'est-à-dire : « À travers l'adoption de pratiques agroécologiques innovantes, comment les coopératives agroalimentaires de producteurs et de consommateurs perçoivent-elles leur rôle transformateur dans leur secteur ? Quelles sont leurs ambitions réformatrices et comment peuvent-elles les mettre en place. ». En effet, le premier axe visera à caractériser les coopératives étudiées en tant qu'innovations sociales agroécologiques. Le deuxième axe nous permettra d'abord de caractériser le régime sociotechnique et son paysage, pour ensuite mieux comprendre comment les coopératives perçoivent leur propre rôle transformateur face à ce contexte, ainsi que leurs ambitions en matière de transition du modèle conventionnel. Enfin, le troisième axe mettra en lumière les dilemmes sociaux auxquels ces structures sont confrontées, afin de pouvoir, par la suite, proposer des pistes motivationnelles pour y faire face. À cet effet, plusieurs tableaux (tableaux 3, 4 et 5 présents dans le point 2.4. La description des coopératives pp. 38-46, tableaux 6, 7, 8 et 9 présents en annexe, pp. 90-96) synthétisent les éléments issus des entretiens, de la littérature ainsi que l'analyse personnelle qui en a été faite. Par la suite, la discussion intégrera également les apports de la revue de littérature afin d'enrichir l'analyse.

3.1. Les coopératives agroalimentaires : une innovation agroécologique ?

Ce premier axe se divise en deux parties : la première vise à situer nos cas d'étude dans le paradigme de l'agroécologie, tandis que la seconde les inscrit dans le cadre théorique de l'innovation sociale.

3.1.1. Les principes agroécologiques croisés aux coopératives étudiées

Afin d'évaluer le caractère agroécologique des coopératives étudiées, celles-ci ont été confrontées aux treize principes socio-économiques définis par Antoinette Dumont (2017), déjà présentés dans la revue de littérature (chapitre 1).

1. Équité environnementale

Toutes les coopératives déclarent un engagement environnemental clair dans leurs statuts, souvent lié à la promotion de pratiques agroécologiques (cf. tableau 4). Les approches varient néanmoins :

- Les coopératives 001, 004 et 007 se réfèrent au bio strict ou presque, refusant les intrants agrochimiques, ceci étant en lien direct avec les définitions classiques de l'agroécologie (Altieri (1989), Gliessman (1998)).
- Les coopératives 002 et 003 privilégient des techniques de préservation des sols
- Les 005 et 006 acceptent une part encadrée de production conventionnelle, à condition qu'elle s'inscrive dans un modèle familial et respectueux de l'environnement.

L'intégration de nouveaux producteurs est toujours conditionnée à des critères écologiques, parfois via des chartes internes (cf. tableau 9). Le respect strict de ces pratiques reste cependant difficile à vérifier pour l'ensemble des membres.

2. Indépendance financière

La relation entre producteurs et coopératives n'est pas considérée ici comme une dépendance problématique, puisque les producteurs sont également impliqués dans la gouvernance de ces structures. Au contraire, la coopérative renforce leur autonomie : mutualisation des achats, partage de matériel (réduction des investissements individuels), diminution des intrants chimiques (moins de dépendance vis-à-vis de l'industrie phytosanitaire), et limitation de la pression liée aux subsides, ceux-ci étant généralement portés par la structure elle-même.

Les coopératives étudiées n'ont, dans l'ensemble, aucun lien avec l'agro-industrie, mais restent partiellement dépendantes de financements publics. La plupart affichent une volonté d'autonomisation à moyen terme, à l'exception de la coopérative 003, qui assume vouloir pérenniser son modèle grâce aux aides publiques (cf. tableau 6).

Ces initiatives contribuent donc à renforcer l'indépendance des producteurs, même si, pour certaines coopératives plus récentes, cette autonomie vis-à-vis de l'État reste encore partielle.

3. Accès et autonomie par rapport aux marchés

L'autonomie commerciale constitue un fondement de ces coopératives, conçues comme alternatives aux circuits traditionnels. Leur modèle d'achat-revente vise explicitement à créer un canal de distribution propre, libérant les producteurs de la dépendance à la grande distribution. Dans la majorité des cas, les coopératives fonctionnent en dehors de ces circuits, organisant elles-mêmes la vente des produits (cf. tableaux 4 et 8). Quelques producteurs-membres continuent toutefois d'écouler une partie de leur production via la grande distribution, mais ils restent minoritaires et déjà moins dépendants grâce à la coopérative.

La coopérative 003 adopte cependant une logique différente en se positionnant comme centralisateur de volumes : elle vise à négocier de meilleures conditions sur le marché

classique, et à renforcer ainsi le pouvoir collectif de ses producteurs, ce qui les rend dans un sens également plus autonomes face aux marchés.

4. Durabilité et capacité d'adaptation

Les coopératives renforcent la résilience de leurs membres par plusieurs mécanismes, tels que la mutualisation de moyens de production, la circulation de savoirs, le partage de matériel, etc. Ces outils permettent une plus grande capacité d'adaptation face aux incertitudes économiques et climatiques. Ces projets comprennent également un réseau d'acteurs variés : producteurs, porteurs de projet, consommateurs, parfois chercheurs qui favorisent l'innovation, l'adaptation et le soutien collectif. Cette logique s'étend aussi au niveau inter coopératif via le collectif 5C qui permet l'institutionnalisation d'une mise en commun de ressources logistiques, d'expériences, d'idées, etc. entre les coopératives. La majorité des coopératives étudiées en sont membres, à l'exception des 002 et 003. Tous ces éléments participent également à une forme d'organisation plus durable (Asheim, 1994) tant au niveau de la coopérative que de ses producteurs.

5. Diversité et échanges de savoirs

Ce principe se traduit concrètement, notamment à travers les réunions par filière, les groupes de travail ou encore les visites entre producteurs. Le tableau 9 illustre bien que la diversité et les échanges de savoirs au sein de ces coopératives sont fortement présents. Ils permettent une amélioration continue, un retour d'expérience ainsi qu'un enrichissement des connaissances agricoles parmi les membres.

6. Équité sociale

L'équité sociale fait ici référence à la qualité de vie des producteurs et à la manière dont la coopérative peut contribuer à l'améliorer. D'après Timmermann et Félix (2015) ainsi que Gliessman (2007), une agroécologie bien appliquée peut améliorer les conditions de travail et l'emploi grâce à plusieurs leviers : amélioration des savoirs, revenus acceptables, autonomie décisionnelle accrue, meilleure répartition des tâches et limitation des tâches répétitives.

Selon les tableaux 5 et 6, les trois premiers aspects sont bien présents dans les coopératives étudiées. En effet, les producteurs participent aux décisions concernant leurs produits, les coopératives visent un prix juste pour eux et elles valorisent l'innovation et les savoirs non conventionnels.

L'effet sur la répartition des tâches n'a pas pu être mesuré, de même que la réduction des tâches répétitives qui semble néanmoins réalisée à travers les nouvelles pratiques agroécologiques proposées, ou imposées, aux producteurs membres.

Concernant les conditions de vie, le tableau 9 révèle, selon les individus interviewés, une satisfaction globale des producteurs vis-à-vis de leur implication dans ces projets.

7. Partenariat producteurs-consommateurs (cf. tableau 3)

Le partenariat entre producteurs et consommateurs est clairement présent dans la majorité des coopératives analysées. Comme observé dans les cas des coopératives 001, 004, 005, 006 et 007, les décisions sont prises conjointement, les consommateurs jouant un rôle actif aux côtés des producteurs.

Ce partenariat peut influencer la production, les prix ou encore les orientations générales de la coopérative. Inversement, les producteurs peuvent aussi sensibiliser les consommateurs à leurs réalités et leurs choix. Un véritable dialogue s'installe donc entre les deux parties prenantes de ces structures.

Dans le cas de la coopérative 003 et 002, les entretiens ne permettent pas d'affirmer qu'un tel partenariat existe.

8. Proximité géographique (cf. tableau 6).

Toutes les coopératives étudiées placent la proximité géographique au cœur de leur fonctionnement, en valorisant la paysannerie locale et le circuit court. L'objectif est de vendre directement la production issue des fermes membres ou partenaires, ou bien des produits transformés localement, eux-mêmes souvent composés d'ingrédients fournis par les fermes de la coopérative. Seule la coopérative 003 s'en éloigne légèrement, mais elle reste néanmoins ancrée à l'échelle nationale.

9. Développement et maintien du tissu rural (cf. tableau 6).

Ce principe découle directement du précédent : en favorisant les circuits courts, les coopératives soutiennent le tissu rural. Un élément supplémentaire réside dans l'organisation régulière d'événements locaux (marchés, fêtes, dégustations, actions de sensibilisation ou bénévolat) qui renforcent les liens entre producteurs et consommateurs et dynamisent les territoires. Plusieurs coopératives (001, 004, 005, 006 et 007) intègrent également des dispositifs d'insertion sociale et professionnelle, notamment pour des personnes en situation de précarité, ce qui contribue à la lutte contre la pauvreté locale tout en assurant un revenu décent aux producteurs.

10. Gouvernance démocratique et 11. Partage organisationnel (cf. tableau 5)

Les principes 10 et 11, gouvernance démocratique et partage de l'organisation, sont au fondement même du modèle coopératif. Dans la majorité des cas, les producteurs sont membres de la coopérative et participent activement à sa gouvernance. Ils détiennent des parts, disposent d'un droit de vote, et peuvent influencer les orientations du projet. Seule la coopérative 002 semble s'écarter partiellement de cette dynamique (les droits de vote varient selon le nombre de parts détenues, mais sont plafonnés à 10 % des voix par personne, avec en plus un droit de veto réservé aux fondateurs). Pour les autres, la participation démocratique et le pouvoir décisionnel partagé sont bien réels

12. Limitation de la distribution des profits

Ce principe est pleinement respecté dans les coopératives 001, 004, 005, 006 et 007, qui disposent toutes de l'agrément « entreprise sociale », impliquant une réutilisation des bénéfices à des fins d'intérêt collectif. Les coopératives 002 et 003, bien qu'elles ne possèdent pas cet agrément, n'ont pour l'instant généré que peu ou pas de profit. Toutefois, leurs objectifs en cas de bénéfices sont similaires : réinvestir dans le soutien aux producteurs, notamment pour faciliter la transition vers des pratiques agricoles plus durables.

13. Mise en œuvre conjointe des différents principes dans les pratiques

Le dernier principe, qui concerne l'application conjointe de l'ensemble des critères, est globalement respecté par les coopératives étudiées. Tous les principes abordés précédemment font partie intégrante de leur fonctionnement ou de leurs objectifs affichés. Même si certains ne sont pas toujours pleinement appliqués dans la pratique, les valeurs fondatrices des projets vont clairement dans ce sens. Comme le rappelle Dumont (2017), ces principes constituent un idéal vers lequel tendent les initiatives agroécologiques, sans forcément les incarner de manière parfaite dès aujourd'hui.

Le tableau 7 récapitule le respect des divers principes par les coopératives et est présenté en annexe (p. 92).

3.1.2. Les critères d'innovation sociale et locale croisés avec les coopératives étudiées

Cette section met en lumière le caractère innovant et local des coopératives à travers quatre dimensions clés de la théorie de l'innovation sociale : les besoins sociétaux et sociaux auxquels elles répondent, le retour aux pratiques traditionnelles et au local comme forme d'innovation, le rôle des entrepreneurs sociaux, et enfin leur institutionnalisation et leur quête d'autonomie.

1. Répondre à des besoins sociétaux, sociaux et de réinsertion

De manière générale, les coopératives étudiées ont identifié et tentent de répondre à trois besoins fondamentaux :

- Un besoin sociétal : protéger l'environnement ainsi que l'alimentation face aux dérives de l'agriculture conventionnelle. Toutes les coopératives cherchent à y répondre par la promotion de pratiques écologiques, la sensibilisation, la création d'espaces de dialogue entre producteurs et consommateurs, des modèles agroalimentaires plus durables, etc. (cf. tableau 6). Cette volonté est une constante de l'échantillon.
- Le besoin social : garantir aux producteurs une vie décente. Face aux pressions économiques, à la chute des prix d'achat, à la perte de sens et à l'isolement du monde agricole, les coopératives proposent des réponses concrètes : prix justes fixés par les producteurs, valorisation des savoirs traditionnels et paysans, allègement de la charge mentale, entraide, lien social ou encore organisation d'événements communautaires (cf. tableau 6). Ces actions visent à restaurer la dignité du métier d'agriculteur et à reconstruire un mode de vie plus agréable.

- Le besoin de réinsertion concerne spécifiquement les cinq coopératives bénéficiant de l'agrément « entreprise sociale ». Leur objectif est de réintégrer dans la société des personnes en situation de grande précarité (sortie de prison, pauvreté, etc.) via un emploi valorisant.

2. Le local comme moteur d'innovation

À l'exception de la coopérative 003, toutes les structures étudiées partagent une ambition rurale et locale : construire un marché plus paysan (local) et respectueux de l'environnement. Le représentant de la coopérative 001 exprime clairement cette volonté en affirmant :

« Créer de la vie par l'agriculture, et non de la mort. »

Cette dynamique émerge d'une communauté locale réunissant producteurs et consommateurs autour d'un projet commun. L'innovation prend ici la forme d'un retour aux savoir-faire paysans et traditionnels, fondés sur l'échange de connaissances, l'observation et l'expérimentation collective (cf. tableau 6). Il est intéressant de noter que l'innovation n'est pas perçue comme une course à la technologie, mais plutôt, sur certains aspects, comme un retour à des pratiques anciennes visant à rendre l'agriculture plus durable, à l'image de ce qu'elle était autrefois. Cela peut se traduire par une mécanisation partielle, une réduction des intrants chimiques, la réintroduction de la rotation des cultures, etc. Comme le soulignait l'interlocuteur de la coopérative 001 : *« Il faut arrêter d'essayer de faire croire qu'on résoudra tous nos problèmes avec la technologie »*. Et cela exige une connaissance approfondie de la terre et une maîtrise de techniques variées, afin de pratiquer une agriculture en harmonie avec la nature.

La coopérative 003, bien qu'elle partage des objectifs similaires, adopte une approche différente. Son initiative ne naît pas d'un ancrage communautaire, mais de chercheurs et porteurs de projet. Son ambition est d'influencer les pratiques à grande échelle dans le secteur agroalimentaire mondialisé, plutôt que de créer un marché rural local. Cette distinction méthodologique sera approfondie dans la section "multi-level perspective".

3. Entrepreneurs sociaux

Ces projets se construisent collectivement, mais leur mise en œuvre repose en grande partie sur des salariés. Les producteurs restent avant tout agriculteurs, tandis que les consommateurs ont généralement un autre emploi. C'est dans ce contexte que le rôle du coordinateur ou chargé de projet devient central. En effet, selon les entretiens, ces coordinateurs sont, dans la majorité des cas, ceux qui concrétisent les ambitions de la coopérative. Ils en assurent le bon fonctionnement au quotidien et veillent à son inscription dans des réseaux plus larges (rencontres inter-coopératives, ceinture alimentaire, collectif 5C, etc.).

Voici comment la chargée de projet de la coopérative 005 décrit sa manière de prendre des décisions opérationnelles tout en respectant l'organisation démocratique :

« Donc, j'envoie toutes les semaines un mail à tous les membres du CA fondateur. Et souvent, je leur demande des validations. Je leur dis, pour cette date, merci de valider une part ou de choisir le scénario 1 ou le scénario 2, et donc pareil, je fais comme pour un conseil d'administration, j'essaie d'avoir un quorum, donc j'attends d'avoir quatre réponses pour me dire, ok, j'ai quatre feux verts, je peux y aller ».

Cet exemple montre que l'entrepreneuriat, au niveau de la coopérative, repose le plus souvent sur un binôme stratégique : le coordinateur et le conseil d'administration. Ensemble, ils appliquent, souvent de manière créative (cf. tableau 5), les décisions prises collectivement lors des assemblées générales.

Par ailleurs, les producteurs peuvent également être considérés comme des entrepreneurs sociaux à l'échelle de leurs propres productions. Ils expérimentent de nouvelles pratiques à l'intérieur même des coopératives, tout en restant fidèles à leurs valeurs fondatrices (cf. tableau 6, coop 005).

Les modes de fonctionnement varient toutefois d'une structure à l'autre. Dans la coopérative 003, les fondateurs sont à la fois coordinateurs et membres du CA. Dans la coopérative 001, c'est une ancienne productrice qui a endossé le rôle de coordinatrice. Et dans la coopérative 002, les coopérateurs fondateurs sont également salariés, si bien que coordinateurs et conseil d'administration se confondent. Dans tous les cas, ce qu'il faut retenir, c'est que des coordinateurs, qu'ils soient membres du CA ou en appui à celui-ci, jouent, en lien étroit avec le conseil d'administration, un rôle clé dans la concrétisation des innovations sociales portées par les coopératives.

4. Institutionnalisation et autonomie

Les coopératives étudiées ont souvent l'objectif de s'institutionnaliser. En effet, la plupart sont membres du Collectif 5C qui est, on le rappelle, un acteur de plaidoyer (en faveur de leurs types de projet) auprès du grand public et des institutions (cf. tableau 4), mais aussi un organisateur d'échange d'idées concernant des modèles agroalimentaires alternatifs entre coopératives, soutiens logistiques, etc. Les coopératives multiplient également des alliances locales - partenariats avec Paysan Artisan, ceintures alimentaires ou autres réseaux - pour renforcer leur visibilité, mutualiser les ressources et organiser des événements. Cette stratégie traduit une volonté d'influencer le système agroalimentaire à plus grande échelle en plus de venir en aide à leur propre communauté (cf. tableau 8, Objectif de transformation).

Sur le plan économique, l'autonomie financière est une priorité affichée (cf. tableau 6). Toutefois, à l'exception de la coopérative 001, la plupart dépendent encore de subsides ou du travail bénévole. Les personnes interrogées considèrent ces aides comme temporaires, utiles pour le lancement, mais non viables à long terme. Leur objectif est de prouver que leur modèle peut survivre dans un système qui ne leur est pas favorable.

5. Rôle attendu de l'État

Enfin, les coopératives expriment une forte attente vis-à-vis de l'État. Elles dénoncent le soutien disproportionné aux industries agroalimentaires classiques et demandent des subsides plus accessibles, moins encadrés par des appels à projets contraignants. Certaines appellent également à une forme d'*exnovation*, c'est-à-dire à réduire le soutien aux modèles industriels pour favoriser l'émergence de nouvelles alternatives, notamment les représentants des coopératives 006 – (« *Il faut favoriser le local au lieu d'aider les industriels* ») et 007 (« *Il faut mettre des bâtons dans les roues de l'industriel, mais pas que, pousser aussi notre modèle* »).

3.2. Le positionnement des coopératives face au régime sociotechnique

Dans cette section seront présentés les résultats concernant le positionnement de ces coopératives face au système dominant, ainsi que leur volonté et leurs croyances en matière de transition vers un modèle agroécologique. Dans un premier temps, il s'agira de caractériser le régime sociotechnique agroalimentaire en place, ainsi que de rappeler la situation du paysage dans lequel il s'inscrit, au sens de la multi-level perspective. Dans un second temps, à partir des entretiens, nous situerons les coopératives par rapport à ce régime sociotechnique. Enfin, dans un troisième temps, nous présenterons les méthodes et les moyens que ces projets mettent en œuvre, consciemment ou non, pour remettre en question ce régime.

1. Situation et caractéristique du paysage et du régime sociotechnique (MLP)

Nous avons pu constater à plusieurs reprises, en ce qui concerne le paysage, que les contextes environnemental, économique et social se détériorent de plus en plus pour le secteur agroalimentaire. En effet, l'environnement est aujourd'hui fortement dégradé par les nombreuses externalités négatives générées par le système agroalimentaire. Sur le plan social, le métier d'agriculteur est de moins en moins valorisé et cette perte de reconnaissance s'accompagne d'un mal-être croissant, qui se manifeste notamment par un taux de suicide particulièrement élevé (l'un des plus importants parmi les professions en Belgique). Ce phénomène reflète une détérioration du contexte social, de moins en moins favorable à l'agriculture telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui. Enfin, La dénonciation du statut de ce métier devenu économiquement invivable se marque d'ailleurs par de nombreuses manifestations. L'ensemble de ces éléments met en lumière un paysage de plus en plus défavorable au modèle agroalimentaire conventionnel.

Dans le cadre de notre recherche, Le régime sociotechnique regroupe l'ensemble des acteurs, organisations et institutions qui produisent, favorisent ou tolèrent une agriculture conventionnelle. Celle-ci se définit par une forte mécanisation, une utilisation intensive d'intrants chimiques, une production à grande échelle, avec des objectifs de rendement maximal et de prix les plus bas possibles. Plusieurs exemples concrets d'acteurs peuvent être identifiés en Belgique.

Parmi les industries agroalimentaires :

- *Laiterie des Ardennes* et *Lactalis* (collecte et transformation du lait),

- *Westvlees* (production porcine industrielle),
- *Boortmalt* (production de malt pour l'industrie brassicole),
- *Colruyt Group* (intégré dans la transformation via ses filiales).
- Ou de manière générale toutes les fermes usines présentent sur le sol belge. (Greenpeace Belgique, 2021)

Parmi les fournisseurs d'intrants agricoles :

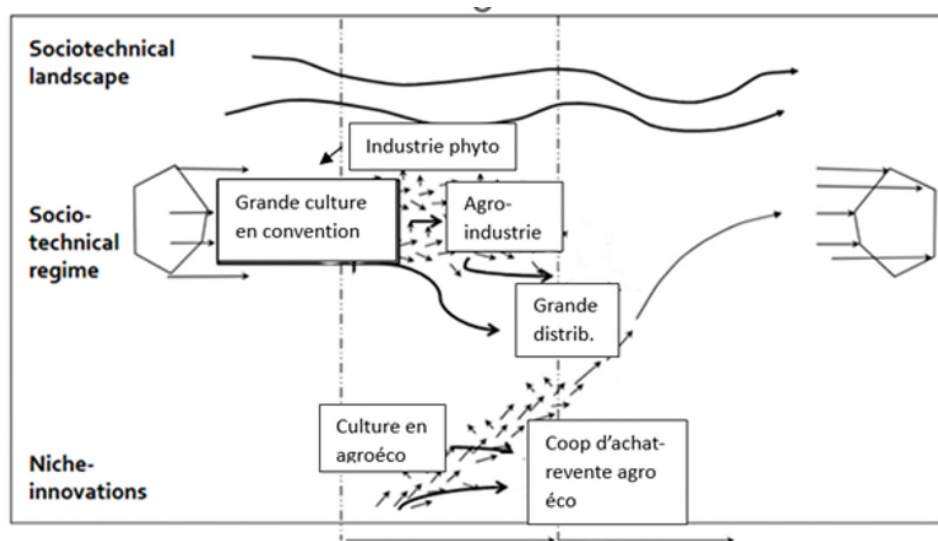
- *SCAR*, coopérative de producteurs qui distribue également des produits phytosanitaires,
- *Walagri*, active à la fois dans la collecte de céréales et la vente d'engrais et de pesticides.

Enfin, dans le secteur de la grande distribution :

- *Colruyt, Delhaize, Carrefour, Lidl* ou *Intermarché*, qui imposent des conditions de prix et de volume influençant directement les modes de production agricole.

Ce schéma, mobilisant la MLP, représente les différents acteurs du secteur agroalimentaire : d'une part, les coopératives étudiées en tant que niches agroécologiques (abordées au point précédent, 4.1), et d'autre part, le régime sociotechnique en place ainsi que le paysage sociotechnique, présentés plus haut. Il illustre également de manière visuelle la relation dynamique entre les niches et le régime sociotechnique, une relation qui sera approfondie dans le point suivant et, plus largement, dans la suite de ce travail.

Figure 3 : Secteur agroalimentaire selon la MLP



Source : élaboré par l'auteur, à partir de Geels et Schot (2007, p. 401).

2. Situation des coopératives face aux régimes sociotechniques

Après avoir caractérisé les coopératives de l'échantillon comme des initiatives agroécologiques et innovantes, il est désormais nécessaire de présenter leurs relations avec le régime dominant. En se référant à la première colonne du tableau 8, on remarque que les relations avec la grande distribution sont relativement similaires pour six des coopératives interviewées. En effet, à l'exception de la coopérative 003, toutes déclarent n'avoir aucun lien avec la grande distribution. Les personnes interrogées décrivent généralement ces acteurs comme peu fiables, en décalage avec leurs valeurs, ou encore comme pratiquant des méthodes commerciales jugées peu respectueuses, tant sur le plan humain qu'environnemental, comme l'affirment les représentants des coopératives 001 (*« Pas de relation avec eux, on ne veut pas, on a eu trop de... trop d'expériences ou trop de retours d'expériences malheureuses, donc c'est non, non, non et non. »*) et 002 (*« De toute façon, on ne travaille pas avec de grande distribution, pas parce qu'on ne veut pas travailler avec eux par l'idéologie ou le dogme, simplement parce qu'ils pratiquent des méthodes commerciales qui ne nous conviennent pas. »*).

Par ailleurs, une très faible proportion de producteurs affiliés à ces coopératives vend une partie de leur production via des circuits de grande distribution. La majorité d'entre eux, lorsqu'ils ne vendent pas l'intégralité de leur production via leur coopérative, choisissent d'autres organisations similaires, ancrées dans des logiques locales et alternatives.

Concernant maintenant l'agriculture conventionnelle dans son ensemble, les perceptions des personnes interviewées sont plus nuancées. Cela s'explique en partie par le caractère très général du terme "conventionnel". On observe que les coopératives 100 % bio (ou presque) marquent une rupture plus nette avec l'agriculture conventionnelle, considérée comme incompatible avec leurs pratiques et leur vision. Les coopératives non entièrement bio, en revanche, se montrent plus ouvertes, et peuvent parfois intégrer certains producteurs issus du conventionnel, à condition qu'ils soient ouverts à une démarche de transition et que leur production soit locale (cf. point 2.4. la description des coopératives, pp. 38-46) : *« Notre objectif, c'est de favoriser les producteurs qui travaillent en respectant les principes d'agroécologie. Donc, on ne va pas aller vers des producteurs industriels pour lesquels on sait d'office qu'ils sont trop dans l'ultra-conventionnel, on va dire. Mais on n'a pas voulu se fermer. En tout cas, la coopérative n'a pas voulu se fermer exclusivement au bio parce que ça aurait été très limité en termes d'offre »* (entretien avec le porte-parole de la coopérative 6)

Dans tous les cas, il ressort de l'ensemble des entretiens une opposition claire aux pratiques agricoles conventionnelles. Toutes les coopératives témoignent de l'importance des enjeux climatiques et sociaux liés à l'agroalimentaire traditionnel, et expriment la conviction que ce modèle est voué à disparaître ou du moins à évoluer sur le long terme.

On observe également une véritable ambition, de la part de ces coopératives, de démontrer au système conventionnel qu'il est possible de faire autrement (en créant un nouveau marché, en se regroupant, en proposant des prix plus justes, etc.). Elles cherchent à prouver qu'adopter des pratiques plus responsables et respectueuses de l'environnement, tout en retrouvant un

savoir-faire, une valorisation du métier et un véritable sens du travail, est non seulement possible, mais aussi bénéfique. En effet, les agriculteurs engagés dans ces démarches se disent souvent plus épanouis, la communauté locale se revitalise à travers des événements ou des lieux de rencontre et le collectif gagne en résilience. Autant d'éléments qui montrent que ce type de projet peut, finalement, s'avérer plus durable (cf. colonne 2, tableau 8).

3. Méthodes et moyens pour entamer la transition du système agroalimentaire

On l'a vu dans la partie 5.1.2. consacrée à l'innovation sociale, les coopératives étudiées, en particulier les cinq membres du collectif 5C, affichent une volonté de s'inscrire dans un processus d'institutionnalisation. Un de leurs objectifs est de contribuer à une transition du système agroalimentaire en construisant un marché alternatif, en rupture avec le régime sociotechnique dominant. Il s'agit pour elles de proposer un modèle agroalimentaire différent, ancré localement, à échelle humaine, et basé sur des principes de solidarité, de gouvernance démocratique et de respect de l'environnement : *« Moi je pense que c'est clairement un modèle d'avenir, ça apporte tellement de chose, d'un point de vue environnemental, d'un point de vue économique, de relocalisation, d'un point de vue humain aussi »* (coordinateur de la coopérative 004).

Comme le montrent les entretiens (cf. tableau 8, colonnes 3 et 4), ces coopératives n'ambitionnent pas une croissance continue de leur projet. En effet, une croissance trop importante ferait courir le risque de perdre leur ancrage local, de déconnecter les producteurs de leur activité, et de recréer une forme d'organisation où ces derniers seraient à nouveau relégués au rang d'ouvriers agricoles, c'est-à-dire standardisés et centrés uniquement sur le rendement. Cela reviendrait à reproduire un modèle « écologiquement conventionnel », dans lequel les pratiques seraient peut-être plus durables, mais où la gouvernance, la logique économique et le sens du travail resteraient fondamentalement inchangés. Or, ce n'est pas ce que recherchent ces coopératives. Au contraire, elles revendiquent une stratégie d'essaimage, c'est-à-dire la reproduction à petite échelle de leur modèle, sur d'autres territoires, là où une communauté locale ressent le besoin de faire autrement tout en respectant l'environnement : *« L'objectif n'est pas de grandir, mais de multiplier. Ok. D'aider à multiplier en tout cas. Plus on sera nombreux en termes de petites fermes et de petites structures coopératives ou de moyennes et grosses, il en faut des grosses aussi, au mieux ce sera »* représentant de la coopérative 007)

Cette stratégie repose en grande partie sur la sensibilisation, à la fois des producteurs et des consommateurs. C'est pourquoi ces coopératives investissent, par exemple, dans l'organisation de visites de fermes, la mise en place d'espaces de dialogue ou encore la création d'événements autour de l'agroalimentaire ouverts à tous. Elles peuvent également mobiliser le monde scientifique et journalistique. Comme le souligne le porte-parole de la coopérative 001, il est fondamental *« d'accepter autant que possible les interviews »*, afin de rendre leur mode d'organisation plus visible et mieux documenté. Au-delà de leur engagement dans le collectif 5C, les coopératives misent ainsi sur une communication à la fois interne et externe,

dans le but de diffuser leurs valeurs, faire entendre leur voix et inspirer la création d'initiatives similaires.

4. Particularités des coopératives 002 et 003

Les coopératives 002 et 003, nous l'avons vu, ne font pas partie du collectif 5C, et leurs modes de fonctionnement se distinguent nettement de ceux des autres coopératives étudiées.

- Concernant son positionnement vis-à-vis de la transition, la coopérative 002 ne se revendique pas explicitement en marge du régime sociotechnique dominant, ni en opposition directe à celui-ci. Toutefois, dans les faits, elle rejette toute relation commerciale avec la grande distribution, qu'elle accuse de recourir à de « mauvaises méthodes commerciales ». De plus, la personne interrogée lors de l'entretien affirme que les produits de la coopérative ne sont pas comparables à ceux issus de modes de production conventionnels et intensifs. Ces éléments montrent que, même si elle ne se positionne pas clairement comme une alternative, la coopérative 002 adopte des pratiques proches de celles du collectif 5C.

La différence fondamentale réside dans l'intention : la coopérative 002 ne cherche pas à transformer le système dans son ensemble, ni à créer un marché parallèle ou à s'inscrire dans une dynamique de rupture. Son objectif principal est d'améliorer la qualité de vie de ses membres et de respecter l'environnement, en accord avec ses propres valeurs. Elle ne cherche pas à s'ériger en contre-modèle global, mais plutôt à développer une solution locale, cohérente à son échelle, sans volonté de confrontation directe avec le système existant. Elle garde néanmoins à l'esprit que, sur le long terme, le modèle conventionnel devra évoluer.

- La coopérative 003, quant à elle, comme nous l'avons évoqué à plusieurs reprises, ne résulte pas d'une dynamique locale impulsée par une communauté de producteurs et de consommateurs. Nous le rappelons cette coopérative est née d'un appel à projets lancé par l'État, auquel a répondu une équipe de porteurs de projet (bioingénieurs), avec un financement partiellement public. Son fonctionnement, détaillé dans la section « Description des coopératives », s'inscrit donc dans une logique différente. Il ne s'agit pas, pour elle, de se positionner en marge du régime sociotechnique ni de créer un marché alternatif. Au contraire, son objectif est de rester en lien avec les acteurs dominants (industries agroalimentaires, grande distribution) afin de démontrer qu'il est possible de pratiquer une agriculture agroécologique tout en maintenant un niveau de rentabilité et de compétitivité suffisant, y compris à grande échelle. L'ambition de la coopérative 003 n'est donc pas de construire un modèle en rupture, mais de transformer le régime de l'intérieur. Elle entend prouver aux acteurs du marché agroalimentaire conventionnel que, grâce à la mutualisation des achats, à la mise en commun des productions, à l'échange de savoirs et de techniques, ainsi qu'à une gouvernance démocratique, un changement de pratiques est économiquement viable.

Pour atteindre cet objectif, la coopérative cherche, à l'inverse des coopératives du collectif 5C qui privilégient une logique d'essaimage, à croître autant que possible. En gagnant en visibilité et en volume, elle espère devenir un acteur incontournable, capable de contraindre les organisations conventionnelles à revoir leurs pratiques. L'idée est que, face à une alternative crédible et performante, les acteurs du régime soient poussés à suivre le mouvement, en adoptant à leur tour des pratiques plus respectueuses de l'environnement et des conditions de travail des producteurs : *« Et après, la coopérative, son objectif c'est de faire à grande échelle un changement de pratique. » « Donc il faut pouvoir travailler avec eux (ceux de la grande distribution). Si on veut changer à grande échelle, c'est parce qu'on a un peu cette ambition-là. »*.

5. Obstacles au processus de transition

Enfin, un dernier élément important à souligner dans cette section (cf. colonne 5, tableau 8) concerne les freins identifiés par les coopératives à la mise en œuvre de la transition agroécologique. Deux obstacles principaux ressortent de manière récurrente dans les entretiens : la peur du changement et le sentiment d'impuissance face à un marché perçu comme écrasant.

Pour les membres interrogés, qu'il s'agisse de producteurs conventionnels, d'industriels ou du grand public, la nécessité d'un changement de modèle est globalement admise. Toutefois, la crainte de perdre ses repères, ses revenus ou sa stabilité freine largement les initiatives individuelles. La transition est souvent perçue comme un saut dans l'inconnu, trop risqué pour être envisagé seul. C'est dans ce contexte que les coopératives affirment pouvoir jouer un rôle crucial en offrant un cadre structurant et rassurant, où l'on peut expérimenter autrement, s'appuyer sur des pairs, et avancer pas à pas. C'est également pour cette raison que certaines coopératives prévoient des périodes d'adaptation avant d'exiger le respect strict de leur charte ou de leurs principes.

Le second frein évoqué concerne la taille et la puissance du marché agroalimentaire dominant. Les coopératives, souvent de petite taille et fortement ancrées localement, doivent constamment composer avec un système dont les logiques économiques sont très éloignées des leurs. Elles doivent rester concurrentielles sur les prix, tout en proposant des produits de qualité, issus de modes de production exigeants. À cela s'ajoute la domination communicationnelle des grands acteurs. En effet, ces derniers disposent de moyens de promotion, de marketing et de distribution bien supérieurs, rendant difficile la visibilité des alternatives coopératives. L'interview du membre de la coopérative 005 met en avant cette difficulté : *« C'est ça le plus gros défi. Comment est-ce qu'on fait pour avoir un modèle économique qui permet à une activité comme ça de survivre en continuant à avoir des valeurs plus humaines et plus sociales. Malheureusement, tout est cadré par ce monde économique où on a un besoin de rentabilité. Et c'est ça qui est la grosse tension aussi dans tous les projets qu'on entretient, qu'on crée »*.

Ainsi, même en se positionnant volontairement en marge, les coopératives demeurent confrontées à ce régime omniprésent influençant les conditions économiques, culturelles et symboliques dans lesquelles évoluent ces initiatives. Pour elles, cette réalité constitue un frein majeur à la pleine réalisation de leurs valeurs et objectifs.

3.3. La gestion des dilemmes sociaux et pratiques collectives

Cette dernière section des résultats présente les différents éléments issus des interviews concernant les dilemmes sociaux tel que la coopération et la participation au sein de ces initiatives, ainsi que les évolutions qu'elles pourraient ou devraient envisager selon les personnes interrogées. D'abord, les moyens mis en œuvre par les coopératives pour favoriser la coopération, la collaboration et la mise en commun seront exposés. Ensuite, nous mettrons en lumière les apports potentiels de cette coopération. Enfin, cette analyse sera complétée par les besoins d'évolution de la participation identifiés par les personnes interrogées, dans une perspective d'amélioration du fonctionnement coopératif

1. Moyens et méthodes pour une prise de décision collective chez les producteurs (cf. tableaux 5 et 9)

Les coopératives étudiées mobilisent différents dispositifs pour impliquer les producteurs dans le projet collectif. La majorité d'entre elles prévoit la présence obligatoire de ceux-ci au sein du conseil d'administration, leur conférant ainsi un rôle dans la gouvernance. Les producteurs participent également aux assemblées générales, où ils élisent leurs représentants et se prononcent sur les grandes orientations de la coopérative. Des réunions, parfois organisées par filière, sont régulièrement planifiées. Elles leur permettent d'échanger sur les enjeux de la coopérative, mais aussi sur les pratiques agricoles. Ces échanges facilitent le partage d'expériences et de conseils techniques, et visent parfois à encourager l'adoption de pratiques agroécologiques.

En parallèle, des moments informels contribuent également à la dynamique collective. Ils ont lieu lors des livraisons dans les magasins ou points de retrait, d'événements organisés par la coopérative ou de visites inter-exploitations. Ces interactions renforcent les liens entre producteurs, en dehors des cadres formels. Il ressort également que ces dynamiques collectives sont souvent plus marquées chez les maraîchers. Ceux-ci forment généralement un groupe plus conséquent de producteurs livrant à la coopérative, ce qui demande plus de collaboration. En effet, les maraîchers doivent se mettre d'accord sur les prix de vente des produits qu'ils commercialisent en commun au sein de la coopérative. De plus, comme ils livrent des produits similaires, ils doivent également s'entendre sur la répartition des livraisons, c'est-à-dire qui apporte quoi et en quelle quantité. D'après les entretiens, il s'agit souvent de néoruraux, récemment installés, venant d'un milieu urbain et ayant créé de petites exploitations. Ces profils semblent généralement, toujours selon les interviews, davantage en adéquation avec l'esprit collectif porté par les coopératives.

Certaines coopératives développent des initiatives spécifiques. La coopérative 006 expérimente un plan de culture commun entre maraichers, la coopérative 001 organise fréquemment des réunions et anime une vie autour du magasin avec des lieux de productions sur place (boucherie, boulangerie, fromagerie) et des espaces d'échange (cafétaria). Les coopératives 005, 001 et 003 mettent également en place des visites d'exploitations.

Enfin, une charte est généralement signée par les producteurs lors de leur entrée dans la coopérative. Elle précise les critères d'adhésion, en particulier ceux liés aux pratiques agricoles, afin d'assurer une cohérence avec les valeurs portées par le projet. Ce document permet de poser un cadre clair quant à la possibilité de participation ou non des producteurs aux différentes organisations étudiées.

2. Effets de la mise en commun sur les producteurs

La mise en commun de la distribution des productions génère de nombreux effets positifs pour les producteurs, bien qu'elle implique un investissement en temps plus important, notamment pour participer aux réunions et aux échanges collectifs. Comme le montre le tableau 9 (colonne 3), la coopérative peut contribuer à réduire la pression ressentie, à créer un climat plus serein, à renforcer les liens sociaux, à développer un sentiment de communauté, à rompre l'isolement, à favoriser le partage d'expériences et la mutualisation d'outils, à renforcer la confiance des consommateurs, à diminuer la peur du changement de pratiques, à sensibiliser davantage les producteurs au projet commun, à améliorer la prise de décision, etc.

Au-delà de ces effets directs, la dynamique coopérative peut également transformer les relations entre producteurs. Là où certains se percevaient initialement comme concurrents, la coopérative crée un cadre qui encourage l'entraide et la convergence vers des objectifs communs. Cette évolution des rapports contribue à davantage de solidarité, de partage, et peut *in fine* améliorer les compétences, l'organisation et l'efficacité au sein des exploitations individuelles. À ce sujet, le représentant de la coopérative 004 indiquait : « *C'est les maraichers qui se regroupent le plus, car c'est là qu'il y a le plus grand sentiment de compétition. Au départ, ils se voyaient vraiment tous comme des concurrents, alors que nous, on essayait de les faire penser en tant que 004, et on a l'impression que ça arrive* ».

Autrement dit, la dynamique collective qu'implique une coopérative offre une série d'avantages qui rendent ce modèle particulièrement attractif pour les producteurs. Le développement des coopératives en Wallonie, combiné aux retours globalement positifs des membres interrogés, suggère que le temps consacré à la gouvernance est largement compensé par les bénéfices identifiés dans le tableau 9. Cela constitue sans doute l'une des raisons pour lesquelles le modèle coopératif est régulièrement mobilisé dans les démarches de transition agroécologique.

3. Participation des producteurs à la vie coopérative

Les réponses des personnes interviewées concernant la participation des producteurs vont majoritairement dans le même sens : il en ressort une volonté commune de favoriser une plus

grande implication de ces derniers dans les activités collectives, mais surtout dans la prise de décision quotidienne et la gouvernance.

Deux exceptions peuvent toutefois être mentionnées. La coopérative 002 est dirigée exclusivement par ses fondateurs-producteurs, sans dispositif formel permettant à d'autres producteurs de participer à la gouvernance ou à l'organisation. La coopérative 001, quant à elle, ne semble pas rencontrer de difficultés particulières à ce sujet, car les producteurs y paraissent globalement déjà plus impliqués.

Malgré la mise en place de différents dispositifs visant à favoriser les échanges (réunions, assemblées générales, visites, etc.), les personnes interrogées soulignent que la participation reste souvent limitée à un petit groupe de producteurs, souvent les membres fondateurs ou ceux siégeant au conseil d'administration. Comme l'indique l'intervenant de la coopérative 006, ce sont "toujours les mêmes qui s'investissent". Plusieurs producteurs considéreraient la coopérative avant tout comme un simple canal de commercialisation, sans véritable engagement dans le projet collectif. Cela va à l'encontre des objectifs affichés par les coopératives en termes de création de lien social, de communauté, et de sentiment d'appartenance. Le représentant de la coopérative 005 indique, par exemple, que certains producteurs ne participent pas aux assemblées générales. Même au sein du conseil d'administration, composé principalement des producteurs fondateurs, la participation reste inégale : selon l'interviewé, « *ce sont encore et toujours les mêmes qu'on voit* ».

L'enjeu exprimé par plusieurs coopératives est donc de favoriser une participation plus large des membres afin d'installer un réel sentiment de collectif, et d'amener les producteurs à réfléchir en termes de projet commun plutôt qu'en fonction de leurs seuls intérêts individuels. Cela est bien illustré par les propos du délégué de la coopérative 004, déjà mentionnés précédemment, qui relèvent l'importance de penser en tant que membre de la coopérative et non en tant qu'individu concurrent des autres. L'objectif n'est pas de contraindre les producteurs, mais au contraire de faire en sorte que leur implication soit perçue comme utile et valorisante. La coopérative 004 souligne à ce propos que « *les producteurs sont des gens très occupés* », d'où l'importance de ne pas rendre la participation trop coercitive.

Le cas de la coopérative 001 se distingue des autres. Plus ancienne (15 ans d'ancienneté pour la 001, entre 4 et 8 pour les autres) et plus structurée, elle semble bénéficier, selon les propos recueillis, d'un niveau de participation plus important, tant dans les activités quotidiennes que dans la gouvernance. Plusieurs éléments spécifiques pourraient expliquer cette situation. D'abord, le nombre de réunions organisées est plus conséquent, ce qui multiplie les occasions d'échange. Ensuite, le projet repose toujours sur un noyau de producteurs fortement impliqués, qui se connaissent bien et partagent une vision commune, ce qui semble renforcer la cohésion interne. De plus, des éléments utiles au métier de producteurs (boulangerie, boucherie, etc) ont été créés sur le site de la coopérative, de même qu'une cafétaria dans le magasin. Enfin, des visites entre producteurs semblent se produire assez régulièrement. Selon les propos de l'interviewé, un facteur clé pour assurer la pérennité et le bon fonctionnement d'un tel projet réside justement dans le fait que les producteurs soient à l'origine de l'initiative

et qu'ils en demeurent les principaux acteurs. Ces différents éléments permettent de penser que l'ancienneté, la densité des échanges et la stabilité du collectif contribuent à expliquer le niveau d'engagement plus élevé observé dans cette coopérative.

4. Discussion

Cette section de discussion vise à répondre de manière approfondie à la question de recherche et à atteindre ses objectifs à la lumière du cadre théorique et des résultats présentés dans ce mémoire. En articulant les données empiriques aux outils conceptuels mobilisés, il s'agira :

- Dans un premier temps, de situer les coopératives étudiées en tant que niches agroécologiques ;
- Dans un second temps de les présenter en tant qu'exemples de *grassroots innovations* porteurs d'un potentiel de niche bâtisseuse au sein du paysage agroalimentaire wallon ;
- Dans un troisième temps, après avoir caractérisé ces coopératives en tant qu'innovations sociales, de proposer une analyse critique de la manière dont elles perçoivent et assument leur rôle dans la transformation du système agroalimentaire dominant, analyse qui impliquera notamment d'interroger leur positionnement vis-à-vis du régime sociotechnique conventionnel ;
- Dans un quatrième temps de mobiliser les principes issus de la théorie des biens communs pour proposer des pistes concrètes afin d'encourager un engagement plus fort des producteurs dans les différents projets, et cela dans l'objectif de renforcer le potentiel transformateur et innovant de ces coopératives.

4.1. Une transition agroécologique portée par les coopératives : vers un changement de paradigme

Les résultats empiriques de cette recherche montrent que les coopératives étudiées intègrent, à des degrés divers, les principes de l'agroécologie définis dans la littérature, mais aussi que, dans leur grande majorité, ces structures vont bien au-delà de la simple adoption de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement puisqu'elles s'inscrivent dans une logique systémique visant une transformation du modèle agroalimentaire dominant. En cela, elles ne relèvent pas seulement d'une transition technique, mais bien d'un changement de paradigme.

La majorité des coopératives rencontrées répondent à plusieurs des critères fondamentaux de l'agroécologie tels que définis par Altieri (1995) et Stassart et al. (2012), notamment en ce qui concerne la préservation des sols, la diversification des cultures, la réduction des intrants chimiques, la prise en compte de la biodiversité, etc. À ces dimensions agronomiques s'ajoutent des aspects organisationnels et sociaux qui renforcent leur inscription dans une logique agroécologique (mise en place de circuits courts, recherche d'un prix équitable, transparence dans les échanges, autonomie des producteurs, liens directs avec les consommateurs, ainsi qu'une gouvernance démocratique fondée sur la participation collective). Dans cette perspective, l'objectif n'est plus de laisser l'économie alimentaire entre les seules mains du marché, mais bien de la réinscrire dans un cadre communautaire, porté conjointement par les producteurs et les consommateurs au sein d'une structure institutionnalisée : la coopérative. Cette orientation témoigne d'une volonté claire de réencastrer l'économie alimentaire dans des logiques sociales, territoriales et écologiques,

comme le soulignent Vastenaekels et Pelenc (2018). À ce titre, certaines coopératives peuvent être interprétées comme des espaces d'expérimentation d'un modèle agroalimentaire alternatif, porteur d'un changement de paradigme.

Il convient toutefois de nuancer cette lecture. Comme le révèlent les résultats, toutes les coopératives n'appliquent pas ces logiques de manière uniforme, et leurs trajectoires ne les situent pas nécessairement comme des précurseurs explicites d'un nouveau paradigme. Cela se vérifie notamment dans le cas de la coopérative 003 qui, bien qu'elle exige de ses producteurs des pratiques respectueuses des critères classiques de l'agroécologie, conserve une organisation interne et un rapport au marché relativement proches du modèle conventionnel. Ce cas illustre la pluralité des formes que peut prendre la mise en place de pratiques plus écologiques. Et cette mise en place n'implique pas systématiquement une rupture franche avec le régime dominant. Des formes d'organisation intermédiaires existent également. Nos entretiens suggèrent ainsi que la coopérative 003 et, dans une moindre mesure, la 002 s'inscrivent dans ces trajectoires intermédiaires puisqu'elles mobilisent des ressources et des opportunités offertes par le système en place pour soutenir leurs pratiques alternatives, sans pour autant chercher à transformer les fondements de ce système.

4.2. Les coopératives comme innovation local créatrice de niche bâtisseuse

Si les coopératives étudiées semblent en partie adhérer aux principes de l'agroécologie (Dumont 2017), il est également important d'observer leur capacité à les mettre en œuvre de manière concrète, créative et innovante. Pour ce faire, ce travail s'appuie sur le cadre de l'innovation sociale, afin de mieux comprendre comment ces initiatives émergent, se structurent et expérimentent des alternatives.

Les coopératives agroalimentaires analysées peuvent être considérées comme des formes d'innovations sociales ancrées localement, que la littérature qualifie de *grassroots innovations* (Seyfang & Smith, 2007). En effet, ces innovations émergent du terrain puisqu'elles sont portées par une communauté locale qui développe des organisations alternatives en réponse aux limites du système agroalimentaire dominant et à une action publique jugée insuffisante. Les raisons qui nous permettent de qualifier la majorité des coopératives étudiées comme relevant de cette dynamique sont présentées ci-dessous.

Si les innovations sociales visent à améliorer les conditions de vie des personnes issues de groupes subalternes, marginalisés ou en difficulté (Laville, 2014 ; Browne, 2016), elles doivent émerger en réponse à un besoin, exprimé consciemment ou non, par ces groupes eux-mêmes ou, plus largement, par la société (Lister, 2010). Nos résultats montrent que les coopératives analysées s'inscrivent pleinement dans cette logique. Elles naissent de besoins identifiés localement et portés par les communautés qu'elles cherchent à soutenir.

Dans ce cadre, la coopérative portée par de réels entrepreneurs sociaux (Dees, 1998) devient un outil permettant non seulement de mutualiser des ressources techniques et logistiques,

mais aussi de repolitiser les conditions de production agricole. Par leur créativité organisationnelle, leur volonté d'autonomie vis-à-vis des filières conventionnelles et leur fonctionnement fondé sur la gouvernance collective, ces structures incarnent des formes d'innovation non technologique, mais bien sociale, locale, durable et technique. D'ailleurs, on l'a vu, ces coopératives favorisent également l'émergence d'innovations paysannes et locales variées en leur sein en rupture avec l'innovation technologique essentiellement orientée vers la mécanisation, caractéristique du modèle conventionnel (Kolawole et al., 2023). Ces éléments témoignent d'un ancrage local fort, porté par une réflexivité créative émanant de la communauté elle-même, qui cherche à redonner à l'agroalimentaire une durabilité à la fois sociale et environnementale.

Ces projets peuvent dès lors être qualifiés de *niches sociales*, relevant pleinement des *grassroots innovations* (Seyfang & Smith, 2007). Ce constat peut également être nuancé concernant la coopérative 003 comme évoqué lors des résultats.

A travers leur ancrage dans la *grassroots innovations*, la majorité des coopératives étudiées peuvent être qualifiées de niches bâtisseuses, selon la typologie d'Amanatidou et al. (2021). En effet, celles-ci ne se contentent pas d'exister telles des niches sociales en marge. Elles visent, explicitement ou implicitement, une diffusion plus large de leurs modes d'organisations et une influence sur les normes agroalimentaires dominantes. Certaines mettent en place des partenariats avec d'autres acteurs de l'économie sociale, développent des outils pour sensibiliser consommateurs et producteurs, ou soutiennent l'essaimage de nouveaux projets similaires.

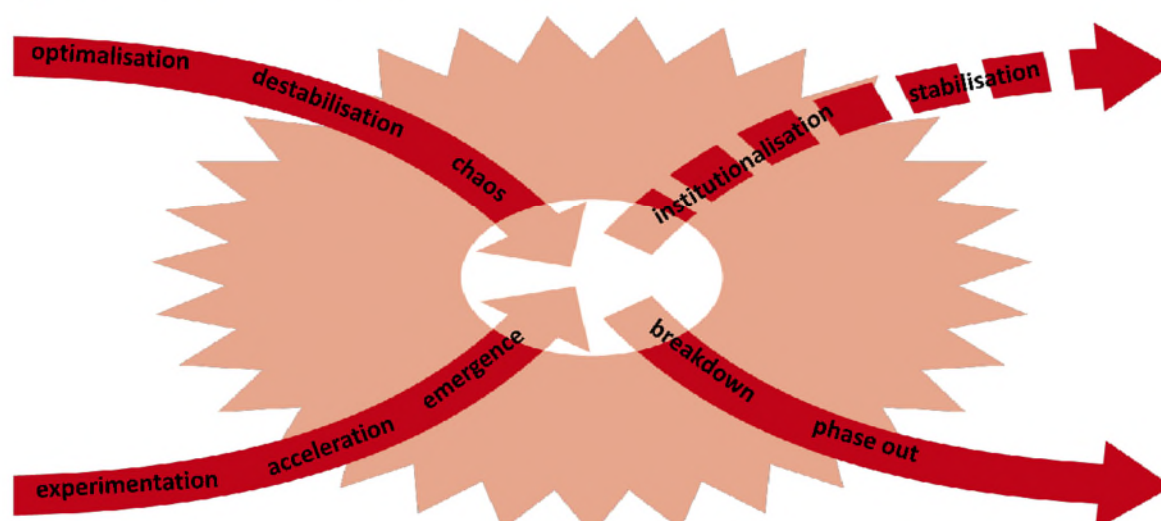
Il existe toutefois des exceptions, comme la coopérative 002, dont le projet semble principalement orienté vers le bien-être de ses membres et de sa communauté, dans le respect des valeurs portées par ses fondateurs, sans viser explicitement une transformation du régime agroalimentaire dominant. Dès lors, il apparaît difficile de la qualifier de niche bâtisseuse. Elle relèverait plutôt du statut de niche au sens classique, tel que défini dans la théorie de la *Multi-Level Perspective* (Geels, 2002 ; Rip et Kemp, 1998 ; Geels et Schot, 2007). Cette diversité montre qu'il ne suffit pas de se constituer en coopérative pour adopter automatiquement une posture de réforme ou de contestation du régime. En effet, le modèle coopératif repose, à l'origine, sur la défense des intérêts mutuels de ses membres, et non nécessairement sur une finalité sociale ou politique plus large. C'est en partie dans leur positionnement en tant qu'entreprises sociales, comme discuté dans la revue de littérature, que certaines coopératives intègrent cette dimension transformatrice au vu de la défense de l'intérêt général proposée par ce type d'organisation.

Pour dépasser le statut de niche sociale et atteindre celui de niche bâtisseuse, plusieurs coopératives soulignent l'importance d'un soutien étatique temporaire destiné à faciliter l'émergence de projets de ce type. Cependant, ces coopératives veulent aussi viser, dans le long terme, une possible autonomie économique face aux aides étatiques. Cette posture exprime la volonté de ne pas voir leurs structures réduites à de simples laboratoires

d'innovation récupérables par le régime dominant, mais plutôt comme des alternatives viables susceptibles, à terme, de constituer les bases d'un nouveau régime agroalimentaire (Laville, 2024) À cet égard, plusieurs acteurs évoquent également le rôle que pourrait jouer l'*exnovation* (Kivimaa et al, 2016 ; Ziegler, 2023), c'est-à-dire le retrait progressif des soutiens aux pratiques conventionnelles jugées nuisibles, en tant que levier complémentaire pour renforcer le poids des initiatives agroécologiques et donc permettre une potentielle transition.

Figure 4 : Dynamique de transition

Dynamics of transitions



Source : Loorbach (2014)

Cette figure illustre les dynamiques évoquées précédemment. Les coopératives qui se positionnent comme niches bâtisseuses expriment une conscience partagée de leur besoin initial de soutien étatique, notamment sous forme de subsides, afin de pouvoir expérimenter, se structurer et émerger dans un premier temps (flèche en bas à gauche). Par la suite, la majorité d'entre elles aspirent à une autonomie économique progressive, dans le but de démontrer la viabilité et la stabilité à long terme de leur modèle. Toutefois, cette seconde phase demeure, à ce stade, largement projetée, comme l'indique la flèche située en haut à droite du schéma. Ce serait à ce moment-là qu'une transition systémique du modèle agroalimentaire vers un régime plus agroécologique et coopératif pourrait être envisagée. Parallèlement, la flèche en haut à gauche représente la dynamique d'*exnovation* (Kivimaa et al, 2016 ; Ziegler, 2023), évoquée par plusieurs personnes interrogées. Celle-ci correspondrait à une déstabilisation progressive du régime en place, par le retrait des soutiens publics, mais aussi par l'introduction de limites légales à l'usage des pratiques conventionnelles, entre autres, l'objectif étant de diminuer le poids, la résilience et la taille du régime dominant au sein de l'économie agroalimentaire. Enfin, la dernière flèche, située en bas à droite, illustre la situation dans laquelle le modèle conventionnel, privé du soutien de l'État et incapable de

répondre aux besoins du paysage sociotechnique, se détériorerait, laissant ainsi la place aux niches bâtisseuses.

Pour résumer, on observe une forte corrélation et une complémentarité entre les critères de l'agroécologie et ceux des *grassroots innovations*. On peut ainsi considérer que ce nouveau paradigme agroécologique est en partie porté et incarné par ces innovations issues du terrain. Lorsqu'elles visent à s'institutionnaliser et à s'autonomiser, ces initiatives peuvent être qualifiées de niches bâtisseuses, c'est-à-dire d'acteurs potentiels de transformation du paradigme agroalimentaire conventionnel vers un modèle agroécologique. C'est à ce niveau que se situent, à des degrés divers, la majorité des coopératives étudiées (001, 004, 005, 006 et 007). La coopérative 002, quant à elle, semble s'arrêter au stade de *grassroots innovation*, sans ambition manifeste de transformation systémique, et se positionne donc comme une niche classique au sens de la MLP. La coopérative 003, enfin, mobilise une autre logique de transition, que nous analyserons plus en détail dans la section suivante.

4.3. Des coopératives comme niches bâtisseuses : un potentiel transformateur dans un système en tension

Une fois les coopératives caractérisées comme niches bâtisseuses, il convient désormais de les analyser à travers le prisme de la MLP (Geels, 2002 ; Rip et Kemp, 1998 ; Geels et Schot, 2007). Pour cela il est utile d'adopter un regard plus distancié afin d'évaluer leur potentiel de transformation systémique. Si leurs ambitions transformatrices ont été décrites, de même que les soutiens étatiques jugés nécessaires à leur concrétisation, il reste essentiel de caractériser leur rapport au régime sociotechnique dominant. Cela implique de comprendre les tensions internes à ce régime, en partie provoquées par les évolutions du paysage (montrées lors des résultats) mais aussi d'examiner les stratégies et ambitions, explicites ou implicites, que ces coopératives mobilisent pour favoriser une transition.

Comme nous l'avons observé dans les résultats, le régime sociotechnique ne parvient plus, ou de moins en moins, à répondre aux besoins environnementaux, publics, sociaux et économiques du paysage. Cette inadéquation engendre l'apparition de « fenêtres d'opportunité », illustrant les tensions croissantes entre le paysage et le régime (Geels, 2002; Foxon et al., 2010). De ces fenêtres émergent une série de niches, qui se positionnent, ou non, comme de potentielles nouvelles configurations du régime, dans l'objectif de rétablir une forme de stabilité avec le paysage.

Comme nous l'avons vu dans l'état de l'art, Dumont (2017) conclut que les maraichers de petites et moyennes surfaces engagés dans des pratiques agroécologiques (biologiques, protection des sols, etc.) s'inscrivent dans une trajectoire de transition parallèle au régime sociotechnique dominant, sans pour autant s'y opposer frontalement. En effet, une relation symbiotique semble exister entre ces deux configurations, chacun occupant des segments de marché différents et pouvant tirer profit de l'autre. Les résultats de notre recherche montrent une grande représentation de ces maraichers au sein des coopératives étudiées, aux côtés

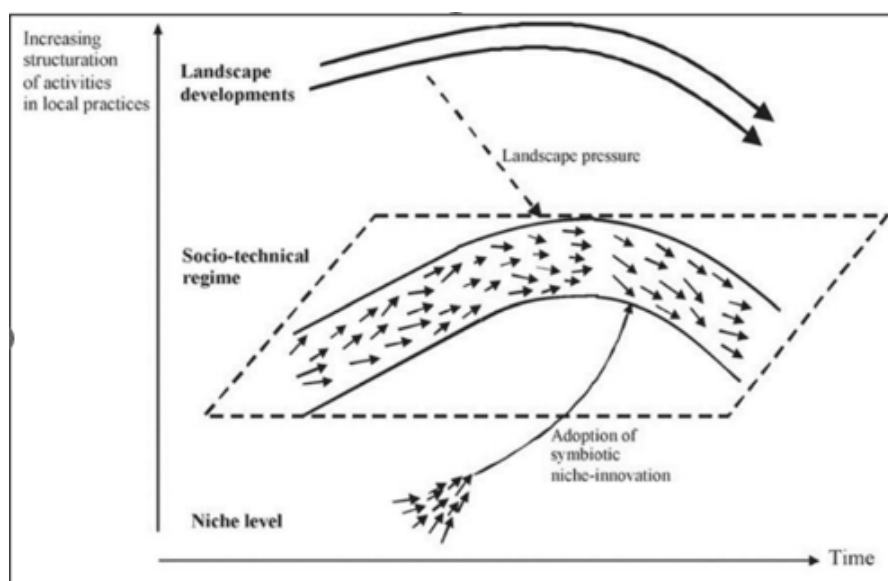
d'éleveurs, de fromagers et d'autres producteurs. Cette dynamique collective semble renforcer le niveau d'institutionnalisation de ces initiatives, ainsi que leur capacité à s'opposer de manière plus structurée au régime en place. En effet, même si, pris individuellement, les maraichers n'ont pas toujours le sentiment de pouvoir remettre en cause le modèle conventionnel, la coopérative, en rassemblant leurs forces, leur permet de porter un objectif de transition plus affirmé vis-à-vis du secteur conventionnel.

En effet, pris isolément, de nombreux maraichers agroécologiques écoulent leur production via de grands distributeurs spécialisés dans le bio, comme Interbio. Or, ces canaux de distribution tendent à reproduire, bien que de manière plus durable, les logiques du système agroalimentaire conventionnel. Ils mettent en avant des méthodes de production respectueuses de l'environnement, mais sans nécessairement remettre en cause l'organisation structurelle du régime dominant. Ces distributeurs du bio se développent en parallèle du régime sans chercher réellement à le challenger, voir en incorporant les rouages de celui-ci dans leur fonctionnement (Dumont, 2017).

À l'inverse, le regroupement en coopératives vise non seulement à promouvoir des pratiques agroécologiques, mais surtout à construire une nouvelle forme d'organisation du système agroalimentaire. Comme l'illustrent clairement les coopératives issues du réseau 5C, il ne s'agit plus seulement d'adopter de meilleures pratiques, mais de proposer une alternative locale et démocratique. En se structurant d'abord en coopératives, puis en fédérations de coopératives, ces acteurs cherchent à renforcer leur visibilité et leur légitimité, afin de porter et diffuser un nouveau paradigme agroécologique pour l'agroalimentaire.

Dès lors, on peut resituer le rôle de ces coopératives dans les voies de la transition classique explicitée par Geels & all (2007). En effet, deux voies paraissent particulièrement proches des relations entre ces coopératives et le régime conventionnel : la voie de transformation et celle de substitution technologique.

Figure 5 : voie de transformation

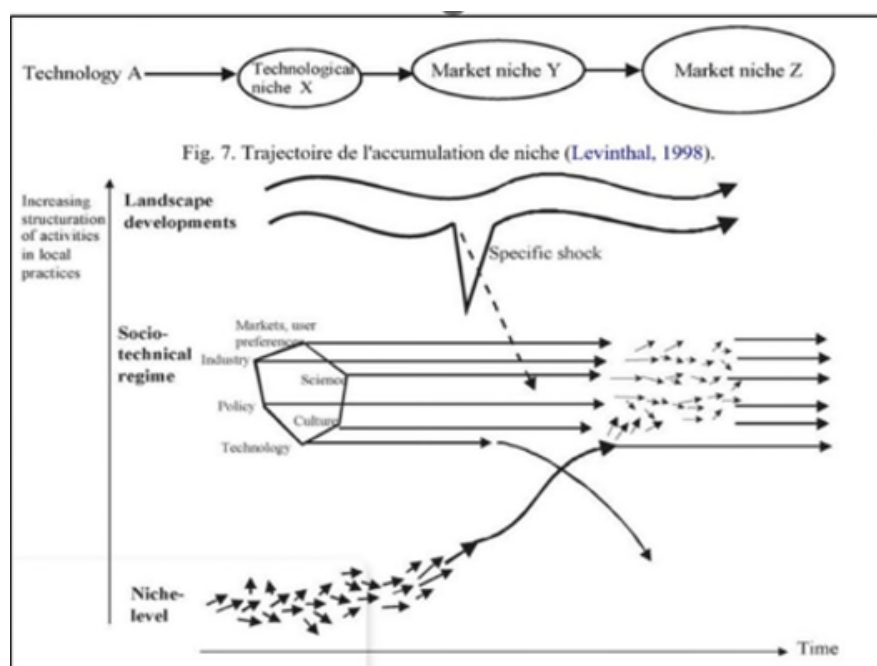


Source : Geels et Schot (2007, p. 407)

Pour toutes les coopératives étudiées, sauf la 003, nous nous trouvons dans une voie de transformation au sens de Geels (2007). Les niches (les coopératives) restent de petite taille et ne représentent qu'une faible part de la production wallonne, bien que le nombre d'agriculteurs engagés en agroécologie dépasse déjà celui du conventionnel (Dumont, 2017). Elles demeurent en marge du système dominant et peinent encore, la plupart du temps, à atteindre des prix qui permettent une autonomie financière durable. Malgré cela, on observe, toujours en Wallonie, une multiplication de ces projets qui tendent à élargir leur part de marché. De plus, les projets plus anciens voient leurs prix se stabiliser progressivement et devenir plus viables. La part de marché reste modeste, mais progresse régulièrement, comme le montrent également les chiffres du bio et du local. Tout cela révèle des niches encore peu développées, mais en plein essor.

La voie de transformation suppose une pression du paysage modérée sur le régime, ce qui est le cas puisque, bien que le système agroalimentaire conventionnel soit en difficulté, il ne s'effondre pas et demeure surreprésenté. Cette voie de transformation s'accompagne, en principe, de relations plutôt symbiotiques entre niches et régime. Or, si les personnes interrogées situent majoritairement leur coopérative en opposition au régime dominant, la réalité est plus nuancée, car le régime crée aujourd'hui ses propres coopératives et met en avant l'agroécologie dans sa communication, même si ces engagements restent très peu actualisés dans les pratiques concrètes. Autrement dit, le régime s'inspire d'idées issues des niches pour tenter de se réajuster, sans transformer en profondeur son mode de fonctionnement. Cette relation partiellement symbiotique justifie ainsi le choix de situer les niches étudiées dans une dynamique de transformation.

Figure 6 : voie de substitution



Source : Geels et Schot (2007, p. 410)

Toutefois, si l'on considère leur rôle de niches bâtisseuses, et que l'on met de côté la 002 et 003 comme préconisé dans les résultats, on observe que ces coopératives, en tant qu'entreprises sociales, cherchent à s'institutionnaliser, à donner de la visibilité à leurs méthodes, à communiquer sur leurs pratiques, mais aussi à essaimer. Cela signifie qu'elles veulent favoriser l'exportation de leur modèle au-delà de leur territoire et de leur communauté d'origine, dans l'objectif de venir challenger, ou du moins « *chatouiller* » (selon les termes ressortis des entretiens), le régime en place.

De ce point de vue, leur ambition, leur volonté se rapproche davantage de la voie de substitution, dans une logique d'innovation sociale et technique, et non comme pour Geels (2007) dans une logique seulement technologique. L'objectif est de gagner en envergure (créer des instances de pression, mener des actions de lobbying auprès de l'État et multiplier les projets similaires) d'abord à l'échelle de la Belgique. L'idée est que, lorsque le paysage exercera une pression suffisamment forte pour fragiliser le régime conventionnel, leur modèle soit déjà prêt (structuré, institutionnalisé, suffisamment développé, et clairement positionné en opposition avec le régime) pour qu'il puisse, le cas échéant, se substituer au régime dominant et devenir une nouvelle configuration stabilisée en phase avec les évolutions du paysage.

La voie de substitution correspondrait ainsi au moment critique où le régime serait assez affaibli pour permettre l'émergence du modèle attendu et espéré par les personnes interrogées. Cela dit, pour la plupart d'entre elles, cette perspective reste un idéal, ou du moins une possibilité projetée sur le très long terme, à condition que le paysage affaiblisse progressivement et profondément le régime en place. En effet, l'un des freins majeurs à cette transition réside dans le caractère massif, profondément enraciné et résilient du régime conventionnel, et plus largement du système capitaliste qui le soutient.

Comme évoqué par plusieurs personnes interviewées, ce système semble fonctionner comme un supermarché presque inébranlable. Cela rejoint en fait la vision que certains économistes ont du capitalisme, tels Wallerstein (1974), qui le décrit comme un « système monde », ou encore Braudel (1949). En effet, par la multiplication des interactions entre les niveaux, les marchés et les secteurs, le capitalisme devient un système profondément interconnecté, complexe, entrelacé, qui agit à l'échelle globale. Cette interdépendance rend extrêmement difficile, pour une niche issue d'un de ces marchés, de venir en bouleverser un seul sans avoir le sentiment de s'opposer à l'ensemble du système. Ainsi, toute tentative de transformation locale ou sectorielle se heurte à la force d'inertie du capitalisme mondialisé, rendant la substitution d'un régime d'autant plus complexe et lointaine.

Pour finir, revenons sur la coopérative 003. Comme les résultats l'ont déjà montré, sa stratégie de transformation du régime sociotechnique diffère nettement de celle des autres coopératives étudiées. Son niveau de symbiose avec le régime dominant est bien plus élevé. Cela se manifeste dans un de ses objectifs : transformer les pratiques et l'organisation du régime conventionnel de l'intérieur en prenant de l'ampleur jusqu'à devenir un acteur incontournable pour les structures du régime.

On peut donc considérer ce type de coopérative, encore peu développé, comme s'inscrivant elle aussi dans une voie de transformation, mais via une méthode différente des autres coopératives étudiées. Son ambition semble plus proche de ce que Geels et Shot (2007) appellent une voie de reconfiguration. En effet, cette voie se caractérise par une pression forte et continue du paysage sur le régime, lequel, devenu étroitement lié à certaines niches, en intègre pleinement les pratiques et les structures, sans pour autant transformer en profondeur ses acteurs ni ses principes fondamentaux. Il en résulte un régime dont le fonctionnement évolue, sans rupture avec son identité ou ses institutions de base.

Ce serait vers cette forme de transition que tendrait une coopérative comme la 003. Cela illustre bien le caractère pluriel que peuvent prendre les niches dans leurs manières de répondre aux pressions du paysage, en saisissant les fenêtres d'opportunité laissées ouvertes par le régime.

4.4. La gouvernance des coopératives comme un commun : des pistes motivationnelles

Une piste d'évolution évoquée à plusieurs reprises lors des entretiens, concerne l'implication plus large des producteurs dans les prises de décisions des coopératives. Dans cette partie, nous proposons d'explorer cette problématique à travers le prisme de la théorie des biens communs, afin de formuler des pistes concrètes visant à renforcer le caractère social et communautaire de ces projets coopératifs.

Il ressort des données recueillies que, pour les producteurs, la fonction de coopérateur, c'est-à-dire l'organisation collective de la distribution, représenterait en pratique un second métier. Leur activité principale, l'agriculture, mobilise déjà l'essentiel de leur temps et de leur énergie. De ce fait, les producteurs ne s'impliquent pas toujours dans la participation quotidienne à la gestion de la coopérative qui n'est pas souvent perçue comme prioritaire. Les gestionnaires de la coopérative (entrepreneurs sociaux) expriment néanmoins la volonté de renforcer l'implication des producteurs dans les processus décisionnels, au-delà de la seule assemblée générale annuelle.

La plupart des coopératives ont déjà mis en place des dispositifs pour encourager cette participation (réunions sur la fixation des prix, échanges autour des pratiques agricoles, actions de sensibilisation auprès des consommateurs, présence ponctuelle au magasin ou encore visites des fermes organisées entre producteurs et employés). Toutefois, ces espaces sont majoritairement investis par un noyau restreint de producteurs, souvent fondateurs ou fortement engagés.

Les personnes interrogées soulignent que le développement de nouveaux canaux d'échange constitue une véritable opportunité pour encourager une réflexion collective des producteurs autour d'un projet commun. Une telle démarche permettrait de renforcer l'ancrage territorial des coopératives, en s'appuyant sur l'implication des producteurs locaux, tout en améliorant leur gouvernance démocratique et en élargissant la portée communautaire du projet. Elle

contribuerait également à favoriser les interactions entre producteurs et consommateurs, ce qui pourrait, à terme, renforcer la reconnaissance et la valorisation du métier d'agriculteur. Par ailleurs, une participation élargie encouragerait l'émergence de discussions autour des pratiques agricoles, stimulant l'innovation vers des méthodes plus résilientes et respectueuses de l'environnement. Enfin, ces échanges renforceraient les liens entre producteurs, réduiraient le sentiment d'isolement et participeraient, *in fine*, à l'amélioration de leur bien-être et de leurs conditions de vie.

Cet engagement faible observé chez une majorité de producteurs coopérateurs peut être relié à ce que la théorie désigne comme une défection défensive (Zeng et Chen, 2003) telle qu'explicitée dans l'état de l'art. En effet, compte tenu de la charge de travail liée à leur « premier métier », les producteurs n'ont souvent ni le temps, ni la motivation suffisante pour s'impliquer activement dans le projet coopératif commun bien qu'ils bénéficient pleinement des avantages qu'offre la coopérative (sécurité, stabilité, prix justes, relation de confiance, etc.). Certains en viennent même à considérer la coopérative simplement comme un point de vente parmi d'autres. Cette posture se traduit notamment par une faible présence aux assemblées générales, une non-participation aux tâches collectives, ou encore une faible réactivité face aux communications internes. Ces comportements ne témoignent pas forcément d'un désaccord avec les valeurs ou les objectifs de la coopérative, mais révèlent plutôt un manque d'engagement concret dans la mise en œuvre du projet collectif.

À l'inverse, comme nous l'avons mentionné dans la théorie, certaines coopératives peuvent également être confrontées à des formes de défection offensive (McCarter et al., 2011), où des membres exploiteraient les ressources du collectif à des fins individuelles ou concurrentielles. Cependant, dans le cadre des projets analysés ici, aucun cas de défection offensive n'a été identifié. Si de tels comportements existent, ils sont restés trop marginaux pour être évoqués lors des entretiens.

Face aux dynamiques de défection défensive observées dans la plupart des coopératives étudiées, plusieurs pistes motivationnelles peuvent émerger, issues à la fois des entretiens et de notre propre analyse. Ces réflexions s'appuient sur la théorie des biens communs d'Ostrom, notamment sur les principes qu'elle identifie comme nécessaires à une gestion collective efficace. Comme évoqué précédemment, on peut considérer la coopérative comme une forme de nouveau bien commun, dans la mesure où elle repose sur un projet partagé entre producteurs et consommateurs locaux. C'est à partir de cette lecture que s'organisent les propositions qui suivent.

- Une première piste pour augmenter la participation des membres consiste à clarifier les règles d'engagement au sein de la coopérative. Cela pourrait passer par l'élaboration ou la révision des chartes d'adhésion qui, en plus de définir les pratiques agricoles acceptées, fixeraient des attentes minimales en matière d'implication (présence aux réunions, participation aux tâches collectives, suivi des décisions). Il ne s'agirait pas d'un outil contraignant, mais plutôt d'un cadre simple et partagé,

permettant de rendre plus lisibles les responsabilités de chacun au sein du projet collectif dès l'adhésion (cf. principe 1 d'Ostrom, 2010).

- Un second levier concerne la création d'espaces de délibération plus ouverts et plus fréquents, afin de compléter le cadre souvent formel des assemblées générales annuelles. Cette idée, inspirée notamment de la coopérative 001, repose sur une configuration spatiale et sociale qui encourage les échanges. La présence, sur le lieu même de la coopérative (à côté du magasin), de structures telles qu'une boucherie, une boulangerie, une fromagerie ou encore un espace de convivialité (cafétaria), favorise les interactions informelles entre producteurs. En réunissant ces différents lieux de travail, la coopérative donne aux producteurs des raisons concrètes de rester sur place, créant ainsi des opportunités de discussions spontanées et multiples entre coopérateurs. Ce rapprochement entre le métier d'agriculteur et le rôle de coopérateur contribue également à faire émerger une identité collective au sein de la coopérative, renforçant le sentiment d'appartenance des producteurs au projet commun. Cette dynamique rejoint le troisième principe d'Ostrom (2010) qui insiste sur l'importance de créer des dispositifs permettant aux membres d'adapter collectivement les règles à leurs besoins et à leur contexte.
- Dans le prolongement de cette logique, la coopérative 004 envisage la mise en place d'un plan de culture commun entre maraichers. Même si les modalités concrètes restent encore à définir, cette démarche traduit une volonté claire de coordonner les pratiques agricoles à une échelle collective. L'objectif est de créer une forme d'interdépendance entre les membres, qui renforcerait la cohésion du groupe et leur implication dans le projet commun. En intégrant directement les réalités professionnelles des producteurs dans l'organisation coopérative, cette initiative contribue à rapprocher le métier d'agriculteur de celui de coopérateur. Elle favorise également les échanges entre pairs, et participe ainsi à la construction d'un collectif plus soudé, actif et engagé.
- Enfin, il serait potentiellement intéressant d'étendre la réflexion aux principes 4, 5 et 6 d'Ostrom, relatifs respectivement à la surveillance mutuelle, aux sanctions graduelles et aux mécanismes de résolution des conflits. Dans les coopératives étudiées, ces principes sont, pour l'instant, essentiellement appliqués en lien avec le respect des pratiques environnementales. Pourtant, ils pourraient être transposés à la question de l'engagement dans le projet commun. Sans qu'il soit question d'instaurer des sanctions formelles ou rigides, il serait envisageable de mettre en place des formes légères mais visibles de reconnaissance, par exemple la valorisation symbolique des membres actifs, ou à l'inverse, la suspension temporaire de certains avantages pour les membres désengagés. L'idée ne serait pas de punir, mais de récompenser l'investissement et de donner un poids réel à la participation. En complément, la création d'espaces de dialogue, tels que des cercles de discussion ou des temps de retour d'expérience entre

producteurs, permettrait d'anticiper les tensions qu'il pourrait y avoir au sein de la coopérative.

Tableau 10 : Pistes pour renforcer la participation dans les coopératives

Pistes d'amélioration	Description
Charte d'engagement	Établir un cadre clair des attentes (présence, implication, tâches collectives) pour tous les membres.
Espaces de délibération réguliers	Organiser des réunions supplémentaires par filières pour favoriser les échanges et la codécision.
Lieu de discussion commun	Créer des espaces partagés (cafétéria, boutique, lieux de travail, etc.) incitant les producteurs à rester et à échanger.
Plan de culture commun	Planification collective de parties de la production.
Incitation motivationnelle à la participation	Mettre en place des incitations à la participation ou limiter certains avantages en cas de désengagement.
Espaces de gestion des tensions	Créer des formats simples pour anticiper les conflits (cercles de parole, médiation interne).

Source : élaboré par l'auteur

Évidemment, cette liste de pistes d'amélioration a été formulée avant tout dans une visée exploratoire. Les idées présentées ici n'ont de sens que si elles sont discutées et de préférence, choisies collectivement par les membres des coopératives concernées. Il ne s'agit en aucun cas de prescriptions générales : une piste jugée pertinente dans un contexte pourrait avoir des effets inattendus, voire contre-productifs, dans un autre. Si certaines coopératives souhaitent renforcer la participation et limiter les dynamiques de défection défensive, alors ces propositions pourraient servir de points de départ à une réflexion interne, à adapter selon les réalités locales de chaque projet. Cette partie du travail reste donc marquée par une posture plus normative, sans pour autant se prétendre exhaustive ou neutre, car influencée à la fois par les cas étudiés et par le regard du chercheur. Nous y reviendrons dans la dernière section de la discussion.

Conclusion

Afin de conclure ce mémoire, il est essentiel de proposer une synthèse des résultats obtenus et de répondre, aussi précisément que possible, à la question de recherche : « À travers l'adoption de pratiques agroécologiques innovantes, comment les coopératives agroalimentaires de producteurs et de consommateurs perçoivent-elles leur rôle transformateur dans leur secteur ? Quelles sont leurs ambitions réformatrices et comment peuvent-elles les mettre en place ? »

Afin de répondre à la première partie de la question concernant l'adoption de pratiques agroécologiques innovantes, nous avons vu qu'un paradigme en particulier, celui de l'agroécologie, semble correspondre aux valeurs et au modèle défendus par les coopératives étudiées. Bien que les critères définissant l'agroécologie ne soient pas toujours présents de manière exhaustive dans chaque coopérative, ils représentent un idéal-type qui n'a pas nécessairement vocation à être appliqué dans sa totalité. Ainsi, il apparaît que toutes les coopératives analysées, avec des méthodes différentes et à des degrés divers, tendent à s'inscrire dans ce modèle plus respectueux de l'environnement et, dans une certaine mesure, des individus.

Dans un second temps, nous avons décrit tout au long de ce travail le caractère local et novateur des coopératives étudiées en ce qui concerne l'innovation sociale. En mobilisant le concept de *grassroots innovation*, nous avons montré que, dans ces structures, celle-ci se traduit, au niveau des pratiques, par un retour à des techniques souvent issues du passé. L'objectif est ici de réapprendre à connaître nos sols, notre biodiversité, et de pratiquer une agriculture en harmonie avec la nature. Là encore, les coopératives soutiennent cette vision à des niveaux différents, mais toutes s'y engagent en mettant en œuvre des actions concrètes pour la promouvoir et l'ancrer dans les pratiques de leurs agriculteurs.

Toujours dans la perspective de la *grassroots innovation*, notre analyse a également mis en évidence l'importance accordée à la dimension démocratique au sein des coopératives. Celles-ci s'efforcent d'impliquer activement les communautés locales par divers mécanismes participatifs : réunions, votes, espaces d'échange formels et informels. Cette volonté se traduit par un renforcement des liens entre producteurs et consommateurs, inscrits dans une logique de circuit court et de gouvernance partagée. La plupart des coopératives étudiées témoignent ainsi d'un fort ancrage communautaire, avec une exception toutefois : la coopérative 003 qui ne développe pas réellement cette dimension collective ni de relation directe avec les consommateurs.

Nous avons ensuite mobilisé le concept de niche bâtisseuse qui fait également partie du cadre de la théorie de l'innovation sociale. Celui-ci nous a permis de mettre en évidence l'ambition qu'ont la plupart des coopératives étudiées (toutes sauf la 002) : dépasser la simple protection des intérêts mutuels de leurs communautés afin d'inscrire leur action dans une dynamique de transformation systémique. En effet, ces coopératives vont au-delà de la définition classique

de niche ou d'innovation marginale. Elles ne se contentent pas de proposer une alternative innovante puisqu'elles portent également la volonté de faire valoir leur mode de fonctionnement novateur à plus grande échelle dans l'objectif, plus ou moins explicite, de rendre dominant un modèle à la fois respectueux de l'environnement et plus juste socialement. C'est en ce sens que l'on peut les qualifier de niches bâtisseuses. Cette posture se manifeste à la fois dans leurs discours, mais aussi dans leur appartenance au collectif 5C (à l'exception des coopératives 002 et 003), comme nous l'avons évoqué dans la discussion.

Afin de diffuser leur modèle sans perdre leur ancrage local et communautaire, ces coopératives préconisent la stratégie de l'essaimage. Plutôt que de croître de manière centralisée, elles favorisent la reproduction locale de leur modèle, en gardant l'ADN communautaire qui les caractérise. Toujours dans cette optique de diffusion, le concept d'exnovation s'est révélé important dans l'analyse. En effet, certaines coopératives étudiées ne se contentent pas de proposer une alternative, elles affirment également la nécessité de remettre en cause activement le système existant. Cela se traduit par une volonté de faire pression sur les institutions pour qu'elles réduisent leur soutien au régime dominant, mais aussi pour qu'elles déstabilisent ce modèle conventionnel non durable, que ce soit à travers les subventions, les normes ou les politiques agroalimentaires. Parallèlement, ces coopératives appellent à une réorientation des politiques publiques en faveur d'initiatives alternatives, notamment celles qu'elles incarnent.

Cette première partie nous a donc permis de caractériser les coopératives étudiées comme des niches innovantes et agroécologiques, ce qui répond à la première partie de la question de recherche.

Nous nous sommes alors intéressés à la deuxième partie de la question de recherche, portant sur le rôle transformateur de ces coopératives ainsi que sur leurs ambitions réformatrices. Évidemment, les coopératives étudiées sont dès lors envisagées comme des niches, telles que décrites précédemment.

Pour cela, ce travail s'est nourri des apports de la théorie Multi-Level Perspective (MLP). Comme nous l'avons vu, le régime sociotechnique en place est mis en difficulté par un paysage en mutation. Cela ouvre des fenêtres d'opportunité pour les niches telles que les coopératives étudiées. Geels et Shot (2007) proposent une typologie des voies de transition que nous avons mobilisée pour situer le rôle transformateur des différentes coopératives.

En étudiant les cinq coopératives membres du collectif 5C, nous avons observé qu'elles suivent actuellement une trajectoire de transformation, mais que leurs ambitions s'apparentent davantage à une trajectoire de substitution, c'est-à-dire qu'elles proposent un modèle alternatif en marge qui viendrait se substituer au modèle dominant actuel, ce qui corrobore leur caractère de niches bâtisseuses. Concernant la coopérative 002, sa trajectoire comme son ambition restent dans une logique de transformation mais non de substitution. Quant à la coopérative 003, bien que sa trajectoire actuelle soit également celle de la transformation, ses ambitions semblent s'orienter vers une voie de reconfiguration, c'est-à-dire une volonté de

changer le système de l'intérieur, en le transformant de manière progressive sans nécessairement s'y opposer frontalement.

Un dernier élément important, abordé dans cette discussion, concerne les obstacles à la transition du modèle conventionnel. Les coopératives qui portent une ambition réformatrice identifient fréquemment comme principal frein la puissance et la résilience du régime sociotechnique dominant. Celui-ci est perçu comme omniprésent, profondément enraciné et difficile à ébranler. Cette résistance structurelle s'apparente à une forme de capitalisme qui, par la complexité et la démultiplication des interactions entre marchés, institutions, pays ou niveaux de gouvernance, rend toute tentative de transition semblable à une illusion, voire à une entreprise impossible.

Pour répondre à la deuxième partie de la question de recherche, nous avons pu mettre en évidence les ambitions réformatrices de ces coopératives et les tentatives de les mettre en place via l'innovation, la construction de communautés fortes, la promotion de l'agroécologie, l'essaimage, mais aussi la remise en cause du régime existant à travers l'exnovation.

Néanmoins, en plus des obstacles externes que nous avons déjà évoqués, une difficulté commune est apparue dans les entretiens : la défection défensive de certains producteurs concernant la participation au sein de leur coopérative. Cette défection empêche dans certains cas la mise en place des ambitions réformatrices de ces coopératives. Pour comprendre ce phénomène, nous avons mobilisé la théorie des biens communs.

Le constat étant posé, nous avons proposé, à partir de nos données, quelques pistes motivationnelles pour y remédier. L'objectif est de renforcer encore davantage la mise en place du potentiel transformateur de ces coopératives, notamment en consolidant leur fonctionnement démocratique et leur cohésion interne.

Ce mémoire a permis de proposer un portrait nuancé et ancré dans la réalité d'un certain nombre de coopératives agroécologiques wallonnes, tout en les replaçant dans une perspective de transition systémique. Bien que limité par les contraintes temporelles et méthodologiques propres à un travail de fin d'études, il ouvre des pistes riches pour de futures recherches.

En effet, il serait particulièrement pertinent d'élargir le nombre de coopératives étudiées, afin d'affiner les comparaisons et les typologies. Une approche plus quantitative permettrait aussi de mesurer l'ampleur réelle du mouvement coopératif agroécologique. De plus, une étude ciblée sur les coopératives agroécologiques ayant obtenu l'agrément entreprise sociale (ES) pourrait enrichir notre compréhension des enjeux sociaux inhérents au besoin d'améliorer la protection de l'environnement. Enfin, un travail de fond sur le collectif 5C, qui regroupe déjà une quarantaine d'organisations et porte un discours clair en faveur de l'agroécologie en Belgique, constituerait peut-être un apport à la littérature sur les dynamiques collectives des transitions de leurs modèles.

Bibliographie

Sites internet :

1. Alliance Coopérative Internationale. (1995). Déclaration sur les coopératives. <https://www.ica.coop/en/cooperatives/cooperative-identity>
2. BioWallonie. (2024). *Chiffres du bio*. <https://www.biowallonie.com/documentation/etudes-statistiques/chiffres-du-bio/>
3. EMES. (n.d.). EMES network. <https://emes.net/>
4. FAOSTAT. (n.d.). FAOSTAT database. Food and Agriculture Organization of the United Nations. <https://www.fao.org/faostat/fr/#data/RL/visualize>
5. International Cooperative Alliance. (1995). *Identité, valeurs et principes coopératifs*. <https://www.ica.coop/en/cooperatives/cooperative-identity>
6. Ministère français de la transition écologique. (2025). *Déchets marins*. <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/dechets-marins>
7. Natagora. (2025). *Crise de la biodiversité et agriculture*. <https://www.natagora.be/agriculture/crise-biodiversite>
8. Osez l'Agroécologie. (n.d.). *Pratiques agroécologiques*. <https://osez-agroecologie.org/pratiques-agroecologiques>
9. Service Public de Wallonie (SPW). (2023). 2023, en chiffres... État de l'Agriculture wallonne. https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicatorsheets/EAW-A_I_a_2.html
10. Statbel. (2024). *Chiffres clés de l'agriculture 2024*. <https://statbel.fgov.be/fr/nouvelles/chiffres-cles-de-lagriculture-2024>

Littérature grise :

11. BioWallonie. (2019). Les circuits-courts en Wallonie : où en sommes-nous ? <https://www.biowallonie.com/documentations/les-circuits-courts-en-wallonie-ou-en-sommes-nous/>
12. WWF. (2020). Living Planet Report 2020: Bending the curve of biodiversity loss [PDF]. WWF. https://www.wwf.org.uk/sites/default/files/2020-09/LPR20_Full_report.pdf

Littérature scientifique :

13. Alam, M. S., & Asmawi, A. (2024). Qualitative research: Defining features and guiding principles. *Forum for Education Studies*, 2(2), 12–62. DOI : [10.59400/fes.v2i2.126](https://doi.org/10.59400/fes.v2i2.126)
14. Altieri, M. A. (1989). Agroecology: A new research and development paradigm for world agriculture. *Agriculture, Ecosystems & Environment*, 27, 37–46. [https://doi.org/10.1016/0167-8809\(89\)90070-4](https://doi.org/10.1016/0167-8809(89)90070-4)
15. Altieri, M. A. (1995). *Agroecology: The science of sustainable agriculture* (2nd ed.). Boulder, CO: Westview Press.
16. Altieri, M. A. (2002). Agroecology: The science of natural resource management for poor farmers in marginal environments. *Agriculture, Ecosystems and Environment*, 93(1), 1–24. [https://doi.org/10.1016/S0167-8809\(02\)00085-3](https://doi.org/10.1016/S0167-8809(02)00085-3)

17. Amanatidou, E., Gritzas, G., & Tzekou, I.-E. (2021). Successful niche building by social innovation in social economy networks and the potential for societal transformation. *Journal of Social Entrepreneurship*. <https://doi.org/10.1080/19420676.2021.1952478>
18. Audet, R. (2015). Pour une sociologie de la transition écologique. *Cahiers de Recherche Sociologique*, 58, 5. <https://doi.org/10.7202/1036203ar>
19. Asheim, G. B. (1994). Sustainability: Ethical foundations and economic properties. *Policy Research Working Paper Series*, 1302. The World Bank
20. Balongo, C. V. (2024). Impact of innovation and agricultural cooperative societies towards ecological equilibrium among rural farmers in Kenya. *Journal of the Kenya National Commission for UNESCO*, 4(2). <https://doi.org/10.62049/jkncu.v4i2.112>
21. Barreto, T. (2011). Penser l'entreprise coopérative : Au-delà du réductionnisme du mainstream. *Annals of Public and Cooperative Economics*, 82(2), 187–216. <https://doi.org/10.1111/j.1467-8292.2011.00436.x>
22. Bennett, M. K. (1992). M.K. Bennett on population and food supply. *Population and Development Review*, 18(2), 341. <https://doi.org/10.2307/1973684>
23. Berlanger, A. (2018). *Les entreprises coopératives peuvent-elles survivre face aux pressions croissantes du marché et de la concurrence sans dénaturer leur identité ?* (Thèse de doctorat, Louvain School of Management, Université catholique de Louvain). <http://hdl.handle.net/2078.1/thesis:15344>
24. Blay-Palmer, A. (2008). *Food fears: From industrial to sustainable food systems* (1re éd.). Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781315582658>
25. Blanc, J., & Fare, M. (2012). Les monnaies sociales en tant que dispositifs innovants : Une évaluation. *Innovations*, (38), 67–84. <https://doi.org/10.3917/inno.038.0067>.
26. Braudel, F. (1949). Le visiteur du soir [Conférence].
27. Browne, P. L. (2016). La montée de l'innovation sociale. *Quaderni*, (90), 55–66. <https://doi.org/10.4000/quaderni.980>
28. Cabeza-Gutes, M. (1996). The concept of weak sustainability. *Ecological Economics*, 17(3), 147–156. [https://doi.org/10.1016/s0921-8009\(96\)80003-6](https://doi.org/10.1016/s0921-8009(96)80003-6)
29. Carpio Villarroel, C. (2018). *Analyse compréhensive de la qualité de vie des agriculteurs engagés dans une transition agroécologique en région wallonne – Belgique* (Thèse de doctorat, Université catholique de Louvain). <http://hdl.handle.net/2078.1/thesis:16220>
30. Chambon, J.-L., David, A. et Devevey, J.-M. (1982). *Les innovations sociales*. Presses universitaires de France.
31. Chanan, G. (2004). *Community sector anatomy*. London: Community Development Foundation.
32. Chiffolleau, Y. (2012). Circuits courts alimentaires, dynamiques relationnelles et lutte contre l'exclusion en agriculture. *Économie Rurale*, 332, 88–101. <https://doi.org/10.4000/economierurale.3694>
33. Conway, G. R. (1987). The properties of agroecosystems. *Agricultural Systems*, 24(2), 95–117. [https://doi.org/10.1016/0308-521X\(87\)90056-4](https://doi.org/10.1016/0308-521X(87)90056-4)
34. Cornée, S., Rousselière, D., & Thelen, V. (2023). The environmental benefits of grassroots cooperatives in agriculture. Université de Rennes. <https://doi.org/10.1016/j.ecolecon.2024.108513>
35. Dees, J. G. (1998). *The meaning of "social entrepreneurship"*. The Kauffman Center for Entrepreneurial Leadership. https://centers.fuqua.duke.edu/case/knowledge_items/the-meaning-of-social-entrepreneurship/

36. Defourny, J., & Nyssens, M. (2013). L'approche EMES de l'entreprise sociale dans une perspective comparative. *SOCent*, 2013(1). <http://hdl.handle.net/2078.1/134106>
37. De Leener, P., & Totté, M. (2017). *Transitions économiques. En finir avec les alternatives dérisoires*. Editions du Croquant.
38. Dohet, J. (2018). Le mouvement coopératif : histoire, questions et renouveau. *Courrier hebdomadaire du CRISP*, (2370-2371), 5–58. <https://doi.org/10.3917/cris.2370.0005>
39. Seyfang, G., & Smith, A. (2007). Grassroots innovations for sustainable development: Towards a new research and policy agenda. *Environmental Politics*, 16(4), 584–603. <https://doi.org/10.1080/09644010701419121>
40. Dubuisson-Quellier, S., & Giraud, C. (2010). Les agriculteurs entre clôtures et passerelles. In J. Rémy, B. Hervieu, F. Purseigle, N. Mayer, & P. Muller (Eds.), *Les mondes agricoles en politique : De la fin des paysans au retour de la question agricole* (pp. 111–129). Presses de Sciences Po. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00972709>
41. Duquesne, B., Turlot, A., & Lebailly, P. (2008). Present and future lines of the co-operative entrepreneurship in the Walloon agricultural sector. Agricultural University Gembloux. <http://orbi.ulg.ac.be/bitstream/2268/24986/1/Present%20and%20future%20lines%20of%20the%20co%20operative%20entrepreneurship%20in%20the%20Walloon%20agricultural%20sector.pdf>
42. Dumont, A. (2017). Analyse systémique des conditions de travail et d'emploi dans la production de légumes pour le marché du frais en Région wallonne (Belgique), dans une perspective de transition agroécologique. Prom. : Baret, Philippe [Thèse de doctorat, Université catholique de Louvain]. <http://hdl.handle.net/2078.1/192704>
43. Fawcett, S. E., Magnan, G. M., & McCarter, M. W. (2008). Supply chain alliances and social dilemmas: Bridging the barriers that impede collaboration. *International Journal of Procurement Management*, 1(3), 318–341. <https://doi.org/10.1504/IJPM.2008.017528>
44. Foxon, T. J., Hammond, G. P., & Pearson, P. J. (2010). Developing transition pathways for a low carbon electricity system in the UK. *Technological Forecasting and Social Change*, 77(8), 1203–1213. <https://doi.org/10.1016/j.techfore.2010.04.002>
45. Francis, C., Lieblein, G., Gliessman, S., Breland, T. A., Creamer, N., Harwood, R., Salomonsson, L., Helenius, J., Rickerl, D., Salvador, R., Wiedenhoef, M., Simmons, S., Allen, P., Altieri, M., Flora, C., & Poincelot, R. (2003). Agroecology: The ecology of food systems. *Journal of Sustainable Agriculture*, 22(3), 99–118. http://dx.doi.org/10.1300/J064v22n03_10
46. Friedland, W. H. (2004). Agrifood globalisation and commodity systems. *International Journal of the Sociology of Agriculture and Food*, 12, 5–16. <https://doi.org/10.48416/ijisaf.v12i.319>
47. Gavard-Perret, M.-L., Gotteland, D., Haon, C., & Jolibert, A. (2012). *Méthodologie de la recherche en sciences de gestion* (2e éd.). Pearson France.
48. Geels, F. W. (2002). Technological transitions as evolutionary reconfiguration processes: A multi-level perspective and a case-study. *Research Policy*, 31(8-9), 1257–1274. [https://doi.org/10.1016/S0048-7333\(02\)00062-8](https://doi.org/10.1016/S0048-7333(02)00062-8)
49. Geels, F. W., & Schot, J. (2007). Typology of sociotechnical transition pathways. *Research Policy*, 36(3), 399–417. <https://doi.org/10.1016/j.respol.2007.01.003>
50. GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat). (2022). *Résumé à l'intention des décideurs et Résumé technique – Contribution du Groupe de travail III au cinquième Rapport d'évaluation du GIEC* [PDF]. https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/03/WGIIIAR5_SPM_TS_Volume_fr-1.pdf

51. GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat). (2023). *Changement climatique 2023 : Rapport de synthèse. Contribution des Groupes de travail I, II et III au sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat*. Genève, Suisse. <https://www.ipcc.ch/report/ar6/syr/>
52. Glaser, B. G., & Strauss, A. L. (1967). *The discovery of grounded theory: Strategies for qualitative research*. Aldine De Gruyter.
53. Gliessman, S. R. (1998). *Agroecology: Ecological processes in sustainable agriculture*. Chelsea, MI: Ann Arbor Press.
54. Gliessman, S. R. (2007). *Agroecology: The ecology of sustainable food systems* (2e éd.). Boca Raton, FL: CRC Press Taylor & Francis Group. <https://doi.org/10.1201/b17420>
55. Golovina, S., & Smirnova, L. (2021). Agricultural cooperation in the conditions of new challenges and threats: From theoretical discussion to economic practice. *Agricultural Economics*, 208(05), 71–88. <https://doi.org/10.32417/1997-4868-2021-208-05-71-88>
56. Gui, B. (1991). The economic rationale for the “third sector.” *Annals of Public and Cooperative Economy*, 62(4), 551–572. <https://doi.org/10.1111/j.1467-8292.1991.tb01367.x>
57. Hardin, G. (1968). The tragedy of the commons. *Science*, 162(3859), 1243–1248. <https://doi.org/10.1126/science.162.3859.1243>
58. Hess, C. (2008). Mapping the new commons. *SSRN*. <https://doi.org/10.2139/ssrn.1356835>
59. Jackson II, R. L., Drummond, D. K., & Camara, S. (2007). What is qualitative research? *Qualitative Research Reports in Communication*, 8(1), 21–28. <https://doi.org/10.1080/17459430701617879>
60. Laville, J.-L. (2014). Innovation sociale, économie sociale et solidaire, entrepreneuriat social. Une mise en perspective historique. In J.-L. Klein et al. (Eds.), *L'innovation sociale* (pp. 45–80). ERES. <https://doi.org/10.3917/eres.moula.2014.01.0045>
61. Kirschenmann, F. L. (2007). Potential for a new generation of biodiversity in agroecosystems of the future. *Agronomy Journal*, 99, 373.
62. Kivimaa, P., & Kern, F. (2016). Creative destruction or mere niche support? Innovation policy mixes for sustainability transitions. *Research Policy*, 45(1), 205–217. <https://doi.org/10.1016/j.respol.2015.09.008>
63. Klein Woolthuis, R., Lankhuizen, M., & Gilsing, V. (2005). A system failure framework for innovation policy design. *Technovation*, 25(6), 609–619. <http://dx.doi.org/10.1016/j.technovation.2003.11.002>
64. Kollock, P. (1998). Social dilemmas: The anatomy of cooperation. *Annual Review of Sociology*, 24, 183–214. <https://doi.org/10.1146/annurev.soc.24.1.183>
65. Kolawole, E., Abdulrahman, R., Animasaun, A., Kolapo, F., Ayodele, M., & Awoniyi, S. (2023). Automation in agricultural and biosystems engineering. *Journal of Engineering Research and Reports*, 25(7), 57–65. <https://doi.org/10.9734/jerr/2023/v25i7938>
66. Kuhn, T. S. (1962). *The structure of scientific revolutions*. University of Chicago Press.
67. Lachman, D. A. (2013). A survey and review of approaches to study transitions. *Energy Policy*, 58, 269–276. <https://doi.org/10.1016/j.enpol.2013.03.013>
68. Lankoski, J., & Lankoski, L. (2023). Environmental sustainability in agriculture: Identification of bottlenecks. *Ecological Economics*, 204, Article 107656. <https://doi.org/10.1016/j.ecolecon.2022.107656>
69. Lebacqz, T. (2015). La durabilité des exploitations laitières en Wallonie : Analyse de la diversité et voies de transition [Thèse de doctorat, Université catholique de Louvain]. <http://hdl.handle.net/2078.1/158425>

70. Lenoir, L. (2019). Coopératives agricoles de producteurs : Nouvelle vague pour un changement structurel des filières - Étude de cas au sein des filières 'lait' et 'viande bovine' [Thèse de doctorat, Université catholique de Louvain]. <http://hdl.handle.net/2078.1/thesis:18959>
71. Lister, R. (2010). *Understanding theories and concepts in social policy* (1st ed.). Bristol University Press. <https://doi.org/10.2307/j.ctt1t897gb>
72. Locke, K. (2001). *Grounded theory in management research*. SAGE. http://www.sxf.uevora.pt/wp-content/uploads/2013/03/Locke_20011.pdf
73. Loorbach, D. A. (2014). *To Transition! Governance panarchy in the New Transformation* [Leçon inaugurale, Erasmus University Rotterdam]. DRIFT, Erasmus University Rotterdam.
74. Martin-Retortillo, M., & Pinilla, V. (2015). Patterns and causes of the growth of European agricultural production, 1950 to 2005. *Agricultural History Review*, 63(1), 132–159. https://bahs.org.uk/AGHR/ARTICLES/63_1_Martin-RetortilloPinilla.pdf
75. Mazoyer, M., & Roudart, L. (2002). *Histoire des agricultures du monde : Du néolithique à la crise contemporaine* (699 p.). Éditions du Seuil. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02826757>
76. McCarter, M. W., Mahoney, J. T., & Northcraft, G. B. (2011). Testing the waters: Using collective real options to manage the social dilemma of strategic alliances. *Academy of Management Review*, 36(4), 621–640. <https://www.jstor.org/stable/41318088>
77. Messick, D. M., & Brewer, M. B. (1983). Solving social dilemmas: A review. In L. Wheeler & P. Shaver (Eds.), *Review of personality and social psychology*. Beverly Hills: Sage.
78. Moulaert, F., MacCallum, D., Hillier, J., Mehmood, A., & Hamdouch, A. (2013). Social innovation: Intuition, precept, concept, theory and practice. In F. Moulaert, D. MacCallum, A. Mehmood, & A. Hamdouch (Eds.), *The International Handbook on Social Innovation: Collective Action, Social Learning and Transdisciplinary Research* (pp. 13–24). Edward Elgar. <https://doi.org/10.4337/9781849809993.00011>
79. Murua, J. R., & Laajimi, A. (1995). Transition de l'agriculture conventionnelle vers l'agriculture durable : Quelques réflexions. In S. Zekri & A. Laajimi (Éds.), *Agriculture, durabilité et environnement* (pp. 75–86). Zaragoza : CIHEAM Cahiers Options Méditerranéennes, n° 9. <http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=96605581>
80. Nakayiso, E., & Nyakundi, A. (2023). A historical review on the global evolution, benefits, challenges and performance of cooperatives. *IDOSR Journal of Humanities and Social Sciences*, 8(1), 51–75. <https://www.idosr.org/wp-content/uploads/2023/04/IDOSR-JHSS-81-51-75.A-historical-review-on-the-Global-evolution-benefits-challenges-and-performance-of-Cooperatives..pdf>
81. Nezamova, O., Stupina, A., Korpacheva, L., & Muzika, P. (2023). The role of sustainable development of the agricultural sector in reducing the risk of environmental disasters. *E3S Web of Conferences*, 389, 03003. <https://doi.org/10.1051/e3sconf/202338903003>
82. Nyssens, M., & Petrella, F. (2015). ESS et ressources communes : vers la reconnaissance d'une diversité institutionnelle. *Interpellations croisées. Revue française de socio-économie*, 0(1), 117–134. <https://dx.doi.org/10.3917/rfse.015.0117>
83. Nyssens, M., Defourny, J., & Adam, S. (2023). A 20-year intellectual journey with “Emes” through the land of social enterprise. *Social Enterprise Journal*, 19(5), 481–501. <https://doi.org/10.1108/SEJ-05-2023-0065> [<http://hdl.handle.net/2078.1/275519>]
84. Oosterveer, P., & Sonnenfeld, D. A. (2012). *Food, globalization and sustainability* (1re éd.). Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781849776790>

85. Ostrom, E. (1998). A behavioral approach to the rational choice theory of collective action: Presidential address. *American Political Science Review*, 92(1), 1–22.
<https://doi.org/10.2307/2585925>
86. Ostrom, E. (2005). *Understanding institutional diversity*. Princeton University Press.
87. Ostrom, E. (2010). Beyond markets and states: Polycentric governance of complex economic systems. *American Economic Review*, 100(3), 641–672. DOI: 10.1257/aer.100.3.641
88. Palpacuer, F., & Tozanli, S. (2008). Changing governance patterns in European food chains: The rise of a new divide between global players and regional producers. *Transnational Corporations*, 17(1), 1–23.
89. Pfefferkorn, R. (2014). L'impossible neutralité axiologique. *Raison présente*, (191), 85–94.
<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01294305>
90. Pin, C. (2023). L'entretien semi-directif (LIEPP Fiche méthodologique n°3). HAL.
<https://hal.science/hal-04087897>
91. Polanyi, K. (2001). *The great transformation: The political and economic origins of our time* (2nd ed.). Beacon Press. (Œuvre originale publiée en 1944)
92. Polanyi, K. (2011). *La subsistance de l'homme : La place de l'économie dans l'histoire et dans la société* (B. Chavance, Prés. & trad.; I. D. Polanyi, Note biographique; H. W. Pearson, Note de l'éditeur). Flammarion. (Ouvrage original publié en 1957) ISBN 978-2-0812-2910-5.
<https://doi.org/10.4000/oeconomia.1276>
93. Pratt, M. G. (2023). General coding and analysis in qualitative research. *Oxford Research Encyclopedias: Psychology*. <https://doi.org/10.1093/acrefore/9780190236557.013.859>
94. Ramon, L. (2012). The tragedy of the commons in Côte d'Ivoire agriculture. *The World Bank Economic Review*. <https://doi.org/10.1093/wber/12.1.105>
95. Randall, A. (2022). How strong sustainability became safety. *Sustainability*, 14(8), 4578.
<https://doi.org/10.3390/su14084578>
96. Rémy, J. (2010). Un métier en transformation : Introduction. Dans B. Hervieu, N. Mayer, F. Purseigle, & P. Muller (Éds.), *Les mondes agricoles en politique* (pp. 111-129). Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.hervi.2010.01>
97. Reveret, J.-P., Peltier, J., & Boudier, H. (1981). De l'agriculture conventionnelle à l'agriculture écologique, vers un nouveau paradigme. *Sociologie et sociétés*, 13(1), 49–62.
<https://doi.org/10.7202/001631ar>
98. Rip, A., & Kemp, R. (1998). Technological change. In S. Rayner & E. L. Malone (Eds.), *Human choice and climate change: Vol. II, Resources and Technology* (pp. 327–399). Battelle Press.
99. Saikouk, T., & Badraoui, I. (2014). Managing common goods in supply chain: Case of agricultural cooperatives. In T. Blecker, W. Kersten, & C. M. Ringle (Eds.), *Innovative Methods in Logistics and Supply Chain Management: Current Issues and Emerging Practices* (pp. 477–498). Hamburg University of Technology.
100. Saldaña, J. (2021). *The coding manual for qualitative researchers* (4th ed.). SAGE.
101. Segura-Gattuso, M. (2024). Agriculture biologique : comment évolue le bio en Europe ? *Réussir Bio*. <https://www.reussir.fr/bio/agriculture-biologique-comment-evolue-le-bio-en-europe>
102. Servet, J.-M. (2010). *Le grand renversement de la crise au renouveau solidaire*. Desclée de Brouwer.
103. Stassart, P. M., Baret, P. V., Grégoire, J.-C., Hance, T., Mormont, M., Reheul, D., Stilmant, D., Vanloqueren, G., & Vissers, M. (2012). L'agroécologie: trajectoire et potentiel. Pour une transition

- vers des systèmes alimentaires durables. In *Agroécologie, entre pratiques et sciences sociales* (pp. 25–51). Educagri editions : Dijon <http://hdl.handle.net/2078.1/131794>
104. Timmermann, C., & Félix, G. F. (2015). Agroecology as a vehicle for contributive justice. *Agriculture and Human Values*, 32(3), 523–538. <https://doi.org/10.1007/s10460-014-9581-8>
 105. Tiftonell, P. (2023). *A systems approach to agroecology* (1re éd.). Springer Nature Switzerland. <https://doi.org/10.1007/978-3-031-42939-2>
 106. Tripp, R. (2008). Agriculture change and low-input technology. In S. Snapp & B. Pound (Eds.), *Agricultural systems, agroecology and rural innovation for development* (pp. 129–160). Publisher.
 107. Upadhyay, G. (2025). The global food system and its environmental impact: A call for sustainable transformation. *Food Science & Nutrition Technology*, 10(1), 000356. <https://doi.org/10.23880/fsnt-16000356>
 108. Vancayzeele, M. (2023). Impact de l'agriculture de conservation et de la transition depuis une agriculture conventionnelle sur la qualité des sols [Thèse, Université catholique de Louvain]. <https://hdl.handle.net/2078.1/thesis:38947>
 109. Vanek, J. (1975). *Self-management, economic liberation of man*. Penguin.
 110. Vanek, J. (1997). *Labour-managed economy: Essays by Jaroslav Vanek*. Cornell University Press.
 111. Vanloqueren, G. (2007). Penser et gérer l'innovation en agriculture à l'heure du génie génétique : Contributions d'une approche systémique d'innovations scientifiques dans deux filières agroalimentaires wallonnes pour l'évaluation, la gestion et les politiques d'innovation Prom. : Baret, Philippe [Thèse, Université catholique de Louvain]. <http://hdl.handle.net/2078.1/4579>
 112. Vanuxem, S., Benoit, M., Alarcon, M., & Marty, P. (2020). Comment les ressources naturelles gérées par l'agriculture peuvent évoluer comme bien commun. *Agronomie, Environnement & Sociétés*. <https://doi.org/10.54800/atu743>
 113. Vastenaekels, J., & Pelenc, J. (2018). Investigating the potential of cooperatives to re-embed the economy: A multiple case study of food cooperatives in Belgium (No. 2018/05). CIRIEC. <https://www.ciriec.uliege.be/wp-content/uploads/2018/07/WP2018-05.pdf>
 114. Verbong, G., & Geels, F. (2010). Exploring sustainability transitions in the electricity sector with socio-technical pathways. *Technological Forecasting and Social Change*, 77(8), 1214–1221. <https://doi.org/10.1016/j.techfore.2010.04.008>
 115. Verhaegen, E. (2012). Les paysanneries et territoires ruraux face à la globalisation : les limites de l'approche par les régimes agroalimentaires, Thèse de doctorat, Louvain-la-Neuve : Université catholique de Louvain, 411 p.
 116. Wallerstein, I. (1974). *The modern world-system, I: Capitalist agriculture and the origins of the European world-economy in the sixteenth century*. Academic Press.
 117. Ward, B. (1958). The firm in Illyria: Market syndicalism. *American Economic Review*, 48(4), 566–568.
 118. Weber, M. (1922). *Economy and society*. University of California Press.
 119. World Commission on Environment and Development. (1987). *Our common future*. Oxford University Press.
 120. Zeng, M., & Chen, X. P. (2003). Achieving cooperation in multiparty alliances: A social dilemma approach to partnership management. *Academy of Management Review*, 28(4), 587–605. <https://doi.org/10.2307/30040749>
 121. Ziegler, R. (2023). 10: Exnovation. In *Encyclopedia of Social Innovation*. Edward Elgar Publishing. <https://doi.org/10.4337/9781800373358.ch10>

Annexes

Annexe 1 : Tableau 1 : principes provenant de SAD et GIRAF de l'agroécologie

Département Sciences et Action, INRA (Tichit, Bellon et al. 2010)	6. Valoriser l'agro-biodiversité, comme point d'entrée de la re-conception de systèmes assurant l'autonomie des agriculteurs et la souveraineté alimentaire (Machado, Santili et al. 2008; Jackson, Rosenstock et al. 2009). B. Principes Méthodologiques (SAD) 7. Favoriser et équiper le pilotage multicritère des agroécosystèmes dans une perspective de transition sur le long terme, intégrant des arbitrages entre temps courts et temps longs et accordant de l'importance aux propriétés de résilience et d'adaptabilité. 8. Valoriser la variabilité (diversité et complémentarité) spatio-temporelle des ressources, i.e. exploiter les ressources et les caractéristiques locales et faire avec la diversité et la variété plutôt que de chercher à s'en affranchir. 9. Stimuler l'exploration de situations éloignées des optima locaux déjà connus (Weiner, Andersen et al. 2010) e.g. des systèmes « extrêmes » à très faibles niveaux d'intrants et/ou biologiques aussi bien en élevage qu'en production végétale (Jackson 2002).
Groupe Interdisciplinaire de Recherche en Agroécologie FNRS GIRAF	B. Principes Méthodologiques (GIRAF) 10. Favoriser la construction de dispositifs de recherche participatifs qui permettent le développement de recherche « finalisée » tout en garantissant la scientificité des démarches (Hatchuel 2000; Hubert 2002). La conception de systèmes durables est en effet complexe et implique la prise en compte de l'interdépendance des acteurs, de leurs ambiguïtés, ainsi que de l'incertitude des impacts socio-économiques des innovations techniques (Bell and Stassart 2011). C. Principes socio-économiques (GIRAF) 11. Créer des connaissances et des capacités collectives d'adaptation à travers des réseaux impliquant producteurs, citoyens-consommateurs, chercheurs et conseillers techniques des pouvoirs publics qui favorisent les forums délibératifs, la mise en débat public et la dissémination des connaissances (Thompson 1997; Pimbert, Boukary et al. 2011). 12. Favoriser les possibilités de choix d'autonomie par rapport aux marchés globaux par la création d'un environnement favorable aux biens publics et au développement de pratiques et modèles socio-économiques qui renforcent la gouvernance démocratique des systèmes alimentaires, notamment via des systèmes co-gérés par des producteurs et des citoyens-consommateurs et via des systèmes (re)territorialisés à haute intensité en main d'oeuvre (Ploeg 2008; Wittman, Desmarais et al. 2010). 13. Valoriser la diversité des savoirs à prendre en compte: savoirs et pratiques locaux (Hassanein and Kloppenburg 1995) ou traditionnels (indigenous technology knowledge – ITK, (Richards 1993)), savoirs ordinaires (Wynne 1996) aussi bien dans la construction des problèmes et la construction des publics concernés par ces problèmes que dans la recherche de solutions.

Source : Stassart et al. (2012, p. 11)

Annexe 2 : Trois dimensions et neuf critères de l'entreprise sociale selon Defourny et Nyssens (2013, pp. 13-15)

Les indicateurs de la dimension économique :

Pour appréhender le caractère économique et entrepreneurial des initiatives envisagées, trois éléments majeurs ont été retenus :

a) Une activité continue de production de biens ou de services.

L'activité productive représente la raison d'être – ou l'une des principales raisons d'être – des entreprises sociales. À l'inverse de certaines organisations non-profit traditionnelles, les entreprises sociales n'ont pas comme activité principale la défense d'intérêts, ni la redistribution d'argent (comme c'est le cas, par exemple, de beaucoup de fondations), mais elles sont directement impliquées, d'une manière continue, dans la production de biens ou l'offre de services aux personnes.

b) Un niveau significatif de prise risque économique

Les créateurs d'une entreprise sociale assument totalement ou partiellement le risque qui y est inhérent. À l'inverse de la plupart des institutions publiques, leur viabilité financière dépend des efforts consentis par leurs membres et par leurs travailleurs pour assurer à l'entreprise des ressources suffisantes.

c) Un niveau minimum d'emploi rémunéré

Tout comme les organisations non-profit traditionnelles, les entreprises sociales peuvent faire appel à des ressources tant monétaires que non monétaires, et à des travailleurs rémunérés comme à des volontaires. Cependant, l'activité de l'entreprise sociale requiert un niveau minimum d'emploi rémunéré.

Les indicateurs de la dimension sociale

Trois autres indicateurs traduisent particulièrement la finalité sociale et l'ancrage de l'entreprise sociale dans la société civile :

d) Un objectif explicite de service à la communauté

L'un des principaux objectifs des entreprises sociales est le service à la communauté ou à un groupe spécifique de personnes. Dans la même perspective, une caractéristique des entreprises sociales est constituée par leur volonté de promouvoir le sens de la responsabilité sociale au niveau local.

e) Une initiative émanant d'un groupe de citoyens

Les entreprises sociales résultent d'une dynamique collective, impliquant des personnes qui appartiennent à une communauté ou à un groupe qui partage un besoin ou un objectif bien défini ; cette dimension est maintenue dans le temps d'une manière ou d'une autre, même si des difficultés surgissent parfois, notamment lorsque des personnes se retirent après avoir joué un rôle important dans la création ou le leadership au sein de l'organisation.

f) Une limitation de la distribution des bénéfices

Les entreprises sociales sont souvent des organisations de type associatif, qui ne peuvent distribuer leurs bénéfices éventuels entre leurs membres ou dirigeants. Elles peuvent aussi être des organisations qui, comme les coopératives dans beaucoup de pays, ont le droit de distribuer des bénéfices, mais de manière limitée – ce qui contribue à éviter un comportement visant la maximisation du profit.

Les indicateurs de la structure de gouvernance

Enfin, comme on l’a suggéré, les trois derniers indicateurs constituent autant de traits majeurs d’un mode de gouvernance spécifique :

g) Un degré élevé d’autonomie

Les entreprises sociales sont créées par un groupe de personnes sur base d’un projet propre et elles sont contrôlées par ces personnes. Elles peuvent dépendre de subsides publics mais elles ne sont pas dirigées, que ce soit directement ou indirectement, par des autorités publiques ou d’autres organisations (fédérations, entreprises privées, ...). Elles ont le droit tant de faire entendre leur voix (voice) que de mettre un terme à leurs activités (exit).

h) Un pouvoir de décision non basé sur la détention de capital

Ce critère renvoie généralement au principe « un membre, une voix », ou tout au moins à un processus de décision dans lequel les droits de vote au sein de l’assemblée détenant le pouvoir de décision ultime ne sont pas répartis en fonction d’éventuelles participations au capital. Même si les propriétaires du capital ont évidemment leur mot à dire, le pouvoir de décision est généralement partagé avec d’autres acteurs.

i) Une dynamique participative impliquant différentes parties concernées par l’activité

La représentation et la participation des usagers ou des clients, l’exercice d’un pouvoir de décision par diverses parties prenantes au projet et une gestion participative constituent souvent des caractéristiques importantes des entreprises sociales. Dans bon nombre de cas, l’un des objectifs des entreprises sociales est de promouvoir des dynamiques démocratiques au niveau local.

Annexe 3 : Tableau 6 : Innovation, durabilité et modèle économique

ID	La coopérative permet-elle l'innovation ?	En quoi l'innovation est-elle sociale ?	Objectif de durabilité (type <i>grassroots innovation</i>)	Rôle de l'État	Relation aux subsides / autonomie économique
001	Oui, à travers l'échange, l'entraide, le partage d'exemples entre producteurs. Renforce la solidarité.	Si le projet s'arrête, l'argent est réinvesti dans un projet équivalent. Bio centré sur la vie. Créer du lien, sortir de l'isolement.	Nécessité de retrouver des savoirs paysans. Agriculture plus respectueuse de la terre. Importance du bio. Ancrage local.	« Arrêter d'essayer de faire croire qu'on résoudra tous nos problèmes avec la technologie. »	Pas opposée aux subsides mais les démarches sont lourdes. Estime être un modèle autonome et résilient aujourd'hui.
002	Oui, en facilitant l'entraide, la mise en relation et la sensibilisation. « Coopérative permet aussi des outils, des solutions qu'un agriculteur seul ne peut pas trouver. »	Aider les petits producteurs, garantir une alimentation de qualité, protéger les sols et l'environnement.	Redonner au sol sa productivité par le respect de celui-ci. Offrir des aliments plus nutritifs. Ancrage local.	SD	« En fait on veut prouver, qu'on est capable de faire un modèle agricole où on est correctement rémunéré en faisant du 38 heures semaine et en proposant de la qualité. Donc sans subside. »
003	Oui, par la diversité d'idées et d'expériences amenées dans le collectif coopératif.	Espace de rassemblement. Respect de l'environnement. Soutien aux producteurs engagés. Alimentation de qualité.	Même logique que 002 : restaurer la fertilité des sols et la qualité des produits alimentaires.	SD	Subsides utiles pour investir et embaucher, mais difficilement accessibles. Forte dépendance au démarrage.
004	Oui, par la discussion et l'échange entre producteurs, en particulier maraichers.	Projet d'inclusion. Coopérative comme aventure humaine. Soutien aux agriculteurs, respect de l'environnement. Prix juste	Même approche que 007 : remettre la paysannerie au cœur, protéger la terre, rester en local.	SD	Les subsides peuvent aider au lancement, mais il faut rassurer les agriculteurs sur la rentabilité et l'autonomie à long terme.

005	Oui, par les visites organisées entre producteurs. Mise en réseau active portée par la coopérative.	Aide aux agriculteurs. « Besoin des producteurs d'être créatifs afin de continuer de véhiculer des valeurs humaines au sein de la coopérative. »	Même approche que 007, avec en plus une forte fierté du territoire et des pratiques agricoles porteuses de valeurs humaines.	« Le public ne peut pas ne pas voir que le système conventionnel ne fonctionne plus, ils doivent réagir. Les producteurs, eux, se doivent maintenant d'être créatifs. »	Souhaite fonctionner sans subsides à terme. Mais encore dépendante aujourd'hui, pour préserver un juste prix aux producteurs et consommateurs.
006	Oui, par les échanges entre producteurs, principalement maraichers.	Créer du lien local, entre producteurs et avec les consommateurs. Inclut aussi la réinsertion. Prix juste	Même approche que 007 : respect de la terre, relocalisation de l'agriculture, appui à la paysannerie.	« Permettre des subsides plus structurels, pour ne pas toujours devoir se creuser la tête pour répondre à des appels à projets. » « Il faut favoriser le local au lieu d'aider les industriels. »	Subsides utiles pour démarrer, mais la coopérative vise à fonctionner de manière autonome.
007	Oui, via la discussion entre producteurs, surtout maraichers. Permet de faire évoluer les pratiques vers le bio.	Créer du lien / « pas dans le système capitaliste » / « vise pas le profit à tout prix »	Remettre la paysannerie au centre du modèle agroalimentaire tout en protégeant la terre. Volonté de rester en local.	L'État devrait soutenir davantage ces projets plutôt que l'agro-industrie. « Il faut mettre des bâtons dans les roues de l'industriel mais pas que, pousser aussi leur modèle. »	Subsides utiles pour démarrer, mais volonté d'autonomie. « Dépendre de subsides, ça veut parfois dire perdre un peu de son âme. »

Source : élaboré par l'auteur

Annexe 4 : Tableau 7 : croisé des principes coopératifs

	001	002	003	004	005	006	007
1. Équité environnementale	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
2. Indépendance financière	✓	✓	±	✓	±	±	±
3. Autonomie par rapport aux marchés	✓	✓	±	✓	✓	✓	✓
4. Durabilité et capacité d'adaptation	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
5. Diversité et échanges de savoirs	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
6. Équité sociale	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
7. Partenariat producteurs-consommateurs	✓	±	/	✓	✓	✓	✓
8. Proximité géographique	✓	✓	±	✓	✓	✓	✓
9. Développement du tissu rural	✓	±	±	✓	✓	✓	✓
10. Gouvernance démocratique	✓	±	✓	✓	±	✓	✓
11. Limitation des profits	✓	±	✓	✓	✓	✓	✓
12. Mise en œuvre conjointe	✓	✓	±	✓	✓	✓	✓

Source : élaboré par l'auteur

Annexe 5 : Tableau 8 : Relations avec le système conventionnel

ID	Relation grande distribution	Lien avec agriculture conventionnelle	Évolution du modèle	Objectif de transformation	Freins au changement
001	Pas de relation (« promeut une agriculture de la mort », mauvaises pratiques commerciales).	Pas de lien sauf avec ceux qui veulent évoluer. « On ne fait pas le même métier. »	Essemer : multiplier les projets, pas nécessairement grandir.	Créer un autre marché à la marge du système. Montrer qu'une autre voie est possible.	Croyance excessive dans la technologie. Peur d'essayer autre chose.
002	Très peu de lien avec la grande distribution (« mauvais comportement commercial »).	Pas opposé au conventionnel mais il devra évoluer. Pragmatisme écologique.	Essemer et s'agrandir, notamment via une amélioration des rendements.	Pas réellement d'objectif de transformation, promouvoir des pratiques plus respectueuses de l'environnement.	Les ménages ne sont pas prêts à payer le vrai coût de l'alimentation.
003	Relation revendiquée : veut s'imposer comme alternative respectueuse de l'environnement sur le marché mondial.	Inclut des conventionnels en transition. Montrer aux « grands » qu'on peut et qu'on doit produire autrement.	Volonté de s'agrandir pour peser dans les rapports de force.	Changer de l'intérieur. Démontrer qu'un modèle respectueux de l'environnement est viable à grande échelle.	Manque de taille critique. Concurrence mondiale. Logiques capitalistes.
004	Pas de relation avec la grande distribution.	Accepte des producteurs conventionnels minoritaires, locaux et tournés vers la transition. Non conventionnel a pour vocation de s'étendre.	Essemer et s'agrandir à leur échelle.	Transition nécessaire. Importance de l'image et de l'éducation.	Difficultés de rentabilité. Contexte économique peu favorable à leur modèle.
005	Pas de relation directe.	Tolère un peu de conventionnel, à condition que ce soit local et en transition agroécologique.	Essemer et se maintenir une fois installé.	Agir pour préserver une agriculture paysanne avec savoir-faire et respect de l'environnement.	Contrainte économique. Trouver l'équilibre entre valeurs et réalités du marché.
006	Pas de relation. Tente de rester	Favorise les pratiques	Essemer, s'agrandir, et	Transition nécessaire.	Le système économique

	concurrentiel face à la grande distribution.	agroécologiques, en opposition au conventionnel.	faire de la sensibilisation.	Informers producteurs et consommateurs par l'exemple.	actuel freine les changements structurels.
007	Aucune relation avec la grande distribution (« va aller droit dans le mur », « aussi en difficulté »).	Dialogue avec le conventionnel : discuter, négocier, montrer que leur modèle fonctionne.	Essaimer, créer de nombreux petits projets similaires.	Transition vue comme inévitable. Montrer l'exemple. « Un acte militant. »	Peur de changer. Subsidés largement orientés vers l'agro-industrie.

Source : élaboré par l'auteur

Annexe 6 : Tableau 9 : mise en commun et dynamique interne des coopératives

ID	Évolution de la participation dans la coopérative	Moyen d'Interaction entre producteurs	Apports de la mise en commun	Appréciation générale	Utilisation d'une charte
001	Les producteurs doivent participer aux décisions, idéalement dès l'initiative du projet.	Fonctionne mieux quand ça vient de producteurs où lanceurs de projet. Moins quand l'initiative vient des consommateurs. Réunions par pôle/filières	Créer du lien, rompre l'isolement, par la création d'une communauté, mutualiser le matériel. Impact positif sur bien-être et santé mentale. Agriculteurs très seuls sinon.	Très bon retour. Aucun départ sauf pour raisons personnelles. Croissance continue.	Charte commune + labellisation bio, à respecter. Deux ans pour se conformer.
002	Les fondateurs doivent rester les pilotes du projet, en concertation.	/	Importance de la complémentarité et de la liberté des visions entre membres pour prendre de meilleures décisions. Entraide essentielle pour rester efficaces.	Projet stable et en croissance.	/
003	Favoriser la participation des producteurs tout en gardant un noyau qui tranche les décisions.	Accès possible et encouragé à la gouvernance pour les producteurs intéressés.	Mutualisation des outils, plus de poids pour négocier. Moins de peur à innover collectivement.	/	Cahier des charges sur l'agriculture régénérative. Deux ans pour s'y adapter.
004	Besoin d'une implication plus importante et surtout de l'ensemble des producteurs (pas que certains), mais difficile à organiser, car producteurs très occupés.	Réunions par filière (surtout maraichers) pour discuter des prix, techniques, pratiques.	Confiance accrue, sentiment d'appartenance, décisions collectives. Moins de concurrence ressentie. Ne se voit plus trop en concurrents mais en camarades dans un même projet.	Projet apprécié, surtout par les néo-ruraux. Plus difficile pour les agriculteurs au modèle traditionnel.	Charte exigeante : agriculture familiale, respect de l'environnement.
005	Trouver des moyens	Réunions par filière + groupes	Permet de fixer un prix qui convient aux	Grande fierté pour le projet.	Charte à signer prouvant

	d'impliquer davantage de producteurs au-delà du noyau initial.	de travail plus petit entre producteurs - fondateurs.	producteurs et un peu augmenter car plus de confiance entre producteurs et consommateurs, favorise les échanges techniques.		l'engagement vers ou dans le bio.
006	Mieux répartir l'implication : « toujours les mêmes qui s'investissent ».	Projet de plan de culture commun pour maraichers. Réunions par filière déjà en place.	Soutien mutuel, convivialité, isolement réduit. Partage de valeurs autour de l'alimentation durable. Sensibiliser les agriculteurs.	Consommateurs et producteurs valorisent la convivialité et le sens du projet.	Charte par secteur, avec critères clairs pour les nouveaux entrants.
007	Renforcer la participation des producteurs aux décisions. Les sortir du rôle exclusif de 'producteurs'.	Création d'un collège de producteurs avec réunions par filière pour impliquer plus largement les producteurs et pas que ceux fondateurs ou membres du CA.	Moins de pression sur la productivité, plus d'autonomie, sentiment de sérénité, « Tous leurs œufs dans le même panier ».	Projet apprécié, surtout par les néo-ruraux. Meilleures conditions de travail, vacances possibles.	Pas de charte formelle, mais exigences de production locale et orientation bio.

Source : élaboré par l'auteur

Annexe 7 : Guide d'entretien : Coopératives agroalimentaires agroécologiques innovantes

Introduction :

Bonjour et merci d'avoir accepté cet entretien. Je vais vous poser quelques questions sur votre parcours, votre coopérative, et la manière dont vous contribuez à transformer le secteur agricole. Cet échange m'aidera dans le cadre de mon mémoire. Voici ma question de recherche : À travers l'adoption de pratiques agroécologiques innovantes, comment les coopératives agricoles perçoivent-elles leur rôle transformateur dans le secteur agricole ? Quelles sont leurs ambitions réformatrices et comment les mettent-elles en place ?

Anonyme

1. Parcours personnel

1.1. Pouvez-vous nous parler de votre parcours ?

- Depuis combien de temps travaillez-vous dans cette coopérative ?
- Qu'est-ce qui vous a motivé à rejoindre cette aventure ?
- Quelles sont vos principales motivations personnelles ?

1.2. Pouvez-vous nous décrire votre travail au sein de la coopérative ?

- Quel est votre rôle exact ?
- Comment avez-vous évolué dans cette fonction ?

2. Présentation de la coopérative

2.1. Mission & activités (y compris pratiques durables ou non), agréments

- Quelles sont les principales activités de votre coopérative ?
- Quelles pratiques agricoles (durables ou non) mettez-vous en place ou en avant ?
- Pouvez-vous me décrire en quelques mots le quotidien de la coopérative
- Possédez-vous l'agréments ES (entreprise sociale) ?

2.2. Historique, origine

- Quels ont été les moments clés dans son évolution selon vous ?

2.3. Modèle économique

- Pouvez-vous nous expliquer le modèle économique de votre coopérative ?
- Pourquoi utiliser la finalité sociale ?
- Comment parvenez-vous à financer vos activités et à rester rentables ?
- Quels sont les règles de redistribution du profit ?
- Avez-vous des soutiens financiers ou logistiques ?

- Comment ces soutiens financiers ou pas sont-ils reçus/ donné ?

2.4. Gouvernance (prise de décision et répartition du bénéfice)

- Comment fonctionne la dynamique de travail au sein de votre coopérative ?
- Comment sont prises les décisions dans la coopérative ?
- Pensez-vous que la gouvernance de la coopérative est démocratique ? Pourquoi ?
- Comment gérez-vous les rémunérations entre les membres ?
- Quel est le rôle des consommateurs dans la coopérative
- Utilisez vous une charte ou des chartes et si oui comment ?

2.5. Partenaires

- Pouvez-vous nous parler de vos partenaires ? lesquels sont-ils ?
- Dans quel but développez-vous ces partenariats ? comment collaborez-vous ensemble ?
- Avez-vous des alliances avec d'autres organisations ? Ont-elles les mêmes visions que vous ?

3. Potentiel transformateur de la coopérative

3.1. Vision du système agricole dominant (quels sont les enjeux, les acteurs, ...) et place de la coopérative dans ce système

- Comment vous situez-vous dans le système agricole actuel ?
- Quelles sont vos relations avec les autres acteurs du marché (grandes exploitations, supermarchés, etc.) ?
- Comment percevez-vous le système agricole en place ? Pensez-vous qu'il est en train d'évoluer ?

3.2. Ambitions, objectifs de transformation du système ou non

- Quelles sont vos ambitions et objectifs ?
- Quels sont les principaux enjeux concernant la durabilité auxquels vous souhaitez répondre avec ce projet ?
- En quoi pensez-vous que la coopérative apporte un plus pour permettre un changement de méthode agricole ?
- Comment mettez-vous en place vos actions pour répondre à ces enjeux ?
- La durabilité est-elle, selon vous, une nécessité aujourd'hui pour survivre en tant qu'agriculteur, ou reste-t-elle une approche marginale, difficilement accessible ?

- Quel est le lien de la coopérative avec la durabilité environnementale ? Comment cela influence-t-il vos pratiques agricoles ?
- Plutôt agriculture régénérative, plutôt bio, plutôt durable ? (pt déjà dis plus tôt)
- Votre coopérative répond-elle selon vous également à des besoins sociaux ? Si oui, comment ?
- Quelles ont été ses motivations pour répondre à ces besoins sociaux et sociétaux ? Un manque de l'État, une demande croissante, ou une volonté de changer les choses ?
- Votre coopérative vise en premier lieu à assurer la survie économique de ses agriculteurs ou à transformer le système agricole ?
- Si les deux, dans quelles proportions ? Sur quels aspects avez-vous l'impression de proposer un modèle alternatif ? Sur quels aspects adoptez-vous un fonctionnement plus conventionnel ? Souhaitez-vous améliorer certains aspects, et si oui, comment envisagez-vous de le faire, dans quelle direction ?
- Par quel moyen pensez-vous que votre modèle sera durable à long terme ?
- Considérez-vous votre coopérative comme avant-gardiste d'une transformation plus large du secteur agricole ?
- Quels sont vos objectifs et envies pour les années à venir ?

3.3. Innovation (et *exnovation*)

- Pensez-vous que votre coopérative est innovante ? porter vous des innovations et si oui lesquelles ?
- Comment travaillez-vous pour conserver cet aspect innovant ?
- Sur quels points vous considérez-vous particulièrement innovateurs et sur quels aspects pensez-vous qu'il reste du travail ?
- A quel point vous sentez-vous local, proche des citoyens ?
- La coopérative permet-elle un rapprochement avec les consommateurs, quels sont les plus à les intégrer dans les projets des producteurs ?
- Comment l'État doit aider vos coopératives ? Dans quelle mesure doit-il rendre la vie difficile au modèle conventionnel ?

3.4. Freins, difficultés

- Quelles sont les Freins au bon fonctionnement de votre coopérative
- Quelles sont les pratiques agricoles à abandonner selon vous ? les avez-vous abandonnées et pourquoi ?
- Contribuez-vous à ce que d'autres les abandonnent ?

4. Bien commun / dilemmes sociaux

- Avez-vous l'impression que des éléments pourraient améliorer l'efficacité de la coopérative ?
- Comment situé vous la participation des producteurs dans le projet ?
- Pensez-vous qu'elle est suffisante ?
- A quel niveau avez-vous l'impression que votre projet est commun à l'ensemble de ces membres ?
- Que mettez vous en place pour maintenir la motivation des producteurs et consommateurs dans le projet ?

Résumé

« À travers l'adoption de pratiques agroécologiques innovantes, comment les coopératives agroalimentaires de producteurs et de consommateurs perçoivent-elles leur rôle transformateur dans leur secteur ? Quelles sont leurs ambitions réformatrices et comment peuvent-elles les mettre en place ? »

Ce mémoire explore la manière dont des coopératives agroalimentaires de producteurs et de consommateurs, en Belgique, envisagent leur rôle dans la transformation du secteur à travers l'adoption de pratiques agroécologiques innovantes. Entre urgence écologique et quête de justice sociale, ces structures voient dans l'agroécologie bien plus qu'une méthode de production : un projet global de réappropriation citoyenne de l'alimentation et de gouvernance démocratique.

L'étude repose sur une approche qualitative, avec sept entretiens menés auprès d'acteurs directement impliqués dans ces coopératives. Elle met en lumière des motivations fortes : préserver les ressources naturelles, renforcer le lien entre producteurs et consommateurs et montrer qu'un autre modèle est possible face aux dérives de l'agro-industrie.

Mais le chemin est semé d'obstacles. Au-delà de la pression concurrentielle et de la lenteur du changement des habitudes, un frein majeur réside dans la participation : impliquer durablement les membres dans la vie coopérative demande du temps, de l'énergie et une organisation collective solide. Malgré ces défis, les initiatives observées démontrent une réelle capacité à innover, à mutualiser les savoirs et à inspirer d'autres acteurs.

En donnant la parole à celles et ceux qui expérimentent chaque jour de nouvelles façons de produire et de consommer, ce mémoire montre que ces coopératives ne cherchent pas seulement à nourrir autrement, mais aussi à contribuer à une transformation profonde et durable de notre système alimentaire.